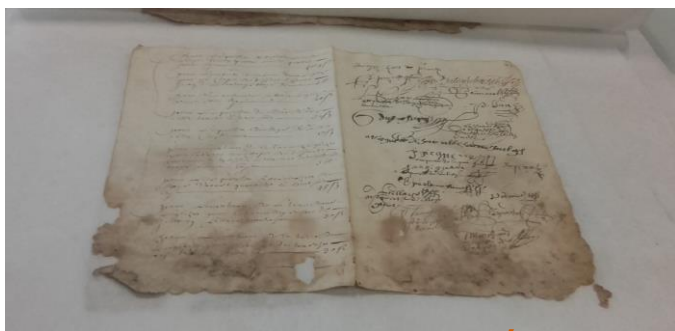


2016-2017

Master 1 Histoire et Documents

Parcours Métiers des archives et bibliothèques

## **Conservation préventive en services départementaux d'archives : la professionnalisation d'une activité (depuis les années 2000)**



Le chargé de conservation préventive et  
l'externalisation du procédé de restauration

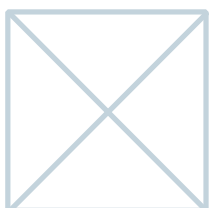
**Martin-Vollaire Marie** |

Sous la direction de Mme |  
**Graillès Bénédicte**

Membres du jury

Graillès Bénédicte | Maître de Conférences

Marcilloux Patrice | Maître de Conférences



Soutenu publiquement le :  
9 juin 2017

**L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :**



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :**  
**<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>**

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



# MERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu à remercier ma directrice de mémoire, Madame Bénédicte Grailles, maître de conférences, qui m'a fait découvrir la discipline qui sera traitée ci-après et qui m'était alors inconnue, qui m'a conseillée et soutenue durant cette expérience.

Je remercie également Mesdames Laure Delaveau, assistante en conservation aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, et Agnès Vanbalberghe, responsable du pôle conservation aux Archives départementales de la Drôme, qui ont aimablement répondu à mes demandes d'entretien et m'ont fourni de précieux renseignements.

Je souhaite enfin et surtout remercier mes amies Maria D. et Solenn G., mon compagnon et ma famille qui m'ont encouragée (et supportée) dans les moments difficiles, me permettant mener à bien le travail qui suit.



# Sommaire

|                                                                                            |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| TABLE DES SIGLES .....                                                                     | 1   |
| INTRODUCTION .....                                                                         | 2   |
| LA CONSERVATION PRÉVENTIVE : DU CONCEPT À LA RÉALITÉ (DE L'APRÈS-GUERRE À NOS JOURS) ..... | 5   |
| 1. De la conservation curative à la conservation préventive .....                          | 5   |
| 2. Une institutionnalisation progressive .....                                             | 21  |
| 3. Une professionnalisation récente .....                                                  | 34  |
| CONCLUSION.....                                                                            | 45  |
| BIBLIOGRAPHIE.....                                                                         | 46  |
| ÉTAT DES SOURCES.....                                                                      | 52  |
| LE CHARGÉ DE CONSERVATION PRÉVENTIVE : UNE ALTERNATIVE À L'EXTERNALISATION ?..             | 56  |
| 1. La restauration au sein des services départementaux d'archive.....                      | 56  |
| 2. Le rôle du chargé de conservation préventive .....                                      | 65  |
| 3. S'émanciper de l'externalisation ?.....                                                 | 73  |
| CONCLUSION.....                                                                            | 79  |
| CONCLUSION GÉNÉRALE .....                                                                  | 80  |
| ANNEXES .....                                                                              | 81  |
| TABLE DES TABLEAUX .....                                                                   | 114 |

## Table des sigles

Aaf : Association des archivistes français

ABF : Association des Bibliothécaires de France

AD : Archives départementales

AFNOR : Association française de normalisation

APrévU : Association des Préventeurs Universitaires

ARSAG : Association pour la Recherche Scientifique sur les Arts Graphiques

BnF : Bibliothèque nationale de France

CCTP : Cahier des clauses techniques particulières

CRCDG : Centre de Recherche sur la Conservation des Documents Graphiques

C2RMF : Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France

CICRP : Centre interrégional de Conservation et Restauration du Patrimoine

CNFPT : Centre national de la Fonction publique territoriale

CNRS : Centre national de la Recherche scientifique

DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées

DSIR : Département de la Recherche Scientifique et Industrielle

FFCR : Fédération française des professionnels de la restauration-conservation

ICC : Institut Canadien de Conservation

ICOM-CC : International Council of Museums – Committee for Conservation

ICCROM : Centre internationale d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels

IFLA : International Federation of Library Associations/Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires

IFROA : Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art

InP : Institut national du Patrimoine

IRHT : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes

OCIM : Office de Coopération et d'Information muséale

PIAF : Portail international archivistique francophone

PSCE : Projet scientifique, culturel et éducatif

RASAD : Rencontres annuelles de la section Archives départementales

SIAF : Service interministériel des Archives de France (anciennement DAF – Direction des Archives de France)

# Introduction

Depuis quelques décennies, la préoccupation des populations à sauvegarder leur patrimoine se serait accrue. Quelle en est la raison ? Selon Zeev Gourarier, conservateur en chef et directeur adjoint au Musée national des Arts et Traditions populaires, tout découle du mode de vie actuel (depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle), où tout se jette et s'use rapidement, et d'un comportement collectif vis-à-vis de l'ancien sans précédent dans l'histoire. Avant ce changement de comportement, les individus ne se préoccupaient pas de conserver mais veillaient plutôt à « recycler » les éléments usés afin de limiter des dépenses inutiles. Par exemple, un drap peut devenir chiffon et terminer chez l'imprimeur sous forme de papier verger. Le tournant intervient, selon l'historien Daniel Roche dans *La culture des apparences*<sup>1</sup>, durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, période où les modes de vie et de pensée populaires évoluent et changent du tout au tout. Ce comportement n'atteint son paroxysme qu'au terme de la Seconde Guerre mondiale où l'usage de la matière plastique se répand de manière exponentielle. L'essor des musées de société va de pair avec cette entrée dans l'ère du jetable. Ces musées permettent d'ouvrir une fenêtre sur les modes de vie plus anciens de notre société. Puis peu à peu, se développe un sentiment de dégoût face au fait que le neuf se construise par la destruction de l'ancien, induisant donc une perte de mémoire, en lieu et place de s'en inspirer et d'en découler. Prolifèrent alors les écomusées. Mais il existe un paradoxe : les individus n'ont pas le même comportement selon qu'un objet soit qualifié de vieux ou d'ancien. Un objet vieux est dédaigné et jeté sans plus de considération, tandis que l'objet ancien est auréolé, étant sujet d'un véritable engouement. En réalité, dans le premier cas, on s'arrête au seul aspect physique de l'objet alors que dans le second cas, on va au-delà de la disparition ou de la déchéance de l'objet, s'occupant de sa dimension « spirituelle », d'une sorte de dimension d'éternité. Toujours selon Gourarier, « Dans le domaine des œuvres, c'est la victoire attendue ou réelle sur la dégradation qui permettra de passer de l'état péjoratif de vieux à celui d'ancien <sup>2</sup> ». Ce statut d'ancien donne donc accès au privilège d'être conservé. De plus, toujours suite à la Seconde Guerre mondiale, une angoisse se développe face à la disparition de ce qui appartient au passé, conduisant Henri Jeudy à la considérer comme « "l'expression d'un traumatisme social<sup>3</sup>" ». Cette angoisse de la disparition des traces du passé pourrait donc avoir des racines bien plus profondes, une peur de la mort ou de l'oubli mais également la crainte d'une perte de repères dans un monde où tout évolue et se métamorphose sans cesse et toujours plus vite. Comme l'atteste l'introduction du Chapitre 9 de la *Pratique archivistique française*, « [...] la place prise par la conservation matérielle des documents originaux n'a jamais été aussi importante à l'échelon

---

<sup>1</sup> Cité dans Zeev Gourarier, « Pourquoi conserver ? », dans Denis Guillemard (sous la direction de), *Cahier technique de l'ARAAFU n°6 : Logique économique et conservation du patrimoine ; Nouveaux métiers du patrimoine et conservation préventive*, Paris, ARAAFU, 2001, p. 65.

<sup>2</sup> Zeev Gourarier, *ibid.*, p. 66.

<sup>3</sup> Cité dans Zeev Gourarier, *loc.cit.*

international pour la profession qu'aujourd'hui<sup>4</sup> ». Cette importance de la conservation et l'essor des métiers qui y sont liés concordent avec ce nouveau rapport aux éléments venant du passé.

Autre fruit de ce rapport faisant suite aux pertes culturelles dues à la Guerre : le concept de conservation préventive. Apparu dans les années 1980, il est une réalité fondamentale s'inscrivant dans le quotidien des archivistes d'aujourd'hui. Ce que l'on qualifie aujourd'hui de conservation préventive n'était avant que prudence et bon sens. Selon Gaël de Guichen, pionnier de la conservation préventive, cette dernière se définit comme étant « toute action directe ou indirecte ayant pour but d'augmenter l'espérance de vie d'un élément ou ensemble d'éléments du patrimoine ». Elle se distingue de la conservation qui a un sens plus générique. Semblable à une entreprise multinationale, la conservation préventive s'est construite en imprégnant peu à peu différents domaines, des musées aux archives, en passant par les bibliothèques. Auparavant, la sauvegarde et la conservation des documents étaient la charge quasi-exclusive des restaurateurs, y compris des restaurateurs externes démarchés par les services. Cependant, la conservation est une affaire de tous, de l'agent d'entretien du service à l'archiviste, en passant par l'architecte du bâtiment. Pour coordonner toutes les opérations, un nouveau poste apparaît : le chargé de conservation préventive. Visant à éviter des dépenses très onéreuses en restauration, et la masse documentaire augmentant sans cesse, la mise en place d'une politique de conservation préventive est un bon investissement pour les services d'archives.

Mon but dans ce travail de recherche est de savoir s'il y a concurrence ou complémentarité entre le chargé de conservation préventive et le restaurateur ou si, au contraire, la présence du premier dans un service d'archives permettrait-elle de maintenir l'activité du second en évitant l'externalisation ?

Quelle population compose cette nouvelle profession ? En comparaison aux autres employés des services, les restaurateurs sont-ils plus disposés à devenir des chargés de conservation préventive ? Quel(s) parcours pour exercer cette profession ? Quelles sont les différentes formations, où sont-elles localisées et en quoi consistent-elles ? L'activité de conservation préventive doit-elle être considérée comme une simple discipline auxiliaire à la restauration ? Comment s'exerce-t-elle ? Quels en sont les principes, les modèles, les objectifs et les limites ? Sur quels critères sont engagés les chargés de conservation préventive ? Quel est l'impact de cette embauche sur la politique financière du service en ce qui concerne la restauration ?

---

<sup>4</sup> Lucie Favier, Danièle Neirinck, Jacques Salmon, *La conservation des documents, conditions, moyens et techniques*, dans Jean Favier (sous la direction de), *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 467.



Ces interrogations nous amènent à la problématique suivante : la présence d'un chargé de conservation préventive au sein des services départementaux d'archives a-t-elle une incidence sur le maintien des ateliers de restauration en interne ? Serait-elle une alternative à l'externalisation de cette activité de restauration ?

Il s'agira d'abord de nous pencher sur l'émergence de la conservation préventive en tant que concept et profession, en dressant un parallèle avec celle de restaurateur d'archives. Puis sera abordée la question de la politique de financement actuelle des ateliers de restauration internes aux services départementaux, à mettre en parallèle avec l'émergence de postes de chargés de conservation préventive au sein des mêmes services. Cette étude se restreint aux services départementaux de France métropolitaine.

# Première Partie

## La conservation préventive : du concept à la réalité (de l'après-guerre à nos jours)

L'apparition de l'écriture et avec elle, celle des documents (sur quelque support que ce soit), ont conduit les diverses sociétés humaines à mettre en place une pratique d'archivage, simple ou élaborée suivant les époques et civilisations. Le terme d'archives, dans le sens le plus simple, désigne, selon Michel Duchein, les « documents écrits conservés à des fins utilitaires<sup>5</sup> ». Parallèlement se développe, plus ou moins consciemment, la notion de conservation. En effet, avec les archives apparaissent des hommes en charge de leur gestion et notamment de leur conservation, de leur préservation. La conservation appartient donc depuis toujours à l'activité d'archiviste, comme l'admet le *Manuel d'archivistique* en 1970 : « Sans qu'il faille en faire une fin en soi, les questions de conservation matérielle des documents tiennent une place importante dans les préoccupations des archivistes<sup>6</sup> ». Cependant, longtemps la discipline de la conservation ne bénéficia pas de conditions réelles d'application, ni de définition. Son évolution et son développement relèvent en réalité d'un certain empirisme. En effet, c'est par la pratique, certaines erreurs, voire catastrophes, mais aussi par des réussites que se mirent en place les dogmes qui la fondent. Depuis quelques décennies, le développement et les découvertes du savoir scientifique et informatique ont également participé à l'évolution et à la précision de l'activité de conservation. Elle est progressivement devenue une discipline autonome et globalisante, réunissant deux disciplines relevant de la conservation : la conservation curative et la conservation préventive.

Cette partie vise à étudier et à comprendre l'évolution de la conservation depuis ses origines jusqu'à l'apparition de la conservation préventive et la professionnalisation de cette dernière.

### 1. De la conservation curative à la conservation préventive

Du fait de la rareté des sources sur le sujet, la tentative de faire une histoire de la conservation et de son évolution n'est pas chose aisée. La discipline en elle-même est récente, tout comme sa terminologie et

---

<sup>5</sup> Michel Duchein, *Archives, archivistes, archivistique : définitions et problématiques*, dans Jean Favier (sous la direction de), *op.cit.*, *La pratique archivistique française*, p. 19.

<sup>6</sup> Cité dans Lucie Favier, Danièle Neirinck, Jacques Salmon, *La conservation des documents, conditions, moyens et techniques*, dans Jean Favier (sous la direction de), *op.cit.*, *La pratique archivistique française*, p.467.

sa professionnalisation, cependant sa pratique s'avère très ancienne, pratique qui n'a cessé, et continue, d'évoluer.

## 1.1. L'émancipation de la conservation

Dans le domaine des archives, l'évènement phare serait celui de la bataille de Fréteval en 1194<sup>7</sup>. Jusqu'alors, les archives de la Couronne étaient itinérantes, suivant le roi de France dans ses déplacements. Or durant cette bataille opposant le roi de France Philippe II Auguste et Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, la presque totalité de ces précieux documents fut détruite ou spoliée par l'ennemi anglais. Il fut dès lors décidé que ces ouvrages et documents seraient conservés en un lieu fixe et sûr. Leur garde est confiée au grand chambellan Gauthier de Nemours. En matière de conservation, le moment clef est l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, période de transitions et de troubles.

### 1.1.1. Une prise de conscience

La notion de conservation des ouvrages est connue depuis bien longtemps mais peu de moyens étaient alors mis en œuvre pour la préservation desdits ouvrages. Une preuve tout de même de l'existence d'une volonté de conservation est la construction de bâtiments de dépôts consacrés aux archives dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Durant la Révolution française, les saisies des biens du clergé, des émigrés, des condamnés et des institutions supprimées (académies, universités etc.) sont regroupées dans des dépôts littéraires tenus par des bibliothécaires improvisés, bénéficiant de ce statut plus par raisons politiques que par compétences dans ce domaine. Mais très rapidement, des mesures sont prises pour la préservation et la conservation de ces précieux bien, comme l'instruction des Comités Réunis<sup>8</sup> du 15 décembre 1790 concernant la conservation des manuscrits, chartes, sceaux etc., ou encore la loi du 3 brumaire an II (24 octobre 1793) « interdisant la destruction ou mutilation des livres et œuvres littéraires et artistiques, sous prétexte d'enlever les symboles de l'Ancien Régime ».

Concernant les associations de professionnels, la première à voir le jour est l'*American Library Association* en 1876. Selon Barbara Higginbotham, les prémices de la prise d'autonomie de la conservation aux États-Unis remonteraient à la même date<sup>9</sup>. En outre, le Bureau of Education publie cette même année le rapport *Public Libraries in the United States of America*, rapport qui comporte des chapitres consacrés à la conservation. En ce qui concerne le reste du monde, les premières associations de professionnels des

---

<sup>7</sup> Michel Duchein, *Archives, archivistes, archivistique : définitions et problématiques*, dans Jean Favier, *op.cit. La pratique archivistique française*, p. 33.

<sup>8</sup> Dominique Varry, *La conservation, émergence d'une discipline*, dans Jean-Paul Oddos (sous la direction de), *La Conservation : Principes et réalités*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1995, p. 23-24.

<sup>9</sup> Cité dans Dominique Varry, *ibid.*, p.32.

documents se multiplient, comme, par exemple, l'Association des archivistes français en 1904 (AAF), suivie de celle des bibliothécaires français (ABF) en 1906. Mais bien que la réflexion se poursuive en arrière-plan au sujet de la conservation, les deux conflits mondiaux du début du siècle entravent le développement et l'émancipation de la discipline. Néanmoins, durant l'entre-deux guerres et au sortir du conflit, des congrès internationaux sont tenus. Des instances internationales, associations professionnelles et laboratoires scientifiques émergent et se multiplient également. Voit ainsi le jour en 1929 l'International Federation of Library Associations (IFLA), dont l'une des lignes directrices en matière d'action est la conservation.

En ce qu'il s'agit des laboratoires, leurs recherches sont à l'origine du développement de nouvelles pratiques et de l'élaboration de doctrines, permettant ainsi la mise au point de techniques, de méthodologies et de matériaux à adopter. Le premier du genre, l'Istituto centrale per patologia del libro, apparaît à Rome en 1936, suivi en France, en 1937, de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) fondé par Félix Grant<sup>10</sup>. Malgré ces progrès, le manque de professionnalisme et de documentation se fait sentir. Le second conflit mondial ralentit à nouveau le processus de développement de la discipline de la conservation. Cependant, les destructions et innombrables pertes de richesses culturelles font prendre conscience aux populations de l'urgence de sauvegarder le patrimoine culturel mondial.

Il faut attendre 1966 pour que se déclenche le véritable « déclic » dans l'esprit des professionnels du patrimoine et de la conservation. En novembre de cette année-là, le fleuve italien l'Arno entre en crue, submergeant de ses flots la ville de Florence, connue pour ses importantes richesses culturelles. Sont alors perdues à jamais de nombreuses œuvres remontant à la Renaissance<sup>11</sup>. Suite au désastre engendré par les inondations, la discipline de la conservation est élevée au rang de préoccupation prioritaire pour tous les bibliothécaires à l'échelle mondiale. Les professionnels prennent alors conscience de la pauvreté, en termes de quantité et de qualité, des moyens d'interventions disponibles. En conséquence, il est décidé d'organiser des enseignements thématiques appropriés et de concevoir des plans de sauvegarde et des politiques ambitieuses. Leur mise en place fait l'objet des vingt années qui suivirent.

Pour ce qui est de la France, bien qu'elle ait participé au sauvetage suite à la catastrophe de Florence, la prise de conscience et les politiques de conservation n'émergent qu'en 1975, suite à une enquête sur les « fonds anciens » menée par le « Service du livre ancien » (créé en 1974). C'est suite à ce

---

<sup>10</sup> Intégré plus tard au sein du CNRS, l'IRHT eu un rôle essentiel dans la conservation des manuscrits médiévaux au moyen du microfilmage systématique, puis de la photographie en couleur des enluminures. Ceci a permis que survive le contenu de multiples manuscrits aujourd'hui disparus à cause des bombardements de 1940 et 1944.

<sup>11</sup> Le bilan de la catastrophe est très lourd, notamment sur le plan de la disparition culturelle. Les collections de la bibliothèque nationale centrale de Florence sont détruites ou gravement endommagées, représentant, selon l'UNESCO « plus de deux millions de volumes rares et irremplaçables et d'innombrables manuscrits » (<http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http%3A%2F%2Fwww.unesco.org%2Fwebworld%2Fcamp%2Fhtml%2Fr8806f%2Fr8806f03.htm>).

questionnaire que l'on se rend compte de l'état misérable des collections anciennes des bibliothèques en France et qu'un processus de prise en main de la conservation entre en marche.

### 1.1.2. Une définition en constante construction

Qu'est-ce que la conservation ? Si l'existence du terme en lui-même est attestée depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, son concept s'avère bien plus ancien. En effet, des traces, subtiles mais tangibles, de pratiques et de méthodes de conservation ont été retrouvées dans les vestiges des antiques civilisations mésopotamiennes et égyptiennes<sup>12</sup>. Le fait même de conserver, mais aussi de produire et d'utiliser les textes importants au sein des palais royaux et/ou des temples témoigne du soin et de l'attention portés à ces documents. Ils étaient, dès lors, vus comme bénéficiaires non seulement de la protection royale (donc terrestre) mais également de la protection divine (donc spirituelle) du panthéon de la civilisation concernée. On décèle également une conscience de la fragilité physique des documents, comme les méfaits de l'humidité, des rongeurs, des insectes ou des manipulations trop nombreuses et/ou inadéquates. L'existence de cette conscience et de la pratique bibliothéconomique est avérée par la découverte de meubles comportant des orifices permettant d'entreposer des volumina<sup>13</sup>. A été également découverte la rédaction de catalogues et de règles gérant la consultation sur place et les prêts. La pratique apparaît donc bien avant le terme qui la définit. Durant la période médiévale, la conservation consistait simplement à entreposer, à accumuler les documents et codex dans des lieux fixes et sûrs, en général dans le scriptorium des monastères et abbayes. C'est en ces mêmes lieux que l'on rendait ces ouvrages pérennes en les copiant, avec tous les risques que cela pouvait inclure (modifications volontaires ou non, etc.).

Ce terme de « conservation » fut employé à différentes époques, dont la nôtre, dans un sens bien plus large et obscur que dans celui retenu par les professionnels actuels. D'ailleurs, une définition générale de la conservation convenant à tous n'existe toujours pas. Cette définition ne cesse de se construire et d'évoluer suivant les professionnels du patrimoine et les ouvrages qui paraissent sur le sujet, entrant parfois en contradiction. En archivistique, se distinguent conservation matérielle et conservation définitive. Selon le glossaire du PIAF, la conservation définitive est une « Action qui consiste, au terme du tri, à sauvegarder les documents qui ne sont pas destinés à la destruction<sup>14</sup> ». La conservation matérielle, quant à elle, est un « Ensemble de techniques, méthodes et procédés destinés à assurer l'intégrité physique des documents ».

---

<sup>12</sup> Dominique Varry, *ibid.*, p. 18.

<sup>13</sup> Un volumen est un ouvrage prenant la forme d'un rouleau.

<sup>14</sup> « Le glossaire du PIAF ». PIAF [en ligne], disponible sur <http://www.piaf-archives.org/se-former/le-glossaire> (consulté le 13 avril 2017).

Si la définition demeure complexe à établir, on peut néanmoins connaître le but de la conservation. Ainsi, selon Denis Guillemard :

« La conservation se donne pour objectif de prolonger l'espérance de vie des biens culturels. L'action peut porter sur un objet, sur un ensemble d'objets (action directe), ou sur l'environnement d'un objet ou d'une collection (action indirecte). Contrairement à la restauration, l'intervention de conservation est suscitée par l'existence avérée ou la probabilité d'un dommage. La conservation est un geste obligatoire car le mal est agissant ou prêt à agir<sup>15</sup> ».

L'échelle d'action de la conservation est donc variable et en cela évoluent les méthodes et techniques d'applications. De plus, selon de nombreux professionnels, des musées notamment, la conservation concerne non seulement l'action mais également l'intention de protéger un objet, qu'il soit matériel ou immatériel (des témoignages oraux par exemple). Finalement, la définition la plus générale que l'on pourrait retenir est celle donnée par l'ICOM-CC en 2008 :

« Ensemble des mesures et actions ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine culturel matériel, tout en garantissant son accessibilité aux générations présentes et futures. La conservation-restauration [expression canadienne] comprend la conservation préventive, la conservation curative et la restauration. Toutes ces mesures et actions doivent respecter la signification et les propriétés physiques des biens culturels <sup>16</sup>».

### 1.1.3. Un professionnel de la conservation : le conservateur

Dès les temps les plus reculés de l'Antiquité, tous les individus qui ont pu avoir la charge de collections (de livres, de parchemins...) ont pu faire, plus ou moins, de la conservation, mais sans véritablement s'en rendre compte. Cependant, en 1309, le roi de France Philippe IV le Bel définit ainsi le métier d'archiviste :

« Qu'il voie, examine, mette en ordre et range dans les armoires les lettres, chartes et privilèges, afin de les conserver le mieux possible pour qu'ils soient le plus sûrement et le plus facilement utilisables lorsqu'il sera nécessaire. Et qu'il fasse tout ce qu'il faut pour les conserver sûrement et les retrouver rapidement »<sup>17</sup>.

L'aspect de conservation fait donc partie intégrante de la profession d'archiviste. Ce n'est qu'à partir de la Révolution française, plus précisément à compter de 1795, que le terme de « conservation » s'applique aux musées et bibliothèques. Dès lors, les gardes des nombreux cabinets de l'ancienne Bibliothèque royale acquièrent le titre de « conservateurs ». Ils forment le « conservatoire » chargé de la direction de ladite

---

<sup>15</sup> Denis Guillemard, « Éditorial », dans *La conservation préventive : Colloque sur la conservation-restauration des biens culturels, Paris 8, 9 et 10 octobre 1992*, Paris, A.R.A.A.F.U., 1992, p. 13.

<sup>16</sup> « Terminology to characterize the conservation of tangible cultural heritage ». ICOM-CC [en ligne], disponible sur <http://www.icom-cc.org/242/about/terminology-for-conservation/> (consulté le 13 avril 2017).

<sup>17</sup> Jean Favier, *Introduction*, dans Jean Favier, *op.cit. La pratique archivistique française*, p. 11.

Bibliothèque. Jusque-là, la personne en charge des bibliothèques et de leur bon fonctionnement était le bibliothécaire. La définition de ce poste se constitue à l'époque moderne (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en particulier), au moment où le nombre de bibliothèques, religieuses ou privées, s'accroît, sur le territoire du royaume de France<sup>18</sup>. Cette expansion est à l'origine de la théorisation et de la diffusion, grâce à l'imprimerie, des pratiques bibliothéconomiques. Cependant, le premier traité pratique de bibliothéconomie ne voit le jour qu'en 1663 au travers des *Règles communes et particulières de la Congrégation de Saint-Maur* au chapitre VII (pages 79-93) « Règles du bibliothécaire ». Y est défini la charge de ce poste :

« L'office du Bibliothécaire est de tenir tous les livres du Monastère en bel & bon ordre, de veiller à ce qu'aucun ne se gaste, ny se perde, & d'entretenir la Bibliothèque nette & dans la decence & honnesteté »<sup>19</sup>.

On peut relever que la conservation fait partie intégrante de la définition et des missions du bibliothécaire, et ce, dès l'époque moderne. Ceci se voit confirmé au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le chapitre XIX (pages 63-68) « De la conservation des livres » du manuel de bibliothéconomie de L.A. Constantin publié en 1841 :

« La conservation, dans toute l'acception du mot, est certainement très importante pour le propriétaire d'une bibliothèque : son propre intérêt l'y engage ; mais elle devient une loi sévère pour celui à qui l'on confie une *bibliothèque publique*, dont l'utilité, comme de toute autre collection d'objets d'arts ou de sciences, ne doit pas être calculée seulement pour nos contemporains, mais encore pour nos neveux ; il faut donc que le gardien y veille avec une infatigable activité<sup>20</sup> ».

Ainsi, comme l'affirme Corinne Le Bitouzé, « La conservation des documents fait donc partie "naturellement" des fonctions de la bibliothèque [...] »<sup>21</sup>. Cependant, durant ce même début de XIX<sup>e</sup> siècle, la pratique professionnelle de la conservation n'évolue guère, se limitant à un ensemble de techniques anciennes, traditionnelles et « passives », la première étant la reliure des documents. La mentalité est celle qu'une fois l'ouvrage relié, il est capable d'affronter l'éternité. Pour preuve, publié en 1877, l'ouvrage d'Edouard Rouveyre, *l'Établissement d'une bibliothèque, conservation et entretien des livres...*, affirme que « La reliure a pour but la conservation et l'ornementation des bibliothèques ».<sup>22</sup> En vérité, la profession ne se développe réellement qu'à compter de la transition XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Plus précisément, c'est suite à la Seconde Guerre mondiale que le conservateur passe d'une profession appartenant en majorité à l'artisanat à une profession plus académique<sup>23</sup>. C'est lors de la réorganisation du service technique de la Direction

---

<sup>18</sup> Dominique Varry, *La conservation, émergence d'une discipline*, dans Jean-Paul Oddos, *op.cit. La Conservation : Principes et réalités*, p. 19.

<sup>19</sup> Cité par Dominique Varry, *ibid.*, p. 21.

<sup>20</sup> Cité par Dominique Varry, *ibid.*, p. 26.

<sup>21</sup> Corinne Le Bitouzé, *Méthodes et moyens humains*, dans Jean-Paul Oddos, *op.cit. La Conservation : Principes et réalités*, p. 115.

<sup>22</sup> Michel Duchein, *Archives, archivistes, archivistique : définitions et problématiques*, dans Jean Favier, *op.cit. La pratique archivistique française*, p. 26.

<sup>23</sup> René Hoppenbrouwers, « Les formations en Conservation-Restauration et le développement de la profession ». CeROArt [en ligne], n°9, 2014, disponible sur <https://ceroart.revues.org/3854> (consulté le 10 avril 2017).



des archives de France (DAF) en 1995 que fut créé un poste de conservateur exclusivement consacré aux questions spécifiques de la conservation matérielle et de la restauration des documents d'archives<sup>24</sup>. Il a donc notamment pour mission de déterminer ce qui peut être conservé de ce qui ne le peut pas, ainsi que ce qui mérite d'être restauré. En la matière, Michel Duchein nous informe que la décision d'un conservateur sera très différente selon si celui-ci appartient au domaine du musée, de la bibliothèque ou des archives :

« Il s'agit, dans un cas de choix essentiellement esthétiques, où la subjectivité joue un rôle inévitable, tandis que pour l'archiviste le choix est largement (bien que non exclusivement) commandé par des impératifs juridiques ou administratifs. [...] C'est donc séparément qu'il faut considérer le dilemme de l'archiviste, celui du bibliothécaire et celui du conservateur de musée<sup>25</sup> ».

Par conséquent, c'est à lui que revient la tâche de faire comprendre à ses collaborateurs que tout ne peut être conservé, ni restauré, au risque, néanmoins, de mettre au pilon et de voir disparaître un document qui, aujourd'hui nous semble insignifiant, mais qui pourrait s'avérer riche d'informations pour un futur chercheur. Même s'il existe des délais de conservation, on ne peut préjuger de la valeur historique d'un document.

## 1.2. Prévenir plutôt que guérir

Cette expression, « prévenir plutôt que guérir », se retrouve couramment dans les ouvrages traitant de la conservation et plus particulièrement de conservation préventive. En effet, selon les spécialistes de la conservation, elle illustre parfaitement ce qu'est censée être la conservation préventive par rapport à la conservation curative.

### 1.2.1. Définition et pratique de la conservation curative

La conservation curative traite les effets, les conséquences de la dégradation. Si l'on compare un document à un malade, ce type de conservation correspond aux divers remèdes employés pour agir sur les symptômes de la maladie, et non sur la maladie elle-même et ce qui l'a engendré. La conservation curative agit sur les symptômes, donc sur le malade, donc sur le document, et non sur son environnement<sup>26</sup>. Preuve en est par son étymologie : « curative » vient du terme latin médiéval *curativus* signifiant « soigner ». Cela

---

<sup>24</sup> Michelle Bubenicek, « Collaborer pour mieux conserver : les nouvelles orientations de la Direction des archives de France dans le domaine de la conservation et de la restauration », dans *La conservation : une science en évolution, bilan et perspectives*, Paris, ARSAG, 1997, p. 271.

<sup>25</sup> Michel Duchein, « Peut-on tout conserver ? », dans *op.cit. La conservation : une science en évolution, bilan et perspectives*, p. 13-14.

<sup>26</sup> Denis Guillemard, « Éditorial », dans *op.cit. La conservation préventive : Colloque sur la conservation-restauration des biens culturels, Paris 8, 9 et 10 octobre 1992*, p. 13.



illustre le but de cette branche de la conservation qui est d'interrompre les dégradations en court. De l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle, la pratique de la conservation curative se résumait à réunir les documents (privés et publics) importants et essentiels pour le pouvoir (autant le politique que le religieux), à les entreposer dans des dépôts qui leurs sont dédiés (mais pas forcément adaptés<sup>27</sup>) et à pratiquer, si nécessaire, une opération de reliure. La période de transition du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle voit émerger de nombreuses recherches dans le but de lutter efficacement contre les infestations, et notamment contre les moisissures qui n'avaient jamais été abordées antérieurement<sup>28</sup>. Ainsi, les écrits de Maire et Graesel proposent divers remèdes à ces maux, comme un procédé de désinfection au formol. C'est donc durant cette même période qu'apparaissent des moyens efficaces de désinfection, comme l'usage de formaldéhyde préconisé par Pierre Sée contre les moisissures car agissant rapidement à l'air libre sans altération du papier, tout en étant non toxique, simple d'utilisation et peu coûteux<sup>29</sup>. Mais il faut attendre les années 1930 pour voir émerger les premiers essais de désacidification du papier.

Pour ce qui est de la définition de la conservation curative, l'ICOM donne celle-ci depuis 2008 :

« Ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel ou un groupe de biens ayant pour objectif d'arrêter un processus actif de détérioration ou de les renforcer structurellement. Ces actions ne sont mises en œuvre que lorsque l'existence même des biens est menacée, à relativement court terme, par leur extrême fragilité ou la vitesse de leur détérioration. Ces actions modifient parfois l'apparence des biens<sup>30</sup> ».

Cette définition souligne plusieurs caractéristiques, voire les dangers qu'entraîne la pratique de la conservation curative. Elle utilise des moyens et techniques agissant directement sur l'intégrité physique du document. Par exemple, le traitement insecticide d'un ouvrage ou d'une collection se fait soit par voie liquide, soit par application d'un gel, soit enfin par anoxie (absence d'oxygène). Ces procédés peuvent porter atteinte au document et risquer de l'altérer de manière irréversible. C'est notamment en cela que la conservation curative se distingue de la restauration. Il est important de ne pas confondre conservation curative et restauration car elles n'ont ni la même échelle d'application, ni la même origine d'application et encore moins les mêmes objectifs. Cette dernière se doit d'être réversible et visible :

---

<sup>27</sup> « Contrairement à une idée couramment admise, les archives n'étaient donc pas conservées dans des tours sans lumière mais dans des salles éclairées et aérées, dans des armoires qui les protégeaient de la lumière et dans des boîtes en bois qui les protégeaient de la poussière ». Danièle Neirinck, Gérard Benoit, « L'évolution de la conception des bâtiments d'archives », dans *op.cit. La conservation : une science en évolution, bilan et perspectives*, p. 30.

<sup>28</sup> Certainement par un manque de connaissances précises sur les causes de leur apparition.

<sup>29</sup> Dominique Varry, *La conservation, émergence d'une discipline*, dans Jean-Paul Oddos, *op.cit. La Conservation : Principes et réalités*, p. 31.

<sup>30</sup> André Desvallées et François Mairesse (sous la direction de), « Concepts clés de muséologie ». ICOM [en ligne], disponible sur <http://icom.museum/normes-professionnelles/concepts-cles-de-museologie/L/2/> (consulté le 13 avril 2017), p. 69-70.

« Ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel, singulier et en état stable, ayant pour objectif d'en améliorer l'appréciation, la compréhension et l'usage. Ces actions ne sont mises en œuvre que lorsque le bien a perdu une part de sa signification ou de sa fonction du fait de détériorations ou de remaniements passés. Elle se fonde sur le respect des matériaux originaux. Le plus souvent, de telles actions modifient l'apparence du bien <sup>31</sup>».

La restauration se pratique donc à l'échelle individuelle. Les documents sont traités un à un, contrairement à la conservation curative qui peut s'appliquer à un ensemble de documents. La restauration se voit également obligatoirement précédée d'une conservation curative (il est inutile de restaurer un document alors qu'il est atteint de moisissures, il faut au préalable le traiter). La restauration ne consiste donc pas à rendre au document son état initial mais à faciliter sa lisibilité.

### 1.2.2. Le rôle des restaurateurs

En parallèle de la profession de conservateur, l'activité de restaurateur a évolué et s'est professionnalisée suite au second conflit mondial, bénéficiant aujourd'hui d'une reconnaissance de la part des professionnels du patrimoine<sup>32</sup>. Mais le restaurateur n'est pas le conservateur et réciproquement. Cette distinction entre restauration et conservation, explicitée ci-avant, est fondamentale. Un ouvrage en bon état dont les coins sont abîmés ne nécessite pas une restauration mais seulement une manipulation plus précautionneuse. De nombreux ouvrages ont vu leur identité détruite, partiellement ou intégralement, à cause d'une restauration qui n'était pas utile. Ce genre d'accident était particulièrement répandu au XIX<sup>e</sup> siècle, mais jusqu'à encore récemment, on pouvait voir des ateliers d'État agir ainsi dans l'idée de conserver ce qui était alors considéré comme essentiel : le texte. Or, ce dernier, sorti de son contenant, perd de son contexte et donc une part de sa signification. Ghislain Brunel, lors des journées de l'Association pour la Recherche Scientifique sur les Arts Graphiques (ARSAG) en 1994, écrivait d'ailleurs :

« Pour conserver au document sa valeur historique on doit bannir toute tentative de reconstitution : l'objet porte un témoignage sur l'époque de sa fabrication et celles qu'il a traversé depuis. Sous cet angle, l'élimination des ajouts et le rétablissement de dispositions originales sont à bannir ainsi que la recomposition des parties disparues <sup>33</sup>».

La restauration est un procédé de dernier recours, si la lisibilité et l'intelligibilité du document est en péril. Elle n'est en aucun cas une remise à neuf des documents : « Il ne peut y avoir de retour à l'état d'origine.

---

<sup>31</sup> André Desvallées et François Mairesse (sous la direction de), *loc.cit.*

<sup>32</sup> Cependant elle n'est toujours pas reconnue sur les plans juridique et statutaire.

<sup>33</sup> Cité par Jean-Marie Yante, *Conserver et restaurer sans altérer ni appauvrir*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet (eds), *De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, Louvain-la-Neuve, Academia-l'Harmattan, 2014, p. 170-171.

Le document vieillit depuis sa sortie des presses de l'imprimeur et des mains du relieur, du graveur, du photographe ; il a vécu toute une histoire qui fait maintenant partie de lui-même. Ce qu'il est intéressant de sauver, dans un ouvrage abîmé, c'est tout le bagage historique que le document porte avec lui<sup>34</sup>». Le rôle des restaurateurs est donc d'interrompre la dégradation d'un ouvrage afin que perdure son état historique, état qui concerne autant le contenant que le contenu dudit ouvrage et qui donc fonde son identité et le rend unique comme témoin de son époque. Le second rôle des restaurateurs est de comprendre le document et ceci ne va pas sans la prise en compte de la totalité des éléments qui le composent (contenu et contenant donc). En effet, c'est par l'étude et l'analyse de ces derniers que l'on peut replacer le document dans son contexte historique, le dater, voire, dans certains cas, l'attribuer à un auteur déjà identifié dans un autre document. C'est d'ailleurs cette étude qui préside à toute intervention de restauration matérielle sur le document. Comme le résume Jocelyne Deschaux :

« La restauration occupe le dernier maillon et le plus périlleux de la chaîne de la conservation. Le dernier parce que la restauration est envisagée quand tous les autres moyens n'ont pas suffi à écarter le document du péril de la disparition ; elle est le constat d'échec de la conservation idéale. Le plus périlleux, car c'est celui qui a les conséquences les plus graves : une mauvaise restauration peut faire disparaître à jamais des pans entiers de l'identité d'un document (voire le document lui-même) <sup>35</sup>».

C'est en cela que la restauration est en proie à un paradoxe : son but est le respect de l'intégrité du document mais toute intervention bouleverse, par définition cette même intégrité. Au final, il s'agit de remettre en état le document pour permettre sa conservation et sa consultation. C'est l'éthique du restaurateur qui entre en jeu pour savoir à quel instant il doit stopper ses manipulations au profit de l'intégrité du document. Cependant, les compétences et connaissances du restaurateur ne doivent pas se borner au seul domaine de la remise en état et de l'étude du document. Pour apprécier convenablement la conservation et en avoir une vue d'ensemble, le restaurateur doit être compétent dans d'autres domaines : « suivi et exploitation du contrôle climatique dans les magasins, chimie des matériaux anciens et des produits de restauration, etc. <sup>36</sup>». Il a un rôle de conseiller auprès des conservateurs et autres membres du personnel en ce qui s'agit de la manipulation de l'ouvrage restauré, afin que le travail effectué n'ait pas été vain et ne se dégrade pas trop rapidement. La survie des documents dépend donc de la collaboration des professionnels de la conservation.

### 1.2.3. La répartition des tâches

---

<sup>34</sup> Jocelyne Deschaux, « La restauration », dans Jean-Paul Oddos, *op.cit. La Conservation : Principes et réalités*, p. 308.

<sup>35</sup> Jocelyne Deschaux, *ibid.*, p. 305.

<sup>36</sup> Corinne Le Bitouzé, *Méthodes et Moyens humains*, dans Jean-Paul Oddos, *op.cit. La Conservation : Principes et réalités*, p. 119.

La conservation d'un document, si l'on veut qu'elle soit effective, optimale et pérenne, nécessite la collaboration et coopération de tous les individus qui y ont accès, en premier lieu les professionnels de la conservation. Par conséquent, les uns ne doivent pas empiéter sur les champs de compétences des autres mais au contraire, veiller à ce que leurs interventions s'imbriquent, à la manière d'un engrenage. Ce travail d'équipe se voit confirmé par les résolutions adoptées par l'ICOM-CC lors de la XV<sup>e</sup> conférence triennale de New Delhi en septembre 2008 <sup>37</sup> :

- La conservation-restauration a pour but de transmettre le patrimoine culturel matériel aux générations futures, tout en assurant son usage actuel et en respectant sa signification sociale et spirituelle ;
- Toute mesure prise et toute action menée découlent d'un processus décisionnel interdisciplinaire et inclusif ;
- Ce processus décisionnel comprend la documentation et la recherche (historique, archivistique, scientifique ou technique) et tient compte des contextes passé, présent et futur du bien culturel.

Par conséquent, comment procèdent le conservateur, l'archiviste et le restaurateur pour décider de ce dont a besoin un document dégradé ? Il faut au préalable faire un bilan de l'état physique du document comprenant notamment l'avancée de sa dégradation et la nature de celle-ci, permettant d'en déterminer la source. Cette évaluation de la qualité du document ou des collections n'est pas le résultat d'un jugement mais le résultat d'une analyse poussée qui porte en priorité sur le contexte de création dudit document et des besoins futurs (le document sera-t-il amené à être manipulé régulièrement ou non par exemple, ou même y a-t-il un quelconque « intérêt » à le conserver ?). Après tout, de cette évaluation découle ce qui va constituer ou non la mémoire de la société. L'évaluation fait aujourd'hui partie intégrante des missions de l'archiviste et est constituante de l'archivistique contemporaine. Ainsi, selon Carol Couture, lorsque l'archiviste doit procéder à une évaluation, il doit s'assurer<sup>38</sup> :

- que les archives témoignent de l'ensemble des activités de la société ;
- de l'objectivité et de la contemporanéité du jugement qu'il porte ;
- de respecter les liens qui unissent l'évaluation et les autres interventions archivistiques ;
- qu'il existe un équilibre entre les finalités administratives et les finalités patrimoniales de son intervention ;
- qu'il existe un équilibre entre les considérations relatives au contexte de création des archives et celles liées à leur utilisation.

---

<sup>37</sup> Cité par Nelly Cauliez, *Restaurer les archives, Conseils aux archivistes*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit. De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p. 180.

<sup>38</sup> Carol Couture, « L'évaluation des archives. État de la question », *Archives*, vol. 28, n°1, Québec, 1996-1997, p. 17-18.

Suite à cette évaluation, et si le document (ou la collection) est conservé, on procède à la décision de choix de traitement dont il va bénéficier. Dans le cas où le document, ou sa collection, est menacé par un danger présent (exemple : une fuite d'eau) ou probable (exemple : localisation des locaux à proximité d'une voie d'eau), son traitement relève de la conservation. Dans le cas opposé, où le danger est écarté et le document stabilisé mais que sa lisibilité fait défaut, il relève de la restauration. De plus si l'intervention sur l'objet doit être immédiate en raison d'un risque de perte instantanée d'informations, le recours à la conservation curative est de rigueur. Dans le cas contraire, c'est la conservation préventive qui doit être appliquée puisque son action est indirecte. Gaël de Guichen propose ce schéma (simplifié) permettant de clarifier le propos<sup>39</sup> :

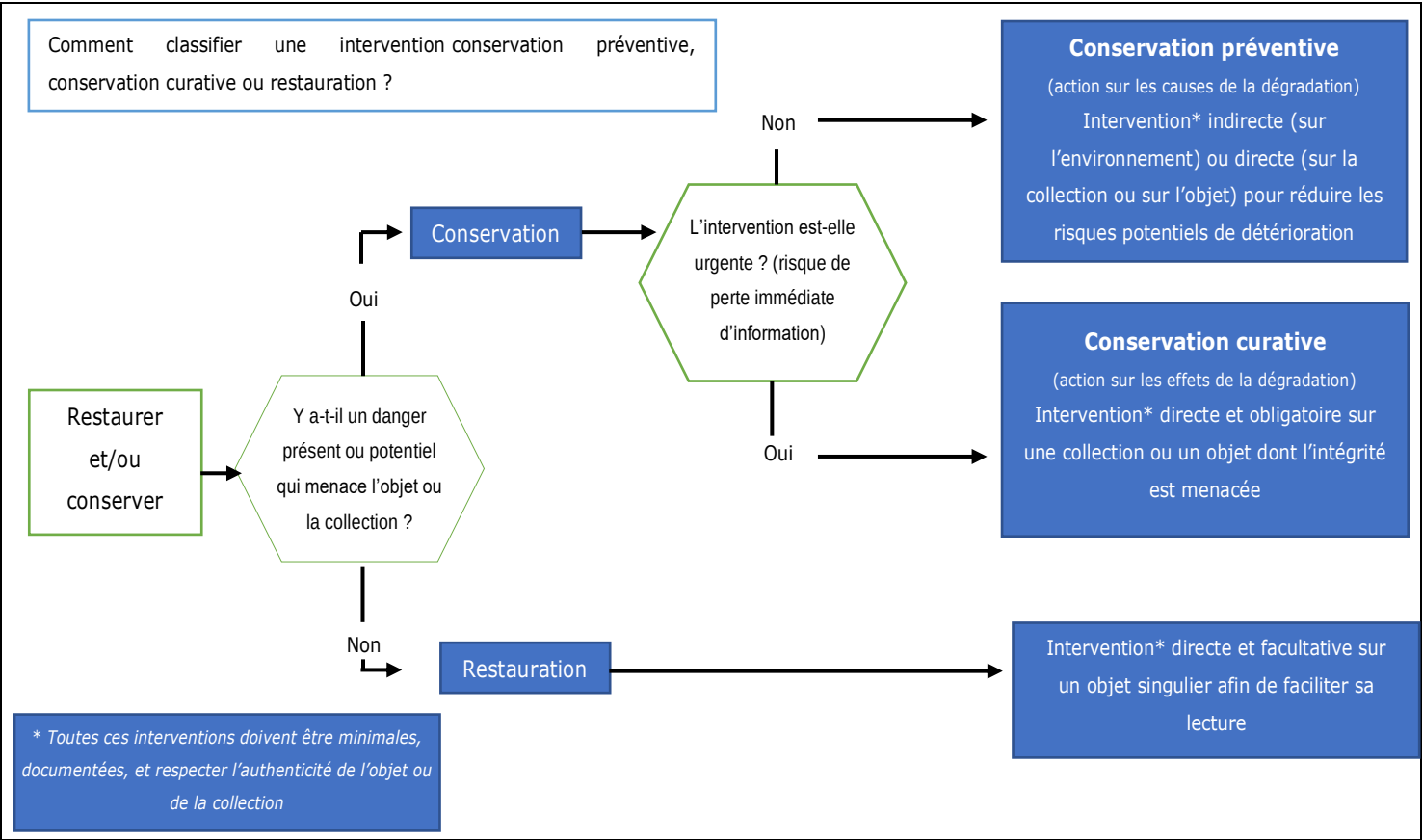


Tableau 1 : Tableau synoptique de Gaël de Guichen sur la conservation préventive des biens culturels

Ainsi, dans le but de limiter l'altération de documents et de résoudre les difficultés de conservation, la mise en œuvre de plusieurs traitements s'avère nécessaire. Cependant ces traitements doivent s'accorder et être appropriés à l'état de détérioration du document. Si cela n'est pas le cas, l'efficacité de l'intervention s'en trouve affectée, devenant moindre, voire totalement inexistante. Par exemple, la désinfection des documents doit s'accompagner de celle du magasin et des locaux, susceptibles eux aussi d'avoir été atteints. Le

<sup>39</sup> Denis Guillemard, Claude Laroque, *Manuel de conservation préventive : Gestion et contrôle des collections*, 2<sup>e</sup> éd., Dijon, OCIM, 1999, p. 8.

traitement de l'environnement des documents est tout aussi important que celui de ces derniers. Une politique de conservation efficace ne doit pas se cantonner à tenter d'arrêter ou de retarder la dégradation des documents mais aussi permettre de la prévenir, et, selon Astrid-Christiane Brandt, « si nécessaire d'améliorer leurs conditions de conservation ou de préserver au moins leurs contenus <sup>40</sup>».

### 1.3. Construction du concept de conservation préventive

Tout comme la conservation curative, la conservation préventive est l'une des branches de la discipline de la conservation. Néanmoins, elle est bien plus récente que sa consœur. L'ICOM-CC en donne la définition suivante :

« Ensemble des mesures et actions ayant pour objectif d'éviter et de minimiser les détériorations ou pertes à venir. Elles s'inscrivent dans le contexte ou l'environnement d'un bien culturel, mais plus souvent, dans ceux d'un ensemble de biens, quels que soient leur ancienneté et leur état. Ces mesures et actions sont indirectes – elles n'interfèrent pas avec les matériaux et structures des biens. Elles ne modifient pas leur apparence ».

#### 1.3.1. Une origine : la nécessité

À l'instar de la conservation, l'émergence de la conservation préventive est le fruit de situations de crise et de découvertes qui ont mené à une réflexion et à une réaction. C'est notamment la mise au jour de documents et fresques etc. incroyablement bien conservés dans des grottes, tombes et mausolées hermétiquement clos qui a permis de comprendre l'importance et les bienfaits de conserver les objets dans un environnement stable (autant en température qu'en humidité)<sup>41</sup>. Précédemment, les professionnels ne voyaient pas de véritable intérêt à investir dans la prévention, puisqu'aucun incident d'ampleur ne s'était produit dans leur service. L'inconvénient qui en découle est que ces mêmes professionnels ne prennent conscience de l'urgence de recourir à la conservation préventive qu'une fois le mal fait, sans que son application ne puisse plus y faire grand-chose : « [...] ce n'est pas le moindre des paradoxes que de voir la conservation préventive se constituer sur les débris de ce qu'elle se propose de préserver <sup>42</sup>». Selon Denis Guillemard, ne prendre en compte les facteurs de détérioration des documents qu'une fois leurs effets apparus est une « conception très "curative" de la prévention<sup>43</sup> ». En effet, dès lors que la conservation

---

<sup>40</sup> Astrid-Christiane Brandt, *Les conditions de conservation des collections*, dans Jean-Paul Oddos, *op.cit. La conservation : Principes et réalités*, p. 167.

<sup>41</sup> Denis Guillemard, « Éditorial », dans *op.cit. La conservation préventive : Colloque sur la conservation-restauration des biens culturels, Paris 8, 9 et 10 octobre 1992*, p. 16.

<sup>42</sup> Denis Guillemard, *loc.cit.*

<sup>43</sup> Denis Guillemard, *loc.cit.*

préventive n'est appliquée qu'une fois une collection détériorée, la cause (par exemple une fuite d'eau) et les effets (documents humides) sont confondus, ne formant plus qu'un tout qu'il faut traiter en traitant l'objet (ici la collection humidifiée) : « il s'agit très limitativement d'un objet dans sa relation particulière à l'environnement <sup>44</sup> ». Dans ce cas, le recours à la conservation préventive est fortuit et secondaire puisqu'il n'est pas pensé en amont et n'est pas le fruit d'une anticipation. La conservation préventive s'est donc fondée sur des cas concrets et ses concepts se sont plus construits en rapport avec les notions d'urgences et de nécessité qu'avec celles d'anticipation et de précaution. Pour parvenir à détacher la conservation préventive de ces deux premières notions, les institutions et dirigeants de services doivent imposer l'application des principes de la conservation préventive de façon égale et logique, c'est-à-dire dans tous les services, à tous les professionnels et particuliers gardiens de biens culturels. Elle ne doit pas se voir appliquée ponctuellement, une fois le malheur arrivé, mais être une application constante. La conservation préventive doit être pensée comme traitant un ensemble de paramètres dont le document n'est qu'un item parmi d'autres. Toujours selon Denis Guillemard, l'intervention dans certains pays de véritables équipes de chercheurs est un moyen efficace qui permet de faire diminuer la contingence de la prévention<sup>45</sup>. En agissant par anticipation et en prenant en compte l'éventualité de certains risques, ces équipes édifient et mettent en place une méthode avant qu'une situation critique ne fasse son apparition. Dans le domaine des archives, un autre élément contraint les professionnels à réagir : la masse documentaire en constante augmentation. Afin d'éviter tout entassement de documents dans le désordre, situation qui facilite le développement de facteurs de dégradation, les services doivent anticiper en mettant en place un plan d'action de conservation préventive. Actuellement, la majeure partie des professionnels du patrimoine, notamment des archives, ont conscience de l'importance de mettre en œuvre les principes de conservation préventive dans leurs services, mais cela reste complexe pour de nombreuses raisons.

### 1.3.2. Une nouvelle échelle d'étude : de l'objet à l'environnement

La conservation préventive, à l'inverse de la conservation curative, agit sur les causes de la dégradation des documents. Si l'on reprend la comparaison du malade exposée plus haut, elle consisterait à mettre l'individu dans de bonnes conditions afin d'éviter toute rechute. Il ne s'agit donc plus d'une action directe et exclusive sur l'objet ou le document mais sur l'environnement dans lequel il se trouve et évolue. Selon Denis Guillemard, on s'intéresse désormais aux « facteurs de l'environnement passant de l'objet à la collection, de la galerie d'insecte à l'architecture<sup>46</sup> ». Ainsi, lorsque l'on s'intéresse à la pratique de la

---

<sup>44</sup> Denis Guillemard, *loc.cit.*

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 16.



conservation préventive, un changement d'échelle d'application s'impose. Le *Vade-mecum de la conservation-préventive* élaboré par le Département conservation préventive du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) appuie cet effort à penser différemment de la part des professionnels<sup>47</sup> :

« La conservation préventive invite à :

- penser collection et non plus objet,
- penser bâtiment et non plus salle,
- penser ensemble de facteurs et non plus un seul facteur d'altération,
- penser une semaine, un an, dix ans..., et non plus un seul jour,
- penser équipe et non plus individu,
- penser investissement à long terme et non plus coût immédiat,
- penser pluriel et non plus singulier,
- penser large et non plus étroit. »

Cela est valable autant pour les professionnels des musées que pour ceux des archives. Cette façon de considérer l'environnement de l'objet, Catherine Antomarchi la qualifie d'« écologie de la conservation »<sup>48</sup>. En effet, selon l'une des définitions du Petit Robert, l'écologie est l'« étude des milieux où [sont conservés les biens culturels] ainsi que les rapports de ces [biens] avec le milieu »<sup>49</sup>. Elle déplore également que dans la partie théorique des programmes d'enseignement de la conservation, l'accent ne soit pas suffisamment mis sur l'environnement des matériaux à conserver et que son enseignement ne se fasse que « morceau par morceau », c'est-à-dire domaine par domaine et non de façon globalisante. Cela a pour conséquence un enchaînement de normes et règles pouvant entrer en contradiction et dont l'application s'avère complexe. Selon elle, il faudrait cesser de « tout résoudre au cas par cas » mais de faire de l'environnement le principal objet d'étude. Il faut lui accorder autant d'importance qu'à l'objet seul en s'inspirant des méthodes et démarches rigoureuses déjà à l'œuvre en conservation-restauration : « le terrain privilégié de l'action préventive n'est pas l'objet, ni même la collection, mais l'environnement dans lequel ces objets, ces collections se trouvent »<sup>50</sup>. Ce changement de vision, de considérer un ensemble et non plus une collection ou un document seul, n'est pas forcément simple à appréhender et à ancrer dans les manières de penser et d'agir des différents membres du personnel d'un service.

---

<sup>47</sup> C2RMF, « Vade-Mecum de la conservation préventive ». C2RMF [en ligne], disponible sur [http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/vade\\_mecum\\_conservprev.pdf](http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/vade_mecum_conservprev.pdf) (consulté le 27 février 2017), p. 6.

<sup>48</sup> Catherine Antomarchi, « Pour une écologie de la conservation ? », dans *op.cit. La conservation préventive : Colloque sur la conservation-restauration des biens culturels, Paris 8, 9 et 10 octobre 1992*, p. 23-24.

<sup>49</sup> Cité par Catherine Antomarchi, « Pour une écologie de la conservation ? », *loc.cit.*

<sup>50</sup> Catherine Antomarchi, *loc.cit.*



### 1.3.3. Objectifs et contraintes liés à la conservation préventive

Comme exposé plus haut, la conservation préventive s'attaque aux causes des dégradations des collections en se concentrant non plus directement sur les documents mais sur leur environnement. Ce dernier correspond à une foule d'éléments : en premier lieu la température et l'hygrométrie du magasin où sont conservés les documents, leur conditionnement (dans quoi sont-ils entreposés et comment), leur manipulation (fréquence et qualité) etc. Toutes ces données doivent être prises en compte pour une conservation optimale et pérenne. Elles doivent donc être soumises à une politique de conservation préventive efficace. Cependant, sa mise en place se heurte à deux contraintes principales : la complexité et le coût. Étant un concept très récent, la conservation préventive n'est pas encore ancrée dans la pratique de la totalité des services d'archives. De plus, s'appliquant à une échelle supérieure à celle du seul document, elle touche divers domaines de la vie du service qu'il faut mettre en adéquation et coordonner dans le but premier de la conservation pérenne des documents. Ces domaines vont de l'environnement des documents aux modes d'usages des collections. Dans ce cadre, contrairement à la discipline de la restauration par exemple, il n'est pas aisé de définir un unique responsable pour la mise en œuvre de la conservation. Chacun se voit plutôt attribuer, selon ses compétences ou sa formation, une tâche de conservation préventive, « c'est une discipline à partager et encore à construire <sup>51</sup> ». Cependant, cette discipline exige des compétences élevées afin de faire les choix adéquats, de mener l'action et évaluer les risques convenablement. Par conséquent, toutes les personnes pouvant être en contact avec les documents devraient avoir un minimum de connaissances techniques en conservation préventive, ce qui n'est pas systématiquement le cas. C'est une véritable organisation qui prend énormément de temps à mettre en place, d'autant plus que les effets de la conservation préventive ne sont pas directs, pouvant conduire à un relâchement de la part des individus censés la pratiquer et la développer. De plus, certaines interventions en lien avec la conservation préventive sont abusives. La prévention a des principes à respecter et le principal danger d'une prévention abusive est de faire disparaître l'intégrité du document au profit de sa pérennité. Selon Denis Guillemard, « la notion d'intégrité est déterminante dans l'analyse et peut compléter la définition de la prévention : toute action qui permet de supprimer les risques collectifs de la dégradation sans toucher ou mettre en cause l'intégrité individuelle des unités constituant la collection <sup>52</sup> ». Le second aspect contraignant de la conservation préventive est le coût de sa mise en place. Bien que sur le long terme, la conservation préventive s'avère plus rentable que l'enchaînement d'opérations de restauration, les investissements qui sont liés à son installation peuvent être colossaux. En effet, pour certains services, une

---

<sup>51</sup> Denis Guillemard, « Éditorial », dans *op.cit. La conservation préventive : Colloque sur la conservation-restauration des biens culturels*, Paris 8, 9 et 10 octobre 1992, p. 17-18.

<sup>52</sup> Denis Guillemard, *ibid.*, p. 16.

réfection totale des locaux est nécessaire car trop menaçants pour les documents (proches d'une voie d'eau, canalisations et conduits d'électricité non aux normes, amiante, documents surexposés à la lumière, manque de place, etc.). L'achat de matériaux de conditionnement et d'instruments spécialisés représente également un coût non négligeable : « [les] investissements et les coûts récurrents découlant de la fonction de conservation augmentent sans cesse <sup>53</sup> ». Or, comme le rappelle Andrea Giovannini, déjà en 1997, la conjoncture économique du moment n'est pas favorable à de telles dépenses et les services doivent se contenter d'un budget souvent limité, voire bloqué, en particulier pour ceux de petite taille<sup>54</sup>.

## 2. Une institutionnalisation progressive

Si la pratique de conservation et de préservation des documents est ancienne et sa définition récente, l'entrée de la conservation préventive dans la pratique des institutions et des professionnels l'est encore plus.

### 2.1. Définition de la pratique

La pratique de la conservation préventive ne s'est pas définie en un jour. Mise en application dans un premier temps dans les nations anglo-saxonnes, la définition de cette pratique résulte du travail de nombreux chercheurs et spécialistes.

#### 2.1.1. Le modèle anglo-saxon<sup>55</sup>

La conservation préventive voit ce paradoxe d'être née en Europe mais de s'être développée dans un premier temps dans les nations anglo-saxonnes. Ce sont en effet les professionnels anglo-saxons qui ont mis le plus rapidement en action la politique de la conservation préventive dans leurs services, en premier lieu dans les musées. Garry Thomson, Conseiller scientifique des Trustees et chef du département scientifique de la National Gallery de Londres de 1960 à 1985, est généralement reconnu comme l'un des plus anciens promoteurs de la conservation préventive en Grande-Bretagne. Selon lui, la connaissance et la compréhension des effets de l'environnement sur la conservation des objets et documents existe depuis

---

<sup>53</sup> Normand Charbonneau, *Les pratiques d'évaluation et de conservation de Bibliothèques et Archives nationales du Québec*, en collaboration avec Maude Doyon et Christian Bolduc, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit.*, *De la prévention à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p. 23.

<sup>54</sup> Andrea Giovannini, « Le bilan de conservation : un outil pour la politique de conservation dans les institutions de taille moyenne », dans *La conservation : une science en évolution, bilan et perspective, actes des troisième journées internationales d'études de l'ARSAG à Paris, 21 au 25 avril 1997*, p. 299.

<sup>55</sup> Cette partie se base sur Simon Lambert, « The Early History of Preventive Conservation in Great Britain and the United States (1850-1950) ». *CeROArt* [en ligne], disponible sur <http://ceroart.revues.org/3765#tocto1n6> (consulté le 27 avril 2017) et sur Philippe Vallas, *Accidents et programmes d'urgence*, dans Jean-Paul Oddos, *op.cit.*, *La conservation : Principes et réalités*, p. 401-404.

le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il ajoute que cette période est suivie par celle des « *Dark Ages* » où la conservation est reléguée au second plan au profit du design des expositions, de l'architecture et du confort des publics. Pour exemple, il cite le fait que les recommandations du *Select Committee* proposant d'installer dans la *National Gallery* un système d'air conditionné, semblable à celui des nouvelles *Houses of Parliament*, dans le but de réduire les effets de la pollution, n'avaient pas été suivies au profit du confort des visiteurs :

« In the end, no air conditioning system was installed. Around 1860, the visitors' comfort would take precedence over conservation, as the galleries were fitted with large windows that were kept open to promote air circulation (Brommelle 1956). This, of course, only let more pollutants inside ».

Il ajoute que, néanmoins, la majorité des peintures avait été placée sous verre et que l'air conditionné fut installé en 1951. C'est à partir de là, selon Thomson, que de nouvelles connaissances apparurent à propos des effets de l'environnement sur les œuvres d'art. C'est en 1920 qu'est créé le *British Museum Research Laboratory* suite à l'enrôlement de l'éminent chimiste Alexander Scott par les *Trustees*. Ces derniers, devant l'état désastreux des œuvres d'art entreposées dans de mauvaises conditions durant la Grande Guerre, avaient fait appel au Département de la Recherche Scientifique et Industrielle (DSIR) qui leur avait alors envoyé Scott. Selon le chimiste Harold J. Plenderleith, Scott se penchait autant sur les causes que sur les symptômes de dégradations afin de trouver des méthodes de traitement : « Dr. Scott's method was to study the causes and symptoms of instability and to work out methods of treatments [...] ». C'est en s'appuyant sur les travaux de Scott que Plenderleith parvint à développer de nouvelles recommandations en conservation préventive portant sur le conditionnement et l'environnement des collections. Cette pratique d'avoir un laboratoire de recherche au sein des institutions muséales s'exporte en Europe et aux États-Unis, comme celui du Metropolitan Museum à New York.

Dans le domaine de la conception de programmes d'urgences, les nations anglo-saxonnes ont également eu une certaine avance. En effet, bien que la littérature sur le sujet soit relativement bien développée en France, elle n'a que peu d'effet sur la pratique, hormis dans les grandes institutions qui en ont les moyens (financiers mais surtout humains). La majorité des services d'archives en France préféraient alors miser sur la restauration et le microfilmage en masse plutôt que de mettre au point un plan d'urgence ou d'évacuation des ouvrages précieux, acte qui est pourtant bien moins coûteux que la restauration. Cela serait dû au scepticisme des professionnels vis-à-vis de l'efficacité et de la nécessité des plans d'urgence, leurs effets n'étant appréciables que sur le long terme. En comparaison, la Grande-Bretagne et les États-Unis « ont fait du plan d'urgence l'un des éléments essentiels de leur politique de préservation, en complément du contrôle climatique ». L'avantage économique n'y est pas pour rien, étant plus sujets aux restrictions budgétaires. La pratique en Grande-Bretagne a été guidée par de grands établissements comme la Bibliothèque nationale d'Ecosse. Au Canada et aux États-Unis, les archives de chaque État, souvent en collaboration avec les bibliothèques, ont établis des « programmes d'assistance mutuelle et de mise en

commun des ressources ». Peu à peu, ces procédures d'urgence ayant « prouvé indiscutablement, et à maintes reprises, leur nécessité » dans les services d'archives outre-Atlantique et outre-Manche, la pratique trouva un intérêt aux yeux des professionnels français qui ne tardèrent pas à la mettre en œuvre dans les différents services d'archives français.

### 2.1.2. Apparition d'une normalisation

Pour l'heure, en matière de conservation préventive, il n'existe pas de législation spécifique à la discipline pour les archives. Les lois pouvant s'en rapprocher portent essentiellement sur la conservation en général. Cependant, une normalisation fut progressivement élaborée. Ces normes sont nationales ou internationales et visent à encadrer la pratique et la profession de la conservation préventive. Selon Olivier Passas, consultant en conservation préventive, les toutes premières normes, à vocation internationales, furent le fruit d'un long et dur travail d'élaboration de l'Association Française Normalisation (AFNOR)<sup>56</sup>. En effet, d'un côté, elles ont dû être élaborées *ex nihilo* puisque la discipline venait de voir le jour, et d'un autre côté, pour qu'elles aient une portée internationale, il fallait mettre en accord au moins cinq pays et donc organiser de nombreuses réunions. Ainsi, la toute première norme a mis près de dix ans à paraître. Celle-ci est ISO 16245 et elle concerne le conditionnement cellulosique<sup>57</sup>, dont il existe un type A ou B. La France utilise le type A car le type B est composé de papiers recyclés et est donc susceptible de contenir des résidus de trombones ou d'agrafes pouvant altérer les documents en s'oxydant. Une autre norme importante est l'ISO 9706 : 1994, « Information et documentation – Papier pour documents – Prescription pour la permanence ». Elle vise à éviter l'emploi de pâte à papier mécanique, dont la grande acidité a conduit à la perte colossale de documents, manuscrits ou imprimés, produits entre 1860 et 1960-1980, lors de la création de la pâte à bois. Selon Marie-Dominique Parchas, c'est la première norme définissant les caractéristiques du papier permanent d'usage courant<sup>58</sup>. Concernant les bâtiments, la référence est la norme ISO 1789, « Prescription pour le stockage des documents d'archives et de bibliothèque », qui a vu le jour en 2004. C'est sur cette norme que s'appuient les archivistes et chargés de conservation préventive pour faire des recommandations aux architectes, en les adaptant aux besoins du moment. Cependant, selon Marie-Dominique Parchas, établir des recommandations est bien plus avantageux que de créer une norme<sup>59</sup>. En

---

<sup>56</sup> Cité dans « La conservation préventive : une science assez récente », dans *Conversation*, n°1, janvier 2017, p. 8-9.

<sup>57</sup> Boîte, conteneur ou chemise en cellulose ou celloderme où l'on entrepose les archives pour leur bonne conservation.

<sup>58</sup> Marie-Dominique Parchas, *La politique de conservation des Archives de France*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit. De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p.144.

<sup>59</sup> Ibid p. 143.

effet, les premières sont plus simples à écrire, à actualiser régulièrement et à diffuser, du fait de leur gratuité, que la seconde puisqu'il « faut souvent plus de trois ans pour aboutir à un consensus [...] il faut l'accord de plusieurs pays pour la valider et la revoir ». La Direction des Archives de France a donc créé les *Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives*<sup>60</sup>, document mis à jour régulièrement et disponible en ligne. D'autres normes existent, spécifiques à la France, reconnaissables par le sigle « NF ». On peut ainsi citer la norme NF Z40014 relative à tous les supports celluloses, dont les cartons. Hervé Bastien, dans *Droit des archives*, informe que l'application d'une norme peut être rendue obligatoire en vertu de l'article 12 du décret n°84-74, dans le cas où « la "protection des trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique" <sup>61</sup>» est compromise. Selon l'auteur, ces normes sont essentiellement techniques, la France ne disposant pas, pour le moment, de norme générale officielle concernant les archives, contrairement à la BS 5454 du *British Standards Institution* portant sur la conservation et l'exposition des documents d'archives<sup>62</sup>.

### 2.1.3. Les manuels

Les premiers ouvrages à mentionner la conservation et à donner des conseils en la matière remontent au XIX<sup>e</sup> siècle mais ils sont principalement à l'intention des relieurs, restaurateurs et des bibliothèques. Parmi eux, on peut citer le *Nouveau manuel complet du relieur dans toutes ses parties* de Louis-Sébastien Lenormand en 1840, l'*Établissement d'une bibliothèque, conservation et entretien des livres* ou encore le *Manuel pratique du bibliothécaire* en 1896 d'Albert Maire dont le chapitre IV porte sur la conservation des livres et énumère les « "soins de conservation, leurs ennemis (les insectes, la poussière, l'humidité, la chaleur), l'aérage [*sic*] des salles, le battage des livres, la surveillance contre les diverses détériorations, les livres précieux (soins à leur donner), réserve à constituer, la conservation des manuscrits, la reliure" <sup>63</sup>». Avec l'apparition de grandes structures culturelles telle l'UNESCO, et le développement d'associations de professionnels, la conservation gagne en considération et de nombreux spécialistes se mettent à la rédaction de manuels. Ainsi, en 1967, George Cunha publie *The Conservation of Library Materials*, manuel d'une grande importance pour les bibliothécaires. En 1986, c'est l'UNESCO qui publie la

---

<sup>60</sup> Département de l'innovation technologique et de la normalisation, « *Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives* » ? 3<sup>e</sup> version, 2009. *FranceArchives* [en ligne], disponible sur [https://francearchives.fr/file/1d5127b656a424a75a1173a5ebbc2f39d6762565/static\\_3281.pdf](https://francearchives.fr/file/1d5127b656a424a75a1173a5ebbc2f39d6762565/static_3281.pdf) (consulté le 24 avril 2017).

<sup>61</sup> Hervé Bastien, *La protection par les normes techniques*, dans Hervé Bastien, *Droit des archives*, Paris, La documentation Française : Direction des Archives de France, 1996, p. 49.

<sup>62</sup> Hervé Bastien, *loc.cit.*

<sup>63</sup> Cité par Dominique Varry, *La conservation, émergence d'une discipline*, dans Jean-Paul Oddos, *op.cit.*, *La conservation : Principes et réalités*, p. 30.

plaquette *Livres et documents d'archives : sauvegarde et conservation* conçue par Françoise Flieder et Michel Duchein à destination prioritairement du Tiers-Monde<sup>64</sup>.

Depuis l'émergence de la conservation préventive, plusieurs manuels ont été publiés afin d'aider les professionnels à la mettre en place. Un des précurseurs est Robert Sugden qui publie en 1946 *Care and handling of Art objects* dont les idées seront reprises par la suite. En 1953 paraît en Belgique l'ancêtre du Vade-mecum publié par l'IRPA en 1986, le *Guide pratique pour la protection des biens culturels* de Moyersoen. Concernant les archives et bibliothèques, Michel Duchein consacre la troisième partie de son *Manuel d'archivistique* (1970) à la conservation matérielle des documents<sup>65</sup> et en 1999, Denis Guillemard et Claude Laroque publient le *Manuel de conservation préventive : Gestion et contrôle des collections*. Ces manuels sont principalement centrés sur la théorie. Ils expliquent les principes de la conservation préventive, ce qu'elle est et en quoi elle consiste. Ils détaillent la politique à suivre et se divisent généralement en thématiques. On y décrit les programmes et plans d'urgence à mettre en place, les effets et facteurs des diverses détériorations, ce qu'est l'environnement des collections (bâtiment, magasins etc.) et la réglementation en vigueur à son sujet, les techniques d'inspections, comment gérer la manipulation, le transport, les expositions etc. Plus récemment, en 2002, Stéphane Ipert et La documentation française publient *Une méthode d'évaluation des pratiques de conservation préventive dans un service d'archives*, ouvrage qui se compose de fiches pratiques à destination des professionnels<sup>66</sup>. Cependant, la publication de manuels de conservation préventive présente un revers. Si d'un côté elle vise à aider à la mise en place d'une politique de conservation préventive, de l'autre elle peut également la desservir. En effet, comme l'expose Colette Naud, le public auquel s'adresse ces manuels est en grande partie un public néophyte en conservation, en particulier les personnels des services et établissements culturels qui n'ont pas les moyens d'avoir un restaurateur<sup>67</sup>. Or, bien que ces ouvrages soient des compilations de conseils pour éviter le pire, certaines opérations doivent être faites par des spécialistes, ayant des compétences et des connaissances spécifiques. Ainsi, la prudence invite certains auteurs à ne pas décrire certaines opérations d'entretien comme le dépoussiérage. Mais cette même prudence amène justement d'autres à les décrire pour éviter une mauvaise application si ces opérations doivent être menées. En réalité, il faut s'interroger sur qui exécutera ces opérations, s'il en a les compétences ou non. La construction d'un manuel de conservation préventive est donc une tâche très complexe et la présence d'un restaurateur au sein d'un service s'avère

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>65</sup> Lucie Favier, Danièle Neirinck, Jacques Salmon, *La conservation des documents, conditions, moyens et techniques*, dans Jean Favier (sous la direction de), *op.cit.*, *La pratique archivistique française*, p. 468.

<sup>66</sup> Stéphane Ipert, *Une méthode d'évaluation des pratiques de conservation préventive dans un service d'archives*, Paris, La documentation Française : Direction des Archives de France, 2002.

<sup>67</sup> Colette Naud, « La conservation préventive : une responsabilité bien partagée », dans *op.cit.* *La conservation préventive : Colloque sur la conservation-restauration des biens culturels, Paris 8, 9 et 10 octobre 1992*, p. 20.



être un véritable atout pour la mise en œuvre d'une telle politique. Cependant, la présence d'un restaurateur et l'aménagement d'un atelier représentent un coût non négligeable.

## 2.2. Le financement de la conservation préventive

La mise en œuvre de la politique de la conservation préventive représente un énorme investissement pour les services d'archives, en particulier pour ceux de moyenne et petite taille. Un financement externe est donc bienvenu et d'une importance non négligeable pour le développement de ces services. Cependant, « l'économie de la conservation est un domaine encore peu exploré<sup>68</sup> ». La principale cause est que la conservation est considérée comme une « mission » morale, un service considéré comme indispensable, faisant que le fait de s'interroger sur son coût pourrait être mal vu. De ce fait, les sources disponibles sont peu nombreuses.

### 2.2.1. Le rôle de l'État

Les services départementaux d'archives sont gérés par un directeur sélectionné parmi les conservateurs ou conservateurs généraux du patrimoine de l'État et relèvent du ministère de la Culture et de la Communication<sup>69</sup>. En cela, il serait normal que le financement de ces services, et en particulier les opérations de conservation, soient à la charge de l'État. Cependant, selon l'article L212-8 du Code du Patrimoine : « Les services départementaux d'archives sont financés par le département. [...] <sup>70</sup> ». Or il arrive que le service d'archives doive faire face à de lourds investissements, pour l'achat de matériel spécialisé ou pour la restauration de documents suite à une mission de collecte nationale, comme La Grande collecte lancée en 2013 par exemple. Ces coûts dépassent souvent le budget accordé par le conseil départemental. La solution est de faire appel au mécénat, privé ou public. En effet, selon la loi L212-7 du Code du Patrimoine « Les collectivités territoriales continuent de bénéficier, pour la conservation et la mise en valeur de leurs archives, des concours financiers de l'État dans les conditions en vigueur au 1er janvier 1986<sup>71</sup> ». L'article R212-54, issu du décret n°2011-574 (24 mai 2011), précise également que

---

<sup>68</sup> Jean-Paul Oddos, *Approche économique de la conservation*, dans Jean-Paul Oddos (sous la direction de), *op.cit.*, *La Conservation : Principes et réalités*, p. 91.

<sup>69</sup> « Art. L212-9 ». *Legifrance* [en ligne], disponible sur [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=9D60E9B6BFC1AE4BF18679864ED56C70.tpdila\\_17v\\_3?idArticle=LEGIARTI000019202844&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170504](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=9D60E9B6BFC1AE4BF18679864ED56C70.tpdila_17v_3?idArticle=LEGIARTI000019202844&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170504) (consulté le 10 mai 2017).

<sup>70</sup> « Art. L212-8 ». *Legifrance* [en ligne], disponible sur [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=9D60E9B6BFC1AE4BF18679864ED56C70.tpdila\\_17v\\_3?idArticle=LEGIARTI000029945521&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170504](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=9D60E9B6BFC1AE4BF18679864ED56C70.tpdila_17v_3?idArticle=LEGIARTI000029945521&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170504) (consulté le 10 mai 2017).

<sup>71</sup> « Art. L212-7 ». *Legifrance* [en ligne], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=9D60E9B6BFC1AE4BF18679864ED56C70.tpdila>

le service demandeur doit recevoir au préalable la validation du Service interministériel des archives de France (SIAF) pour se voir octroyer toute subvention en application des articles L212-7 et L212-8 précédemment cités<sup>72</sup>. Dans le but de faciliter les demandes, le ministère de la Culture met à disposition sur son site depuis 2012 un catalogue des subventions en fonction des domaines du patrimoine et des opérations à mener<sup>73</sup>.

Dans le domaine des archives, on peut donc noter l'existence de subvention pour la restauration, la numérisation, la collecte, etc. En accord avec sa politique d'encouragement à la conservation préventive, le ministère de la Culture consent à verser des subventions « aux associations et structures qui œuvrent dans le champ de la conservation préventive des documents d'archives ». En ce qui concerne les collectivités territoriales, comme les archives départementales, ces subventions consistent à soutenir les programmes de recherches sur la conservation de documents d'archives et l'élaboration de plans d'urgences. La nature du projet et les dépenses estimées pour sa réalisation déterminent le montant de l'aide et l'aval du SIAF est nécessaire. Les deux principaux avantages sont l'aspect renouvelable de ces subventions si le programme s'étend sur plusieurs années et que le versement est en une seule fois, évitant ainsi que le service demandeur attende trop longtemps entre chaque versement, ce qui augmenterait le risque de sinistre.

### 2.2.2. Le rôle des institutions départementales

Créés durant la Révolution française, les départements avaient pour objectif principal de resserrer les liens entre les nombreux administrés appartenant à une administration, et, en cela, leur découpage revenait à ce que la distance entre la limite des départements et leur chef-lieu équivaille une journée de cheval. Les départements obtiennent leur autonomie dans leur exercice grâce aux lois de décentralisation de 1982 et 1983<sup>74</sup>. Désormais le pouvoir exécutif appartient au président du conseil départemental et non plus au préfet. C'est ce même président qui, dès lors, prépare et met en œuvre le budget de son département en le répartissant équitablement entre les diverses politiques qu'il a sous sa responsabilité. La culture

---

[17v\\_3?cidArticle=LEGIARTI000006845573&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170504](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170504) (consulté le 10 mai 2017).

<sup>72</sup> « Décret n°2011-574, art. R212-54 ». *Legifrance* [en ligne], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170504&cidArticle=LEGIARTI000006845573> (consulté le 10 mai 2017).

<sup>73</sup> Secrétariat général/Mission de la communication interne, « Catalogue des Subventions ». *Ministère de la Culture et de la Communication* [en ligne], disponible sur [http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/catalogue\\_subventionsculture\\_0612.pdf](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/catalogue_subventionsculture_0612.pdf) (consulté le 24 avril 2017).

<sup>74</sup> « Les compétences du conseil départemental », *interieur.gouv.fr* [en ligne], disponible sur <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-elections/Departementales-2015/Les-competences-du-conseil-departemental> (consulté le 8 mai 2017).



appartient à ces politiques publiques obligatoires. Ainsi, selon le site du ministère de l'Intérieur, « Le conseil départemental assure la valorisation et la sauvegarde du patrimoine. Il gère ainsi les archives et bibliothèques départementales ainsi que les musées départementaux. Il apporte également son soutien à la vie culturelle, notamment en milieu scolaire. Ce poste représentait plus de 3% des dépenses en 2011<sup>75</sup> ». En matière de conservation préventive, pour ce qui est du financement des matériaux et équipements nécessaires à son application, le véritable défi est de convaincre les élus de la nécessité de la discipline, ce qui n'est pas chose aisée car, comme déjà dit, ses effets ne sont visibles que sur le long terme. L'absence d'autonomie financière de certains services les empêche de faire des achats groupés (bien que cela soit peu pratiqué) et surtout de choisir les matériaux adéquats. Dans ce cas, c'est l'administration des départements qui se charge du choix des fournitures, équipements et fournisseurs, sans se soucier de la qualité et de la fiabilité, au profit de prix cassés et au détriment des services d'archives. Néanmoins, le problème n'est pas essentiellement d'ordre financier mais relève également d'un manque d'intérêt et/ou de connaissances sur l'existence de certains produits et équipements par le personnel passant commande.

## 2.3. Les grands acteurs

Le second conflit mondial entrave donc à nouveau cet essor de la conservation mais la réflexion à son sujet se poursuit. Ainsi, l'International Council of Museums (ICOM) est créé au sein de l'UNESCO dès le lendemain du conflit, en 1946. Organisme non gouvernemental composé de 35 000 membres, il rassemble aujourd'hui les représentants et experts de 136 pays dont 119 possèdent un comité national<sup>76</sup>. Cette instance, ainsi que les autres fondées par l'UNESCO, eurent pour but de donner un nouveau souffle au mouvement de développement de la conservation.

### 2.3.1. La Direction des archives de France<sup>77</sup>

C'est dans le décret du 23 février 1897 que la Direction des Archives de France (DAF) trouve son origine au sein du ministère de l'Instruction publique. Dès lors le service des archives départementales communales et hospitalières, issu du ministère de l'Intérieur, s'est trouvé sous l'autorité du Directeur des Archives (anciennement appelé « Garde général des Archives nationales »), nouvellement titré « Directeur

---

<sup>75</sup> *Loc.cit.*

<sup>76</sup> « L'ICOM en bref ». ICOM [en ligne], disponible sur <http://icom.museum/lorganisation/licom-en-bref/L/2/> (consulté le 12 avril 2017).

<sup>77</sup> Cette partie se base sur l'article de Danièle Neirinck, « La politique de préservation et de restauration de la Direction des archives de France », dans *Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF)*, Paris, 24 janvier 1991, *La Gazette des archives*, n°1, vol. 155, 1991, pp. 296-305.

des Archives de France » par le décret du 28 décembre 1936. La DAF resta ensuite rattachée au ministère de l'Éducation nationale jusqu'à la création du ministère des Affaires culturelles en juillet 1959. En 1979, selon le premier article du décret du 3 décembre : « La direction des Archives de France exerce toutes les attributions conférées par la loi du 3 janvier 1979 à l'administration des archives, à l'exception de celles qui concernent les archives des ministères des Affaires étrangères et de la Défense et des services et établissement qui en dépendent ou y sont rattachés ». La DAF dispose donc de quelques pouvoirs propres. Désormais, à l'instar de nombreuses autres nations européennes, la France apparaît comme compétente en matière d'archives. En matière de conservation, une commission pour l'étude de la conservation des documents d'archives et de bibliothèques fut créée au CNRS en 1946. De la collaboration entre cette commission et la Direction des Archives de France émergèrent peu à peu doctrines et concepts portant sur plusieurs aspects : « les problèmes posés par la conservation et la restauration des documents furent pris en compte, les facteurs de détérioration du papier et les incidences de l'environnement étudiés ». Puis dans les années 1950, suite aux désastres de la guerre, les recherches et découvertes en matière de conservation des documents graphiques font d'important progrès. La DAF a immédiatement porté une grande partie de ses efforts en faveur des services départementaux d'archives pour la construction de bâtiments. Conservation et bâtiments furent donc ses premières préoccupations, préoccupations auxquelles elle répondait, et répond encore, au moyen de subventions d'équipement en dépit de la décentralisation. Cependant, alors que la fragilité des documents écrits était au centre de l'attention des hautes instances comme la DAF, on ne peut pas en dire autant pour ce qui est des conservateurs d'archives. Selon Danièle Neirinck, il semble en effet que ces derniers ne se soient préoccupés que très tardivement de la vulnérabilité des documents dont ils avaient la garde. Ainsi, en 1981, elle avait adressé un questionnaire aux services départementaux d'archives dont elle reçut 75 réponses. D'après celles-ci, aucun service ne pratiquait de contrôle des moisissures ou de l'acidité du papier, aucune personne n'était spécialement chargée de la conservation des documents et enfin la pratique de la conservation était considérée comme distincte de celle de la restauration. La Direction s'est donc engagée à aider les services départementaux d'archives à s'équiper en gros matériel par le biais de subventions afin de les inciter à s'améliorer en matière de conservation. Cette politique a porté rapidement ses fruits. Ainsi, dès 1989, 44 ateliers de reliures et 19 de restauration pratiquent la totalité des opérations de conservation (désinfection, désacidification, renfort par doublage de polyamide etc.). Six d'entre eux, comme celui de la Loire, n'ont d'ailleurs pas eu besoin de cette aide de la part de l'État puisque leur équipement fut installé suite aux lois de décentralisation en 1982<sup>78</sup>.

---

<sup>78</sup> « Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ». [Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr) [en ligne], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068736&dateTexte=20090318> (consulté le 30 avril 2017).

L'organisation interne de la Direction, fixée par l'arrêté du 23 octobre 1979, modifié une première fois par arrêté en 1988, se voit profondément revisitée en 2002. Elle dispose désormais d'un bureau général et de quatre départements dont celui des innovations technologiques et de la numérisation. C'est ce département qui a en charge la définition des normes professionnelles en matière de traitement et de conservation des archives, dont la conservation préventive et la restauration. Il les valide également, suit leur mise en œuvre et assure la veille technologique portant sur ces domaines. C'est aussi lui qui coordonne la politique de recherche de la direction. Il assure notamment le suivi des projets d'aménagement et de construction des bâtiments d'archives. Ce département comporte entre autres un bureau de la conservation matérielle.

### 2.3.2. Le Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine<sup>79</sup>

Inauguré le 2 octobre 2002 à Marseille, le Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP) est une institution publique et unique dont le projet de création remonte au milieu des années 1990. D'abord centrée sur l'accueil d'œuvres en restauration en lien avec les grands chantiers de musées (comme celui du musée Fabre à Montpellier), l'activité du CICRP ne tarda pas à dévier sur les questions de l'altération des matériaux en orientant et développant les premières thématiques de recherche sur ce phénomène. Fin 2004 sont lancées études, recherches et opérations dans le domaine de la conservation préventive. C'est ainsi que son directeur Roland May, conservateur en chef, présente en 2007 un axe de développement tournant autant autour de la restauration que des recherches et opérations de conservation préventive. Cette instance permet la synergie de nombreuses disciplines au bénéfice de la recherche en conservation et restauration. En effet, ses murs regroupent 28 fonctionnaires d'État de tous domaines : chimistes, entomologistes, conservateurs, photographes-radiologues, documentalistes etc. De plus, disposant de tout l'équipement nécessaire, le CICRP se place dès lors comme institution de référence à laquelle peuvent s'adresser les services d'archives du sud de la France pour obtenir des conseils dans les opérations de restauration et de conservation préventive. Il réalise ainsi près d'une centaine de missions de conseils et de diagnostics et plus encore de travaux de restauration. Cette proximité permet de plus aux services d'archives de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'éviter d'investir et de s'endetter dans l'achat d'un matériel fort coûteux en recourant à ses services. La localisation du CICRP permet également la collaboration internationale avec tout le pourtour méditerranéen et le nord de l'Europe, notamment dans le cadre de la recherche ou de travaux de normalisation de la conservation. Cette instance se fixe comme

---

<sup>79</sup> Cette partie se base sur « Dossier de presse ». *CICRP* [en ligne], disponible sur <http://cicrp.fr/docs/dossier-presse.pdf> (consulté le 18 avril 2017).

mission de porter « assistance technique et scientifique aux collectivités publiques et aux responsables de biens culturels dans le domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine ». Elle contribue ainsi aux échanges entre le maître d'ouvrage et les maîtres d'œuvres pour faciliter leur dialogue et rendre les opérations plus aisées à réaliser. Le CICRP participe également à l'élaboration de problématiques en conservation et restauration, porte conseil pour l'usage de traitements en s'appuyant sur des études menées en amont, permettant ainsi de proposer des démarches méthodologiques aux services le consultant. L'instance parvient aussi à coordonner plusieurs programmes de recherche. Selon son dossier de presse, les missions du CICRP s'exercent « dans le cadre des dispositifs définis par le Code du Patrimoine » et chacune d'elle se dote de pôles d'excellence. Une autre de ses missions est de participer à la formation des professionnels de la conservation et de la restauration. En effet, en partenariat régulier avec l'Institut national du Patrimoine (InP), le CICRP contribue à la construction des programmes de formation continue, tient de nombreux séminaires, et propose des stages aux étudiants de licence, master mais également aux chercheurs et doctorants de disciplines très variées, allant de l'histoire de l'art à la chimie. Tous ces professionnels, ou futurs professionnels, peuvent trouver les réponses à leurs interrogations et développer leurs recherches grâce au site web du CICRP qui propose plusieurs fiches pratiques, et à la bibliothèque spécialisée du centre de documentation. Les ateliers peuvent également accueillir des élèves en restauration, à condition néanmoins de la présence de restaurateurs formateurs.

Le CICRP possède au final trois domaines d'intervention. Outre le domaine de partage de ses compétences par l'accueil d'œuvres en restauration et celui de l'étude et de la recherche sur les phénomènes de détérioration, le CICRP intervient, comme exposé précédemment, dans le domaine de la conservation préventive et de la conservation curative. Sa participation active dans ce domaine, par des actes de conseils, de formation ou d'intervention, permettent à la conservation préventive de se développer, d'évoluer et de voir ses concepts être diffusés à travers les différents services faisant appel à cet instance.

### 2.3.3. L'Institut national du Patrimoine<sup>80</sup>

Anciennement nommé École nationale du patrimoine<sup>81</sup>, l'Institut national du patrimoine (InP) voit le jour en mai 1990 grâce au décret n°90-406. Sous la tutelle du Ministère de la Culture, cet établissement public avait au départ pour seule mission le recrutement et la formation (après recrutement) des conservateurs du patrimoine, toutes spécialités confondues. En accord avec le Centre national de la fonction

---

<sup>80</sup> Cette partie se base principalement sur les informations disponibles sur le site de l'InP, *inp* [en ligne], disponible sur <http://www.inp.fr/> (consulté le 19 janvier 2017).

<sup>81</sup> C'est en 2001, par le décret n° 2001-1236 du 21 décembre, que l'Institut national du patrimoine acquiert son nom actuel.

publique territoriale (CNFPT) et la ville de Paris, cette mission de l'InP a évolué pour consister en la formation et le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine et de ceux du patrimoine de la ville de Paris. L'Institut se voit par la suite, en 1996, rattaché à l'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art (IFROA) par l'arrêté du 4 janvier. Il possède donc aujourd'hui deux départements pédagogiques, l'un consacré à la conservation du patrimoine, l'autre à sa restauration. L'établissement propose des formations initiales mais également des formations continues (dites aussi « permanentes »). Pour ce qui est de la formation du conservateur, le programme de la formation initiale se compose de plusieurs modules dont l'un nommé « Conservation-restauration ». Selon le « Guide de l'élève » disponible sur le site de l'InP, ce module met un point d'honneur à l'étude de la conservation préventive et, de façon plus générale, à l'environnement des collections. Les programmes abordent également quelques principes de la restauration, permettant de tisser des liens entre les élèves des deux disciplines lors de séances de constat d'état et de chantier des collections. De plus, cette même formation initiale possède des modules de « spécialité patrimoniale », autrement dit des modules dédiés chacun à un domaine du patrimoine, parmi lesquels se trouvent les archives. Les « règles de la conservation préventive applicables aux archives » est l'un des thèmes abordés par cette spécialité. Sur le plan de la formation des restaurateurs, la conservation préventive est également un pilier de l'enseignement. C'est durant le second semestre qu'ils abordent la notion, ce qui « leur permet d'appréhender les effets de facteurs d'altération et les distinctions entre les notions de restauration et de conservation ». Cet enseignement, comprenant l'apprentissage de l'évaluation de l'état de conservation des documents mais également l'apprentissage de la gestion des risques, forme notamment les étudiants à l'intervention en situation d'urgence. Les cours, ou séminaires, transversaux entre élèves conservateurs et élèves restaurateurs portent dans un premier temps sur la conservation préventive, permettant aux futurs professionnels d'avoir le minimum de connaissances nécessaires quel que soit leur parcours de formation. Pour ce qui est de la formation permanente, des stages de quelques jours, payants, sont proposés par l'Institut, dont un intitulé « Conservation préventive : les matériaux de conservations, propriétés et mise en œuvre » se déroulant sur trois jours pour la somme de 630 €.

Outre l'enseignement et la formation, l'InP se donne comme mission la recherche et l'innovation. En effet, le département des restaurateurs de l'Institut dispose d'un laboratoire de recherche regroupant quatre personnes, chacune ayant sa spécialité. Il collabore avec la BnF et le musée du Quai Branly dans le cadre d'un partage de matériels et de connaissances. Ce laboratoire participe notamment à la formation des élèves restaurateurs en leur permettant d'apprendre à manipuler les divers matériels et équipements qu'ils pourront rencontrer durant leur carrière. De nombreux projets de recherches sont portés chaque année par le laboratoire au sujet des matériaux du patrimoine et de leur conservation-restauration. Chacun des élèves mène également un travail de recherche, durant la dernière année de formation, débouchant sur la rédaction d'un mémoire et une soutenance. Ces travaux sont disponibles en ligne. De plus, l'INP organise

régulièrement des conférences et colloques intramuros mais aussi des journées d'étude, expositions et tables rondes à l'extérieur de ses bâtiments.

#### 2.3.4. L'atelier des Archives nationales<sup>82</sup>

Consacré dans un premier temps aux travaux de reliure jusqu'en 1957, l'atelier des Archives nationales voit son origine en 1856, Cour de Soubise. Cette activité de reliure, qui a précédé celle de restauration, a permis aux documents d'être entreposés dans de relativement bonnes conditions de conservation, leur évitant une possible altération due à l'humidité, la température ou la poussière. En 1950, l'activité de l'atelier se spécialise dans la restauration. Cette année est charnière dans l'évolution de la restauration des documents d'archives. Le faible effectif de relieurs œuvrant à l'atelier, ne bénéficiant que d'un statut d'ouvrier professionnel très qualifié, se voit contraint de suivre l'évolution de l'atelier en se spécialisant et en intégrant une équipe bien plus technique. L'atelier est agrandi et aménagé dans de nouveaux locaux plus adaptés en 1957 et passe de 5 à 19 employés.

Rattaché au Secrétariat général des Archives nationales, le service est sous la responsabilité de l'inspecteur général des archives de France jusqu'en 2010<sup>83</sup>. Il est aujourd'hui sous la responsabilité de Nelly Cauliez, chef de travaux d'art. Le personnel du service est recruté sur concours auquel participent les élèves possédant un diplôme de professionnel des métiers du Livre. Ce service participe d'ailleurs à la professionnalisation du métier de restaurateur.

L'atelier se perfectionne à nouveau en parallèle du développement des disciplines de préservation et de restauration des documents graphiques à partir de la seconde moitié des années 1980. En participant à des échanges avec des sociétés spécialisées et des laboratoires de recherche, qui prodiguent services et conseils, la qualité des travaux effectués par l'atelier se voit radicalement accrue. Tous ces partages permettent une précision et un accroissement des connaissances et des compétences, réduisant ainsi le risque d'incidents car, comme le rappelle John Batho, chef d'atelier au Service de la reliure et de la restauration aux Archives nationales, « [...] rien n'est plus dangereux en ce domaine qu'un excès d'assurance<sup>84</sup> ».

L'atelier de restauration répond en partie à la mission de suivi et de contrôle des opérations de conservation des Archives nationales. Cette mission est la charge de la direction des fonds qui assure également les opérations de collecte, tri, étude, classement et inventaire. Cette direction sectorise avec trois

---

<sup>82</sup> Cette partie se base sur l'article de John Batho, « L'atelier de restauration des archives nationales », dans *op.cit. Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF), Paris, 24 janvier 1991, La Gazette des archives*, pp. 315-320.

<sup>83</sup> L'Inspection générale des archives de France disparaît et se voit remplacée par l'Inspection des patrimoines qui comporte notamment un collège des archives.

<sup>84</sup> John Batho, *ibid.*, p. 319.



autres directions, ou ministères, les missions et objectifs des Archives nationales. Parmi elles se trouve la direction de l'appui scientifique qui se charge notamment de la conservation préventive. En 2012 est adopté le Projet scientifique, culturel et éducatif 2013-2016 (PSCE) par les Archives nationales. Ce projet leur permet d'être « les garantes de la pérennisation de l'accès des citoyens à la mémoire vivante de l'État et des grands acteurs de notre histoire, mais aussi de renouveler leurs services au public et leur politique d'archivage<sup>85</sup> ». La conservation préventive est citée parmi les grandes lignes de ce projet colossal. Ainsi, durant ces trois années, les fonds du site de Fontainebleau, soit 14 kilomètres linéaires (kmL), bénéficient de mesures de conservation curative mais aussi préventive (dépoussiérage et reconditionnement). Ils sont ensuite transférés vers les structures plus saines des unités 1 et 2 de Fontainebleau (ouvertes respectivement en 1978 et 1984) ou celles du bâtiment « Transitoire » bâti en 2006-2007 et dédié à la conservation et au traitement des supports hors-format. À terme, une partie de ces fonds transitera au site de Pierrefitte qui bénéficie de conditions de conservation proches de la perfection et dont la capacité d'accueil s'élève à 215 kmL. Le site de Paris, quant à lui, voit ses espaces de conservation réorganisés et réhabilités par l'application des normes internationales en la matière. Ce vaste chantier permet d'assurer la « [...] sauvegarde de fonds dont la valeur patrimoniale est inestimable mais dont la conservation n'a pas pu être assurée jusqu'ici de manière satisfaisante faute de place et de moyens<sup>86</sup> ».

### 3. Une professionnalisation récente

La conservation préventive est une affaire de tous. Elle concerne la totalité du personnel d'un service, dont certains sont moins qualifiés que d'autres pour des tâches spécifiques. Aussi, s'est peu à peu développé un poste, une profession dans le but de coordonner les opérations et la mise en place de la conservation préventive dans les services : le chargé de conservation préventive.

#### 3.1. Le changement des mentalités

À l'instar des professions de conservateur et de restaurateur qui se sont développées peu à peu à partir d'une discipline préexistante, la profession de responsable (ou chargé) de conservation préventive est issue d'une évolution des mentalités.

---

<sup>85</sup> « Projet scientifique, culturel et éducatif 2013-2016 : Un projet pour aujourd'hui et demain ». *Archives nationales* [en ligne], disponible sur <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/projet-scientifique-culturel-et-educatif-2013-2016> (consulté le 10 mai 2017).

<sup>86</sup> « Dossier du Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2013-2016 ». *Archives nationales* [en ligne], disponible sur [http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/documents/10157/11393/2013\\_12\\_PSCE.pdf/02f17665-4ce7-4771-95f3-66efbafb62ff](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/documents/10157/11393/2013_12_PSCE.pdf/02f17665-4ce7-4771-95f3-66efbafb62ff) (consulté le 10 avril 2017).



### 3.1.1. Une nouvelle prise de conscience

Avec l'essor de la discipline, les professionnels s'aperçoivent de la nécessité d'avoir dans les services une personne ayant des acquis, des connaissances poussées sur les matériaux et techniques afin de faire les choix adéquats pour la réussite, la continuité des opérations de conservation préventive et éviter toute erreur néfaste aux collections. Comme dit précédemment, chacun, à son échelle, fait de la conservation sans forcément le savoir. Selon Marie-Dominique Parchas : « l'ensemble du personnel devient progressivement un acteur majeur de la protection du patrimoine quel que soit le statut de l'intéressé dans l'institution y compris le personnel d'entretien <sup>87</sup> ». La question est de savoir comment coordonner ces différents acteurs, articuler au mieux leurs actions et les orienter pour éviter tout accident. En effet, même si la mise en œuvre de la conservation préventive résulte d'un travail d'équipe, où chacun se voit attribuer une tâche selon ses compétences et sa formation, le désavantage est de fragmenter et dissoudre la responsabilité dont chacun doit faire preuve. Cependant, selon Denis Guillemard, créer un corps de conservateurs spécialisés en prévention ne serait pas une bonne chose car cela ne ferait qu'agrandir le fossé existant entre restauration et conservation en introduisant un nouvel intermédiaire interférant dans les échanges entre le conservateur-restaurateur et les responsables des collections<sup>88</sup>. Néanmoins, le développement de la conservation préventive exige de créer et mener une véritable politique avec un pilote à sa tête. C'est souvent durant une situation de crise ou d'urgence que l'importance d'avoir un responsable compétent et formé à cette discipline se fait sentir et paraît alors indispensable. Ce n'est que depuis récemment que les postes de responsables (ou chargés) de conservation préventive sont apparus dans les services du patrimoine, en particulier dans les services d'archives. Selon Marie-Dominique Parchas, leurs effectifs ne cessent d'augmenter : sur les 721 services d'archives (départementaux, municipaux, etc.) ayant répondu à une enquête en 2011, on dénombre 233 responsables, soit 32% des services ont un chargé de conservation préventive dans leurs locaux.

### 3.1.2. À qui le poste ?

La question qui se pose alors est « à qui confier cette responsabilité de coordination ? qui en a les aptitudes et les connaissances ? ». Le choix est ardu en effet car à ce poste peut se présenter le restaurateur mais également le conservateur. Selon Denis Guillemard, « dans la mesure où la conservation préventive concerne avant tout le devenir physique des collections, il est fondé que le restaurateur devienne le

---

<sup>87</sup> Marie-Dominique Parchas, *La politique de conservation des Archives de France*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit.*, *De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p.135.

<sup>88</sup> Denis Guillemard, « Éditorial », dans *op.cit.*, *La conservation préventive : Colloque sur la conservation-restauration des biens culturels, Paris 8, 9 et 10 octobre 1992*, p. 17.

partenaire privilégié du conservateur. C'est dans la continuité de leur action respective et cela s'inscrit dans une vision de globale et cohérente de la prévention <sup>89</sup>». Il faudrait donc que les actions du restaurateur et du conservateur s'imbriquent et se complètent pour la mise en œuvre de la conservation préventive dans le service. Michelle Bubenicek parle du « tandem "conservateur-restaurateur" », conséquence d'une nouvelle conception de ces deux professions :

« [...] tous les professionnels du monde des archives sont aujourd'hui d'avis qu'il s'agit non plus tant de "guérir" (pratique de la restauration (*conservation* en anglais) que de "prévenir" (*preservation*), ce qui revient à une prise en compte de la conservation préventive dans une optique très nord-américaine... Or il est impossible de faire valoir ce nouvel état d'esprit sans une collaboration efficace de l'une et l'autre profession<sup>90</sup> ».

Néanmoins, selon Eléonore Kissel, « [...] la conservation préventive est une émanation, une suite logique et particulièrement pertinente lorsque la personne qui lance ce travail est restaurateur. Cette notion selon laquelle la conservation préventive est une extension naturelle du travail du restaurateur est tout à fait légitime et utile<sup>91</sup> ». En effet, la profession de restaurateur a énormément évolué ces dernières années, dans plusieurs pays, y compris la France, pour comprendre désormais un large volet consacré à la conservation préventive. Ainsi, selon une étude menée par l'Institut Canadien de Conservation (ICC), certains restaurateurs consacrent plus de 30% de leur temps à mener des opérations de conservation préventive<sup>92</sup>. De plus, ces opérations, si elles sont en lien avec le traitement des archives ou des biens, ne devraient être prises en charge et exécutées que par le(s) restaurateur(s), seul(s) professionnel(s) à en avoir les compétences et connaissances. Les autres opérations, moins complexes, comme l'exposition ou le dépoussiérage, pourraient être exécutées par des techniciens, permettant ainsi d'optimiser « l'usage » des spécialistes en les concentrant sur les tâches nécessitant leurs savoirs et savoirs faire. Dans les musées, généralement, c'est le conservateur qui élabore les diverses politiques, dont celle de conservation<sup>93</sup>. Or si celui-ci est conscient et convaincu de la légitimité des règles de la conservation préventive, il fera tout pour que lesdites règles s'implantent, s'appliquent et soient respectées par tous. En réalité, l'attribution de la

---

<sup>89</sup> Denis Guillemard, *Introduction*, dans *Manuel de conservation préventive : gestion et contrôle des collections*, 1994, réédition 1999, Dijon, OCIM [u.a.], 1999, p. 9.

<sup>90</sup> Michelle Bubenicek, *Collaborer pour mieux conserver : les nouvelles orientations de la Direction des archives de France dans le domaine de la conservation et de la restauration*, dans *op.cit.*, *La conservation : une science en évolution, bilan et perspectives*, p. 272.

<sup>91</sup> « Débats : des métiers de la conservation préventive, comment ? », dans *op.cit.*, *Cahier technique de l'ARAFU n°6 : Logique économique et conservation du patrimoine ; Nouveaux métiers du patrimoine et conservation préventive* p. 90.

<sup>92</sup> Colette Naud, « Conservation restauration des biens culturels : La conservation préventive », dans *op.cit.* *La conservation préventive : Colloque sur la conservation-restauration des biens culturels, Paris 8, 9 et 10 octobre 1992*, p. 21.

<sup>93</sup> Colette Naud, *loc.cit.*

coordination de la conservation préventive au restaurateur ou au conservateur dépend de la taille et des moyens du service, c'est-à-dire s'il possède un atelier et des restaurateurs ou s'il doit s'en remettre « aux moyens du bord ». Ainsi, d'après Colette Naud : « les rôles du conservateur et du restaurateur varient selon la taille de l'institution considérée. Les occasions de collaboration entre conservateur et restaurateur sont nombreuses : évaluation de l'état des œuvres avant transport, etc. <sup>94</sup> ». Si le service ne possède pas de restaurateur, le premier responsable devient le conservateur et, dans ce cas, ce dernier doit posséder connaissances techniques et pratiques précises dans plusieurs domaines, être capable d'esprit critique face aux spécialistes privés, « savoir exiger et pouvoir juger la compétence réelle [...] ». Il doit donc, tout comme le restaurateur ou l'archiviste, recevoir une formation allant dans ce sens.

### 3.1.3. Apparition des formations continues (ou permanentes)

L'idée de la nécessité de créer des formations continues germe au cours des années 1990. D'après l'enquête dressée par l'AAF en 1991, certains services d'archives estiment que les restaurateurs pourraient avoir un rôle dans la conservation curative mais aussi préventive, et pour cela, une formation est nécessaire<sup>95</sup>. En effet, c'est suite à la réalisation par les professionnels qu'une série d'opérations souvent mal exécutées par un personnel trop qualifié ou pas suffisamment pouvait avoir des effets sur la conservation matérielle des documents, que l'organisation de formations à la prévention a vu le jour<sup>96</sup>. Claude Laroque, en 1991, informe qu'une possible création d'une formation continue était alors à l'étude à l'Université de Paris-1<sup>97</sup>. Cette formation devait consister en des séminaires abordant le contrôle de l'environnement, celui du bâtiment et traitant également du conditionnement des biens culturels. Elle devait être adressée aux professionnels de la conservation-restauration. Ce n'est qu'à compter des années 2000 que les formations continues se mettent réellement en place. Selon Éléonore Kissel, « [...] elle s'effectue par le biais des bureaux de formation des directions du ministère de la Culture, du CNFPT, d'organismes affiliés à l'universités tels que l'OCIM ou l'ARAAFU, sans compter les colloques et séminaires proposés par

---

<sup>94</sup> Colette Naud, *ibid.*, p. 22.

<sup>95</sup> Bruno Isbled, « Préservation et restauration des documents papier dans les archives françaises, Une enquête de l'Association des archivistes français », dans *op.cit. Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF)*, Paris, 24 janvier 1991, *La Gazette des archives*, p. 254-255.

<sup>96</sup> Claude Laroque, « Formation à la préservation des documents de bibliothèques et d'archives », dans *op.cit. Cahier technique de l'ARAAFU n°6 : Logique économique et conservation du patrimoine ; Nouveaux métiers du patrimoine et conservation préventive*, p. 121.

<sup>97</sup> Claude Laroque, « La formation aux techniques de la conservation et de la restauration à l'Université de Paris-1 », dans *op.cit. Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF)*, Paris, 24 janvier 1991, *La Gazette des archives*, p. 314.

les organisations professionnelles telles que l'ICOM ou l'ARSAG<sup>98</sup> ». Cependant, alors que conservation préventive est progressivement, mais de plus en plus abordée dans les enseignements universitaires (de manière théorique plus que pratique), les formations continues, elles, mettent du temps à s'installer. Le développement d'Internet a permis aux grandes institutions, comme la Bnf, de diffuser des fiches pratiques pour l'application de la conservation préventive<sup>99</sup> ou encore de proposer des stages de formation sur quelques jours, payants, comme cela est proposé sur les sites de « l'INP, la Direction des musées de France, la Direction des archives de France (bureau des métiers et de la formation), l'AAF, l'IFLA, etc. <sup>100</sup> ». Ces stages portent en général sur la mise en place et la conception de plans de sauvegarde et d'urgence. Alors que cela serait favorable à une bonne mise en œuvre de la conservation préventive et à la création des liens entre les disciplines du patrimoine, aucune formation continue ne propose de prestation interdisciplinaire<sup>101</sup>. La section locale du Grand Sud-Ouest du Bouclier Bleu fait exception<sup>102</sup>. Pilotée par Jocelyne Deschaux et Françoise Collange, cette section a mis en place des groupes de travail transversaux réunissant musées, bibliothèques et archives, acteurs publics et privés dans le but de monter des formations et des plans de sauvegarde par le partage d'expériences. En effet, généralement, les formations existantes ne « s'adressent [qu'] aux équipes de l'institution de manière individuelle <sup>103</sup> » et de façon exceptionnelle, « en regroupant des institutions patrimoniales locales (mutualisation entre partenaires patrimoniaux) ». Néanmoins, dès qu'elles le peuvent, les grandes institutions ouvrent leurs formations continues aux personnels extérieurs. Dans ces formations, la théorie est davantage étudiée et la pratique souvent laissée de côté, or la théorie ne suffit pas. Il faudrait la compléter par la pratique portant sur l'application de la conservation préventive dans les gestes du quotidien. De plus, la formation à la conception des plans de sauvegarde et celle des plans d'urgences sont dissociées. Or les contenus devraient non seulement couvrir la gestion des risques rapides et violents mais aussi celle des risques lents et cumulatifs. Preuve que le cheminement dans les mentalités est un long processus : des propositions de stage ont disparu.

En 2008, plusieurs projets ont vu le jour dont celui de la DAF en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)<sup>104</sup>. Ces deux instances ont signé des conventions de partenariat

---

<sup>98</sup> Eléonore Kissel, « La conservation préventive : quelles modalités de mise en œuvre ? », dans *op.cit. Cahier technique de l'ARAAFU n°6 : Logique économique et conservation du patrimoine ; Nouveaux métiers du patrimoine et conservation préventive*, p. 89.

<sup>99</sup> « Conservation : fiches pratiques ». BnF [en ligne], disponible sur [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/conservation\\_fiches\\_pratiques.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/conservation_fiches_pratiques.html) (consulté le 19 janvier 2017).

<sup>100</sup> Marie-Dominique Parchas, « Comment se former à la gestion des risques ? », dans *La conservation préventive (actes des Rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'AAF 2008)*, Paris, *La Gazette des archives*, n°1, vol. 209, 2008, p. 156.

<sup>101</sup> Marie-Dominique Parchas, *loc.cit.*

<sup>102</sup> Marie-Dominique Parchas, *ibid.*, p. 157.

<sup>103</sup> Marie-Dominique Parchas, *ibid.* p.156.

<sup>104</sup> Marie-Dominique Parchas, « Comment se former à la gestion des risques ? », dans *op.cit., La conservation préventive (actes des Rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'AAF 2008)*, *La Gazette des archives*, p. 158.

dans l'optique de créer des formations en région. On constate d'ailleurs un décalage important entre l'offre proposée en province et celle en région parisienne. La même année, une formation spéciale a été créée dans le but de sensibiliser à la conservation préventive des agents de toute origine institutionnelle et de divers pays européens. Cette formation, d'après Marie-Dominique Parchas, est basée sur le *Teamwork in preventive conservation* de l'ICCROM<sup>105</sup>. Elle consiste en un stage de trois ans sur site où il est « demandé aux stagiaires de travailler à partir de la *Méthode d'évaluation des pratiques en conservation préventive dans un service d'archives* de Stéphane Ipert, Benoît De Tapol, Guilbert Le Guen et Laure Meric, disponible sur le site du SIAF<sup>106</sup>. Cette formation est une étude de cas, une analyse de terrain approfondie où les stagiaires apprennent à se coordonner, à s'organiser en groupes de travail, en définissant les problèmes et priorités à traiter, faisant le point régulièrement. Ils peuvent au besoin, bénéficier de formations complémentaires en recourant au spécialiste nécessaire à la situation (restaurateur privé, officier des pompiers etc.). Elle se conclue par un bilan général des différents groupes de travail.

« Cette formule permet de vérifier l'acquis sur le long terme, d'approfondir des points et de modifier les pratiques. Pour qu'elle soit un succès, les directeurs doivent participer, libérer du temps et savoir motiver leurs agents. Pour les Archives de France qui pilotent cette formation, la confrontation avec le terrain est une expérience très enrichissante et utile pour apporter des conseils réalistes <sup>107</sup>».

## 3.2. Émergence des formations universitaires

La mise en place d'une nouvelle profession et sa reconnaissance dépendent, dans la société actuelle, de l'apparition d'un diplôme spécifique à ladite profession. Des formations universitaires émergent alors peu à peu.

### 3.2.1. Élaboration de la formation<sup>108</sup>

Entre 1990 et 1995, le ministère de la Culture lance le « Plan national de Restauration ». Ce dernier consiste en l'élaboration d'une formation harmonisée des restaurateurs quelle que soit la section patrimoniale à laquelle ils sont attachés afin de réduire les dépenses. En effet, il existait alors, pour chaque

---

<sup>105</sup> Marie-Dominique Parchas, *La politique de conservation des Archives de France*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit. De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p. 136-137

<sup>106</sup> Stéphane Ipert, Benoît De Tapol, Guilbert Le Guen et Laure Meric, « Une Méthode d'évaluation des pratiques en conservation préventive dans un service d'archives ». *FranceArchives* [en ligne], disponible sur [https://francearchives.fr/file/0ba79eed0ba5e48398c2be5ee404875b0cfa293f/static\\_1126.pdf](https://francearchives.fr/file/0ba79eed0ba5e48398c2be5ee404875b0cfa293f/static_1126.pdf) (consulté le 24 avril 2017).

<sup>107</sup> Marie-Dominique Parchas, *loc.cit.*

<sup>108</sup> Cette partie se base sur Pierre Leveau, « Métiers d'art liés à la restauration et professionnels de la conservation-restauration : deux idéaltypes ». *In Situ* [en ligne], disponible sur <http://insitu.revues.org/13611#tocto1n5> (consulté le 20 avril 2017).

direction du patrimoine (archives, musées, bibliothèques, etc.) une formation différente des services de recherche et de restauration qui y étaient rattachés, et cette fragmentation conduisait à un gaspillage important des ressources financières du ministère. Les différents responsables de chaque section ont donc été invités à évaluer leurs pratiques afin d'opérer une mise en commun, permettant l'émergence de bases professionnelles unifiées. Le C2RMF, évoqué précédemment, est l'un des fruits de cette collaboration, mais le principal est la création, en 1994, du « Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en conservation préventive des biens culturels », invitant enfin les futurs professionnels du patrimoine à s'intéresser non plus seulement à l'objet seul mais à tout son environnement et ses composantes. En effet, comme le rappelle Pierre Leveau :

« Contrairement à la "restauration" et à la conservation "curative", les méthodes holistes de prévention mise au point à l'ICCROM dans les années 1980 portaient moins sur des objets que sur les collections et ne demandaient plus aux spécialistes d'intervenir directement sur elles, mais indirectement en contrôlant les facteurs de dégradation liés à l'environnement ».

Cette formation, délivrée à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, était dirigée par Denis Guillemard, maître de conférences, Marie Berducou, également maître de conférences, et Claude Laroque, maître de conférences et restauratrice d'art graphique. Conçue en partenariat avec l'ICCROM et Gaël de Guichen, elle « s'adressait à tous les professionnels de la conservation et pas seulement aux conservateurs-restaurateurs », tissant et resserrant les liens, permettant la création d'un véritable réseau d'experts de la conservation. Cependant, contrairement aux espérances d'harmonie entre recherche et restauration prévues par le Plan national de Restauration, cette formation créa un clivage entre les deux disciplines. En effet, toujours selon Pierre Leveau, « l'université imposait à l'époque de choisir entre un diplôme d'études approfondies, ouvrant sur la recherche et le doctorat, et un diplôme d'études supérieures spécialisées, offrant davantage de débouchés professionnels ». Ainsi les étudiants conservateurs-restaurateurs se trouvaient scindés en deux groupes, l'un composé de ceux aspirant au doctorat et voulant poursuivre leurs études au-delà du cycle secondaire, l'autre de ceux voulant entrer dans la vie professionnelle au terme dudit cycle. Ces derniers, néanmoins, acquérant des compétences en prévention, améliorent leurs connaissances et leur niveau de formation. Appelés désormais « préventeurs », ces étudiants deviennent dès lors de véritables experts d'un nouveau genre, découlant directement de la création de ce diplôme :

« Le concept de prévention leur demandait d'une part de ne plus intervenir directement sur les objets et de renoncer aux méthodes trop interventionnistes qui les liaient encore aux métiers d'art. Mais il élargissait d'autre part leur champ de compétence vers la gestion des collections, le contrôle de l'environnement et l'aménagement des réserves. Il offrait ainsi de nouveaux marchés aux praticiens diplômés de la formation, consistant parfois à planifier les interventions de leurs collègues ».

Aujourd'hui, suite à la réforme « Licence-Master-Doctorat » (LMD) en 2002, la formation a pour nom « Master 2 Conservation-Restauration des biens culturels (CRBC) Parcours Conservation préventive (finalité professionnelle) ».



### 3.2.2. Le contenu de la formation<sup>109</sup>

La formation est accessible aux individus titulaires d'une première année de master, d'un équivalent ou « au bénéfice de la validation d'acquis liés à l'expérience professionnelle ou aux travaux personnels du candidat ». Son objectif est d'inculquer à quelques étudiants du Master 1 Histoire de l'Art se promettant aux métiers du patrimoine, et à des professionnels déjà en activité, les connaissances et compétences nécessaires à la mise en pratique de la conservation préventive. Les effectifs se restreignent à une quinzaine d'étudiants maximum, certainement dans des soucis d'efficacité (il est plus aisé et rapide de partager un enseignement avec un petit effectif d'étudiants), de temps et surtout de budget. Une partie des cours dispensés aborde les principes généraux et les fondements de la conservation. Ils sont répartis selon diverses dominantes, au nombre desquelles « Valeurs et matérialité des biens culturels », « Conservation préventive du patrimoine » ou encore « Méthodologie et pratique de la conservation-restauration ». Les étudiants assistent également à de nombreux séminaires portant sur les diverses disciplines du patrimoine, leurs pratiques, les biens culturels et les époques historiques. Au total, deux semaines d'examens sont prévues à l'issue des 24 semaines d'enseignements théorique et pratique composant le semestre 1. Le semestre 2, lui, se centre davantage sur la pratique en milieu professionnel et sur la recherche. C'est durant ce semestre que les étudiants participent à des travaux pratiques, effectuent un stage de 10 semaines au sein d'une institution patrimoniale, d'un atelier professionnel ou d'un atelier de restauration, et rédigent un mémoire de recherche soutenu au mois d'octobre qui suit. C'est également durant ce semestre qu'est étudié le contexte de conservation-restauration des biens culturels. Bien que les cours soient accessibles aux étudiants étrangers, la totalité de la formation se fait en français, hormis les cours de Langues vivantes. La majorité des étudiants sont en réalité des professionnels venant parfaire leurs compétences et acquérir les connaissances et notions fondamentales de conservation préventive.

---

<sup>109</sup> Cette partie se base sur « Master 2 CRBC parcours Conservation préventive du patrimoine (finalité professionnelle) », Université Paris I Panthéon Sorbonne [en ligne], disponible sur [https://www.univ-paris1.fr/ws/ws.php?cmd=getFormation&oid=UP1-PROG47911&redirect=voir\\_presentation\\_diplome&lang=fr-FR](https://www.univ-paris1.fr/ws/ws.php?cmd=getFormation&oid=UP1-PROG47911&redirect=voir_presentation_diplome&lang=fr-FR) (consulté le 27 février 2017).



### 3.3. Application aux services départementaux d'archives

Selon Françoise Hiraux, « Les évolutions de la conservation ne concernent pas seulement des archives : elles modifient aussi la position des archivistes, l'actualité et l'actualisation de leur mission [...] <sup>110</sup>».

#### 3.3.1. Une mise en pratique complexe

Les archivistes ont parmi leurs missions celle de la conservation des documents. Cette conservation, curative ou préventive, a pour but de pérenniser les documents afin qu'ils parviennent aux générations futures. Or, depuis une vingtaine d'années, les agents des services d'archives, qu'ils soient archivistes ou non, se voient devenir peu à peu conscients d'être des acteurs majeurs dans la protection du patrimoine. Dans ce cas, ils se doivent d'être dans la capacité d'exécuter des opérations préventives et donc en avoir quelques notions de base. Cependant, tous les services n'ont pas les moyens financiers d'avoir au sein de leurs locaux un atelier de restauration ou un restaurateur, ils se voient donc obligés de recourir aux services d'un spécialiste extérieur, pouvant venir d'un autre service d'archives. Les formations sur place se sont progressivement développées, de plus en plus d'agents en ont bénéficiés et ont vu leurs capacités dans ce domaine de prévention augmenter. Ainsi, en 2011, 1151 agents (tout type de service d'archives confondu) ont été formés à la conservation préventive<sup>111</sup>. Le rapport annuel du SIAF de 2015 rapporte que 923 agents d'archives départementales ont été formés<sup>112</sup> et 1048 séances de formation ont été dispensées selon les données statistiques 2015. On remarque donc une augmentation depuis 2014.

|                                | 2014 | 2015 |
|--------------------------------|------|------|
| Nombre d'agents formés         | 908  | 923  |
| Nombre de séances de formation | 795  | 1048 |

Tableau 2 : Agents d'archives formés et séances de formation délivrées dans les services départementaux d'archives entre 2014 et 2015<sup>113</sup>

<sup>110</sup> Françoise Hiraux, *La construction des archives, Introduction aux Actes des Journées 2013 des Archives de l'UCL*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit. De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p. 12.

<sup>111</sup> Marie-Dominique Parchas, *La politique de conservation des Archives de France*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit. De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p. 135.

<sup>112</sup> « Archives en France, L'activité des services d'archives 2015 ». *FranceArchives* [en ligne], disponible sur [https://francearchives.fr/file/99c22fdb4d715d1a5d65a829186c3a5892fddf4/static\\_9493.pdf](https://francearchives.fr/file/99c22fdb4d715d1a5d65a829186c3a5892fddf4/static_9493.pdf) (consulté le 27 février 2017).

<sup>113</sup> Tableau élaboré suite à la lecture des « Rapports annuels » de 2014 et 2015. *FranceArchives* [en ligne], disponibles sur <https://francearchives.fr/article/37979> (consulté le 27 février 2017), et de l'étude des « Données

Cependant, la mise en pratique des enseignements de la formation n'est pas aisée. Selon Marie-Dominique Parchas, l'application de la formation n'est pas désavantageuse ni impossible mais elle rencontre quelques obstacles<sup>114</sup> :

- « un manque d'habitude de travail en équipe, les problèmes relationnels en interne peuvent générer une difficulté de travail en groupes. Il peut alors être plus facile de choisir un petit groupe représentatif des corps de métiers plutôt que l'ensemble du personnel ;
- l'autre difficulté peut venir du manque de temps disponible ou du manque de personnel. Les actions nécessaires à l'amélioration des conditions de conservation préventive peuvent alors être confiées à des prestataires externes ;
- trois années de collaboration peuvent paraître longues : essoufflement des groupes, manque de temps ou autonomie acquise, le train est en vitesse de croisière. Il est alors souhaitable de raccourcir cette collaboration ou d'effectuer des bilans annuels et non semestriels ;
- enfin, le travail du coordinateur est très conséquent ».

Face à ces difficultés, certains services vont même jusqu'à interrompre la formation en cours, préférant s'en remettre à la pratique habituelle du traitement au cas par cas en fonction des besoins et événements. Ils restent néanmoins en contact avec le/la formateur/formatrice en cas d'interrogation sur les gestes à appliquer en matière de conservation si un problème survient. La motivation des agents participants lors de ces formations est donc un élément vital pour la bonne mise en œuvre de la conservation préventive.

### 3.3.2. Appropriation par les professionnels/Développement au sein des services

Bien que les formations existent depuis une dizaine d'années, voire plus dans le cas de celle proposée par l'Université de Paris-I, le nombre de chargés de conservation préventive en poste dans les services départementaux d'archives reste faible. Ces effectifs augmentent néanmoins progressivement. Ainsi, le rapport annuel du SIAF de 2004 informe que 50% des services départementaux d'archives possèdent un responsable de conservation préventive<sup>115</sup>. Cependant, la possibilité d'ouvrir un poste de chargé de conservation préventive dépend pour beaucoup du contexte, en particulier financier, dans lequel

---

statistiques » de 2014 et 2015. *FranceArchives* [en ligne], disponibles sur <https://francearchives.fr/fr/article/37978> (consulté le 18 février 2017).

<sup>114</sup> Marie-Dominique Parchas, « Une formation interactive sur trois ans. La conservation préventive, un travail d'équipe ». *In Situ* [en ligne], disponible sur <http://insitu.revues.org/9837> (consulté le 7 février 2017).

<sup>115</sup> Cité dans « Des Archives en France, L'activité de la direction des Archives de France et des services publics d'archives 2006 ». *FranceArchives* [en ligne], disponible sur [https://francearchives.fr/file/aa67bfea50ad479b94f47fc149b2781966295465/static\\_2200.pdf](https://francearchives.fr/file/aa67bfea50ad479b94f47fc149b2781966295465/static_2200.pdf), consulté le 27 février 2017).

évolue le service d'archives. Hélène de Tourdonnet, chargée de conservation préventive et restauratrice aux archives départementales de l'Oise, explique ainsi que c'est « En 1997, à l'occasion du projet de construction d'un nouveau bâtiment, [que] la création d'un atelier de restauration, en complément des ateliers déjà existants, fut décidée logiquement », et que, deux ans plus tard, en raison « d'un fort accroissement du personnel (75% entre 1997 et 2007), la nécessité d'un poste de restaurateur diplômé a été évoquée [...] <sup>116</sup> ». Ce poste fut pourvu en 2003. Le niveau de diplôme exigé (master conservation-restauration des biens culturels, spécialité arts graphiques proposé par l'Université de Paris-I ou diplôme de l'InP spécialité arts graphiques) requérait cependant la création d'un poste de catégorie A, soit le grade d'un conservateur. Ce nouveau poste arrivait au moment où la conservation préventive était en plein essor et où « des besoins précis se faisaient sentir ». L'alliance de la croissance des effectifs du service et des exigences d'un bâtiment neuf (« climatisation des magasins, collecte de l'arriéré, augmentation du personnel, salle d'exposition... ») installa un climat favorable à l'émergence de ce nouveau poste et à l'implantation de la conservation préventive dans le service des archives départementales de l'Oise. En outre, ce contexte a permis « une nouvelle orientation de l'activité traditionnelle du restaurateur », ainsi que la rédaction d'une fiche de poste précise par le directeur des archives départementales. Néanmoins, selon Marie-Dominique Parchas, « Tout un chacun peut être investi de ce titre non codifié » de chargé de conservation préventive. Il suffit pour cela de correspondre à un certain profil et posséder certaines qualités : « Il faut détenir les vertus d'un chef d'orchestre, d'un bon communicant et d'une capacité de dialogue avec divers spécialistes pour mettre en musique harmonieuse les actions d'amélioration de l'environnement des biens culturels [...] <sup>117</sup> ».

---

<sup>116</sup> Hélène de Tourdonnet, « L'actualité en matière de conditionnement et un nouveau métier : « chargé de conservation préventive » au sein d'un service départemental d'archives », dans *op.cit., op.cit., La conservation préventive (actes des Rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'AAF 2008)*, La Gazette des archives, p. 75-76.

<sup>117</sup> Marie-Dominique Parchas, *Quel avenir pour les restaurateurs dans les services d'archives français ?*, dans Paul Servais et Françoise Mirguet (eds), *Archiviste de 2030, Réflexions prospectives*, Louvain-la-Neuve, Academia-Hamarttan, 2015, p. 354.

## Conclusion

L'émergence et le développement de la conservation préventive est le fruit d'un long et complexe processus issu d'une prise de conscience internationale de la part des professionnels du patrimoine de l'importance de la conservation. De cette prise de conscience découle la reconnaissance de la discipline de la conservation et, avec elle, celles de la restauration et de la conservation préventive. Cette dernière demeure néanmoins une discipline récente, d'une trentaine d'année tout juste, qui tend cependant à se développer et à se diffuser dans le monde du patrimoine, grâce, notamment, à la création par des experts de stages, manuels et formations de qualités. Aujourd'hui, la grande majorité des professionnels sont convaincus de la nécessité et de l'efficacité de la pratique de la conservation préventive. De plus en plus, les hautes instances du patrimoine tels la BnF et le SIAF, mais aussi les associations de professionnels comme l'AAF, invitent et aident régulièrement les services de moindre échelle territoriale à l'implanter dans leur quotidien. La conservation préventive, étant une discipline transversale, a le mérite de fédérer les professionnels de nombreux horizons, touchant et intéressant ainsi tous, ou presque, les domaines de recherche en lien, de près ou de loin, avec le patrimoine. Elle est à l'origine d'une véritable synergie. C'est une discipline pleine de promesses, qui se développe sans cesse et où les découvertes sont légions. L'obstacle principal à sa mise en œuvre reste son coût. De nombreux services ne peuvent effectuer certaines opérations relevant de la conservation préventive car trop onéreuses. Ils peuvent cependant pratiquer les opérations simples comme le dépoussiérage, un plan de sauvegarde ou d'urgence, des règles de manipulation des archives à l'attention des usagers et du personnel, ou encore le maintien d'un environnement stable en termes d'humidité et de température. La question du financement est généralement liée au scepticisme et à l'ignorance des élus qui, n'ayant pas conscience de l'importance de la conservation préventive pour la pérennité des biens culturels, parmi lesquels les archives, ne consacrent qu'une part insuffisante du budget qu'ils ont à disposition à sa mise en œuvre. +avance des étrangers

# Bibliographie

Note : certains des ouvrages présents dans la bibliographie ont été consultés dans l'unique but de m'aider cerner et à définir mon sujet. Ils ne sont pas donc pas cités dans mon développement.

## Principes de conservation préventive, curative et restauration

- ANTOMARCHI (Catherine), « Pour une écologie de la conservation ? », dans Denis Guillemard (sous la direction de), *La conservation préventive : Colloque sur la conservation-restauration des biens culturels, Paris 8, 9 et 10 octobre 1992*, Paris, A.R.A.A.F.U., 1992, pp. 23-28.
- BASTIEN (Hervé), *Droit des archives*, Paris, La documentation Française : Direction des Archives de France, 1996, 192 p.
- BUBENICEK (Michelle), *Collaborer pour mieux conserver : les nouvelles orientations de la Direction des archives de France dans le domaine de la conservation et de la restauration*, dans *La Conservation : une science en évolution, bilan et perspectives, actes des troisièmes journées internationales d'études de l'ARSAG à Paris, 21 au 25 avril 1997*, Paris, ARSAG, 1997, pp. 271-273.
- CAULIEZ (Nelly), *Restaurer les archives, Conseils aux archivistes*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, Louvain-la-Neuve, Academia-l'Harmattan, 2014, pp. 179-192.
- « Code du Patrimoine : Livre II : Archives ». *Legifrance.gouv.fr* [en ligne], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000032860025&idSectionTA=LEGISCTA000006159940&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170504> (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2017).
- « Conservation : fiches pratiques ». *BnF* [en ligne], disponible sur [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/conservation\\_fiches\\_pratiques.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/conservation_fiches_pratiques.html) (consulté le 19 janvier 2017).
- « Conservation-restauration ». *CultureCommunication.gouv.fr* [en ligne], disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Conservation-restauration> (consulté le 13 janvier 2017).
- COUTURE (Carol), « L'évaluation des archives. État de la question ». *Archives*, Québec, vol.28, n°1, 1996-1997, pp. 3-31.
- Département de l'innovation technologique et de la normalisation, « *Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives* » ? 3<sup>e</sup> version, 2009. *FranceArchives* [en ligne], disponible sur

[https://francearchives.fr/file/1d5127b656a424a75a1173a5ebbc2f39d6762565/static\\_3281.pdf](https://francearchives.fr/file/1d5127b656a424a75a1173a5ebbc2f39d6762565/static_3281.pdf)

(consulté le 24 avril 2017).

- DESCHAUX (Jocelyne), *La restauration*, dans Jean-Paul Oddos (sous la direction de), *La Conservation : Principes et réalités*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1995, pp. 305-338.
- DESVALLÉES (André) et MAIRESSE (François) (sous la direction de), « Concepts clés de muséologie ». ICOM [en ligne], disponible sur <http://icom.museum/normes-professionnelles/concepts-cles-de-museologie/L/2/> (consulté le 13 avril 2017), p. 69-70.
- « Dossier de presse ». CICRP [en ligne], disponible sur <http://cicrp.fr/docs/dossier-presse.pdf> (consulté le 18 avril 2017), 8 p.
- FAVIER (Jean), *La pratique archivistique française*. Paris, Archives nationales, 1993, 630 p.
- *Fédération française des professionnels de la restauration-conservation*, [en ligne], disponible sur <http://www.ffcr.fr/liens-utiles> (consulté le 15 janvier 2017).
- GIOVANNINI (Andrea), « Le bilan de conservation : un outil pour la politique de conservation dans les institutions de taille moyenne », dans *La Conservation : une science en évolution, bilan et perspectives, actes des troisièmes journées internationales d'études de l'ARSAG à Paris, 21 au 25 avril 1997*, Paris, ARSAG, 1997, pp. 299-305.
- GUICHEN (Gaël de), « Politiques de conservation : les mots et les choses ». CeROArt [en ligne], n°8, 2012, disponible sur <http://ceroart.revues.org/2792> (consulté le 8 février 2017).
- GUILLEMARD (Denis) (sous la direction de), *La conservation préventive : colloque sur la conservation-restauration des biens culturels, Paris, 8-10 octobre 1992*, Paris, ARAAFU, 1992, 321 p.
- GUILLEMARD (Denis), « Éditorial », dans Denis Guillemard (sous la direction de), *La conservation préventive : Colloque sur la conservation-restauration des biens culturels, Paris 8, 9 et 10 octobre 1992*, Paris, A.R.A.A.F.U., 1992, pp. 13-18.
- GUILLEMARD (Denis), LAROQUE (Claude), *Manuel de conservation préventive : gestion et contrôle des collections*, 1994, réédition 1999, Dijon, OCIM [u.a.], 1999, 75 p.
- GOURARIER (Zeev), « Pourquoi conserver ? », dans Denis Guillemard (sous la direction de), *Cahier technique de l'ARAAFU n°6 : Logique économique et conservation du patrimoine ; Nouveaux métiers du patrimoine et conservation préventive*, Paris, ARAAFU, 2001, pp. 65-66.
- HIRAUX (Françoise), MIRGUET (Françoise), *De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, Louvain-la-Neuve, Academia-l'Harmattan, 2014, 217 p.
- ISBLED (Bruno), « Préservation et restauration des documents papier dans les archives françaises, Une enquête de l'Association des archivistes français », dans *Préservation et restauration des*



*documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF, Paris, 24 janvier 1991, La Gazette des archives, n°1, vol. 155, 1991, pp. 237-267.*

- KAGAN (Judith), PARCHAS (Marie-Dominique), « Patrimoines et conservation préventive, pratiques comparées et nouveaux enjeux ». *In Situ* [en ligne], n°19, 2012, disponible sur <http://insitu.revues.org/9854> (consulté le 9 février 2017).
- KETELAAR (Éric), *Législation et réglementation en matière d'archives et de gestion des documents : étude RAMP, accompagnée de principes directeurs*, Paris, Unesco, 1986, 83 p.
- KISSEL (Éléonore), « La conservation préventive : quelles modalités de mise en œuvre ? », dans Denis Guillemard (sous la direction de), *Cahier technique de l'ARAAFU n°6 : Logique économique et conservation du patrimoine ; Nouveaux métiers du patrimoine et conservation préventive*, Paris, ARAAFU, 2001, pp. 84-89.
- « Laboratoire de recherche ». *INP* [en ligne], disponible sur <http://www.inp.fr/Recherche-colloques-et-editions/Recherche/Laboratoire-de-recherche> (consulté le 27 avril 2017).
- *La Conservation : une science en évolution, bilan et perspectives, actes des troisièmes journées internationales d'études de l'ARSAG à Paris, 21 au 25 avril 1997*, Paris, ARSAG, 1997, 396 p.
- LAMBERT (Simon), « The Early History of Preventive Conservation in Great Britain and the United States (1850-1950) ». *CeROArt* [en ligne], disponible sur <http://ceroart.revues.org/3765#tocto1n6> (consulté le 27 avril 2017).
- LAROQUE (Claude), « La formation aux techniques de la conservation et de la restauration à l'Université de Paris-I », dans *Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF, Paris, 24 janvier 1991, La Gazette des archives, n°1, vol. 155, 1991, pp. 312-314.*
- « Le glossaire du PIAF ». *PIAF* [en ligne], disponible sur <http://www.piaf-archives.org/se-former/le-glossaire> (consulté le 13 avril 2017).
- MAY (Roland), « La politique de conservation-restauration du patrimoine en France ». *CeROArt* [en ligne], n°8, 2012, disponible sur <http://ceroart.revues.org/2818> (consulté le 8 février 2017).
- MAY (Roland), « Conservation préventive-conservation curative ». *CICRP* [en ligne], Marseille, 2015, disponible sur <http://cicrp.info/wp-content/uploads/2015/03/conservation.pdf> (consulté le 8 mars 2017), 3 p.
- NAUD (Colette), « La conservation préventive : une responsabilité bien partagée », dans Denis Guillemard (sous la direction de), *La conservation préventive : Colloque sur la conservation-restauration des biens culturels, Paris 8, 9 et 10 octobre 1992*, Paris, A.R.A.A.F.U., 1992, pp. 19-22.
- NEIRINCK (Danièle), « La politique de préservation et de restauration de la Direction des archives de France », dans *Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF, Paris, 24 janvier 1991, La Gazette des archives, n°1, vol. 155, 1991, pp. 296-305.*



- ODDOS (Jean-Paul), AQUILON (Pierre), *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*. Collection Bibliothèques. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1997, 442 p.
- ODDOS (Jean-Paul), BRANDT (Astrid-Christiane), *La conservation : principes et réalités*. Collection Bibliothèques. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1995, 405 p.
- PARCHAS (Marie-Dominique), *La politique de conservation des Archives de France*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, Louvain-la-Neuve, Academia-l'Harmattan, 2014, pp. 127-150.
- PASSAS (Olivier), « La conservation préventive : une science assez récente ». *Conversation*, n°1, janvier 2017, pp. 8-9.
- « Règlementation et Code du Patrimoine ». C2RMF [en ligne], disponible sur <http://c2rmf.fr/presentation/reglementation-et-code-du-patrimoine> (consulté le 2 février 2017).
- Secrétariat général/Mission de la communication interne, « Catalogue des Subventions ». *Ministère de la Culture et de la Communication* [en ligne], disponible sur [http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/catalogue\\_subventionsculture\\_0612.pdf](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/catalogue_subventionsculture_0612.pdf) (consulté le 24 avril 2017), 96 p.
- SERVAIS (Paul), MIRGUET (Françoise) (avec la collaboration de), *Archivistes de 2030, Réflexions prospectives*, Louvain-la-Neuve, Academia-l'Harmattan, 2015, 427 p.
- « Terminologie de la conservation-restauration du patrimoine culturel matériel ». ICOM-CC [en ligne], disponible sur <http://www.icom-cc.org/54/document/icom-cc-resolution-terminologie-franais/?id=743> (consulté le 19 avril 2017) 2.p.
- « Vade-Mecum de la conservation préventive ». C2RMF [en ligne], disponible sur [http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/vade\\_mecum\\_conservprev.pdf](http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/vade_mecum_conservprev.pdf) (consulté le 27 février 2017), 48 p.
- VARRY (Dominique), *La conservation, émergence d'une discipline*, dans Jean-Paul Oddos (sous la direction de), *La Conservation : Principes et réalités*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1995, pp. 17-43.

## Stages et formations

- « Catalogue de formation 2017 – Stages de conservation préventive ». *Association des archivistes français* [en ligne], disponible sur <http://fr.calameo.com/read/004432063d90d2065c523> (consulté le 7 mars 2017), p. 3, 6, 19, 26 et 31.
- « Dossier du Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2013-2016 ». *Archives nationales* [en ligne], disponible sur [http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/documents/10157/11393/2013\\_12\\_PSCE.pdf/02f17665-4ce7-4771-95f3-66efbafb62ff](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/documents/10157/11393/2013_12_PSCE.pdf/02f17665-4ce7-4771-95f3-66efbafb62ff) (consulté le 10 avril 2017).

- « Formation continue – Conservation préventive : principes fondamentaux ». *INP* [en ligne], disponible sur <http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-continue/Catalogue-de-formation/La-conservation-preventive-principes-fondamentaux> (consulté le 20 janvier 2017).
- « Master 2 CRBC parcours Conservation préventive du patrimoine ». *Université Paris I Panthéon-Sorbonne* [en ligne], disponible sur [https://www.univ-paris1.fr/ws/ws.php?\\_cmd=getFormation&\\_oid=UP1-PROG47911&redirect=voir\\_presentation\\_diplome&lang=fr-FR](https://www.univ-paris1.fr/ws/ws.php?_cmd=getFormation&_oid=UP1-PROG47911&redirect=voir_presentation_diplome&lang=fr-FR) (consulté le 6 Janvier 2017).
- PARCHAS (Marie-Dominique), « Comment se former à la gestion des risques ? » dans *La Gazette des archives : La conservation préventive, Actes des Rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'AAF 2008*, Paris, Association des Archivistes Français, n°209-210, 2008, pp. 165-179.
- PARCHAS (Marie-Dominique), « Une formation interactive sur trois ans. La conservation préventive, un travail d'équipe ». *In Situ* [en ligne], n°19, 2012, disponible sur <http://insitu.revues.org/9837> (consulté le 7 février 2017).
- « Projet scientifique, culturel et éducatif 2013-2016 : Un projet pour aujourd'hui et demain ». *Archives nationales* [en ligne], disponible sur <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/projet-scientifique-culturel-et-educatif-2013-2016> (consulté le 10 mai 2017).
- SALLANSONNET (Maud), « La conservation préventive des fonds d'archives, un travail d'équipe : une expérience de formation sur trois ans ». *In Situ* [en ligne], n°19, 2012, disponible sur <https://insitu.revues.org/9866> (consulté le 9 février 2017).
- « Sensibilisation à la conservation - Offre de formation ». *BNF* [en ligne], disponible sur [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx\\_conservation\\_formation/a.conservation\\_sensibiliser\\_formation.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_conservation_formation/a.conservation_sensibiliser_formation.html) (consulté le 7 mars 2017).
- « Stages de formation en conditionnement et conservation préventive ». *Profession Archiviste* [en ligne], disponible sur <https://professionarchiviste-emplois-stages.com/category/activites/conditionnement-conservation-preventive/page/2/> (consulté le 30 janvier 2017).

## Métiers du patrimoine

- BOTH (Anne), « Au touché et à l'œil, Anthropologie comparée de la restauration archivistique ». *CultureCommunication.gouv.fr* [en ligne], Paris, 2012, disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Patrimoine-ethnologique/Travaux-de-recherche/Rapports-de-recherche/Liste-par-mots-cles/Institution> (consulté le 19 février 2017).

- GUILLEMARD (Denis) (sous la direction de), « Nouveaux métiers du patrimoine et conservation préventive ». *Conservation-restauration des biens culturels, Cahier technique*, n° 6, Paris, 2000, 138 p.
- HOPPENBROUWERS (René), « Les formation en Conservation-Restauration et le développement de la profession ». *CeROArt* [en ligne], n°9, 2014, disponible sur <https://ceroart.revues.org/3854> (consulté le 10 avril 2017).
- HOTTIN (Christian) (sous la direction de), France, *Le tournant patrimonial : mutations contemporaines des métiers du patrimoine*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2016.
- LE BITOUZÉ (Corinne), *Méthodes et moyens humains*, dans Jean-Paul Oddos, *La conservation : principes et réalités*. Collection Bibliothèques. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1995, pp. 115-129.
- LEVEAU (Pierre), « Métiers d'art liés à la restauration et professionnels de la conservation-restauration : deux idéaltypes ». *In Situ* [en ligne], n°30, 2016, disponible sur <http://insitu.revues.org/13611> (consulté le 15 janvier 2017).
- « Rapport d'activité », rapports d'activité annuelle de 2007 à 2015. *INP* [en ligne], disponible sur [http://mediatheque-numerique.inp.fr/content/search?SearchText=%22rapport+d%27activit%C3%A9%22&activeFacet\\_s%5Battr\\_nature\\_media\\_s:Nature%20du%20document%5D=Rapport%20d%27activit%C3%A9&filter%5B%5D=attr\\_nature\\_media\\_s:%22Rapport%20d%27activit%C3%A9%22&trier=date](http://mediatheque-numerique.inp.fr/content/search?SearchText=%22rapport+d%27activit%C3%A9%22&activeFacet_s%5Battr_nature_media_s:Nature%20du%20document%5D=Rapport%20d%27activit%C3%A9&filter%5B%5D=attr_nature_media_s:%22Rapport%20d%27activit%C3%A9%22&trier=date) (consulté le 1<sup>er</sup> mai 2017).

## Autre

- BATHO (John), « L'atelier de restauration des archives nationales », dans *Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF, Paris, 24 janvier 1991, La Gazette des archives*, n°1, vol. 155, 1991, pp. 315-320.
- « Site de l'InP ». *inp* [en ligne], disponible sur <http://www.inp.fr/> (consulté le 19 janvier 2017).
- « Les compétences du conseil départemental », *interieur.gouv.fr* [en ligne], disponible sur <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-elections/Departementales-2015/Les-competences-du-conseil-departemental> (consulté le 8 mai 2017).
- « L'ICOM en bref ». *ICOM* [en ligne], disponible sur <http://icom.museum/lorganisation/licom-en-bref/L/2/> (consulté le 12 avril 2017).

# État des sources

## Revues :

- ABRIOUX (Florence), TANCHOUX (Philippe), « La professionnalisation des acteurs du patrimoine vue au travers l'évolution de l'offre de formation universitaire ». *In Situ* [en ligne], n°30, 2016, disponible sur <https://insitu.revues.org/13617> (consulté le 8 février 2017).
- ICOM-CC, « Le conservateur-restaurateur : une définition de la profession (Copenhague, 1984) », Groupe de travail pour la formation en conservation et en restauration, *Nouvelles de l'ICOM*, Vol. 39, n°1, 1986, p. 5-6.
- CAULIEZ (Nelly), *Restaurer les archives, Conseils aux archivistes*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, Louvain-la-Neuve, Academia-l'Harmattan, 2014, pp. 179-192.
- FLIEDER (Françoise), « Le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques (CRCDG) ». *La revue pour l'histoire du CNRS* [en ligne], disponible sur <https://histoire-cnrs.revues.org/679> (consulté le 10 mai 2017).
- GRANGE (Didier), *Du devenir des associations professionnelles*, dans Paul Servais et Françoise Mirguet (avec la collaboration de ), *Archivistes de 2030, Réflexions prospectives*, Louvain-la-Neuve, Academia-l'Harmattan, 2015, pp. 229-246.
- HENAUT (Léonie), ROUAULT (Anne-Élisabeth), « La professionnalisation de la conservation-restauration et ses limites : une analyse à deux voix ». *In Situ* [en ligne], n°30, 2016, disponible sur <http://insitu.revues.org/13856> (consulté le 15 janvier 2017).
- MAUREL (Dominique), *Déléguer pour conserver*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, Louvain-la-Neuve, Academia-l'Harmattan, 2014, pp. 193-209.
- PARCHAS (Marie-Dominique), *Quel avenir pour les restaurateurs dans les services d'archives français ?*, dans Paul Servais et Françoise Mirguet (avec la collaboration de ), *Archivistes de 2030, Réflexions prospectives*, Louvain-la-Neuve, Academia-l'Harmattan, 2015, pp. 337-358.
- TOURDONNET (Hélène de), « L'actualité en matière de conditionnement et un nouveau métier « chargé de conservation préventive » au sein d'un service départemental d'archives », dans *La Gazette des archives : La conservation préventive, Actes des Rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'AAF 2008*, Paris, Association des Archivistes Français, n°209-210, 2008, pp. 75-85.

## Sources imprimées et éditées :

## AAF

- « Offres d'emploi ». Association des archivistes français [en ligne], disponible sur <http://www.archivistes.org/-Emploi-> (consulté le 9 mars 2017).
- « Référentiel métiers et fiches de postes ». *Archivistes.org* [en ligne], disponible sur <http://www.archivistes.org/Referentiel-metiers-498> (consulté le 9 février 2017).

## Archives départementales de l'Hérault

- « Cahier des clauses techniques particulières pour la restauration, la reliure et la numérisation des registres et des plans conservés en commune ». *pierresvives* [en ligne], disponible sur [http://pierresvives.herault.fr/sites/default/files/cctp\\_2012\\_1.pdf](http://pierresvives.herault.fr/sites/default/files/cctp_2012_1.pdf) (consulté le 13 mai 2017).

## Bibliothèque nationale de France

- « Conservation préventive : fiches pratiques ». *BNF* [en ligne], disponible sur [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/conservation\\_fiches\\_pratiques.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/conservation_fiches_pratiques.html) (consulté le 20 janvier 2017).

## C2RMF

- Conseil des métiers d'art, « Document relatif à l'application du code des marchés publics aux marchés de conservation-restauration des biens culturels », version 2009, 38 p. *C2RMF* [en ligne], disponible sur [http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/fiche-marches\\_publics.pdf](http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/fiche-marches_publics.pdf) (consulté le 20 mai 2017).

## FFCR

- « Pour une reconnaissance du métier de restaurateur du patrimoine », 2003. *FFCR* [en ligne], disponible sur [http://ffcr.fr/files/pdf%20permanent/Malingre\\_12-2003\\_rapport\\_integral.pdf](http://ffcr.fr/files/pdf%20permanent/Malingre_12-2003_rapport_integral.pdf) (consulté le 24 mai 2017).

## Ministère de la Culture et de la Communication

- « Archives ». *Drac Centre-Val de Loire* [en ligne], disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Vos-demarches/Subventions/Archives> (consulté le 5 mai 2017).
- « Subventions ». *Ministère de la Culture* [en ligne], disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Subventions> (consulté le 27 avril 2017).
- « Subventions ». *Drac Centre-Val de Loire* [en ligne], disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Vos-demarches/Subventions> (consulté le 1<sup>er</sup> mai 2017).

## OCIM

- « L'évolution de la conservation préventive en France ». *OCIM* [en ligne], disponible sur <https://ocim.fr/2017/02/levolution-de-conservation-preventive-france/> (consulté le 24 mai 2017).

## Profession-Archiviste

- « Diffusion d'offres d'emploi et de stage pour archivistes débutants & expérimentés ». Profession Archiviste [en ligne], disponible sur <https://professionarchiviste-emplois-stages.com/> (consulté le 19 février 2017).

## Service interministériel des archives de France

- « Données statistiques du réseau des archives de 2010 à 2015 ». *FranceArchives* [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/fr/article/37978> (consulté le 18 février 2017).
- « Rapports annuels du réseau des archives », rapports de 2002 à 2015 (exceptés 2004, 2008, 2009). *FranceArchives* [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/article/37979> (consulté le 27 février 2017).

## Documents fournis par madame Laure Delaveau

- « Enquête statistique des AD Ille-et-Vilaine », enquêtes de 2010 à 2015.

## Documents fournis par madame Agnès Vanbalberghe

- Direction des ressources humaines, *Descriptif de poste, Archiviste responsable du pôle conservation*, Département de la Drôme, 2017.

## Sources orales :

Madame Laure Delaveau : assistante de conservation, chargée de conservation et de restauration aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, le 6 avril. Durée de l'entretien : 1h

Madame Agnès Vanbalberghe : responsable du pôle conservation des Archives départementales de la Drôme, le 10 avril. Durée de l'entretien : 48mn.

## Note :

Le premier entretien s'est déroulé en face-à-face, et j'ai pu bénéficier d'une visite des ateliers de restauration et de conservation. Le second entretien s'est déroulé par téléphone, donc quelques interférences ont eu lieu, entravant la compréhension de certaines phrases.

J'ai eu la chance d'avoir deux interlocutrices dont les parcours étaient totalement différents, la première étant issue d'une formation en restauration de documents graphiques (école de Condé), la

seconde ayant suivi une formation d'archiviste à l'Université d'Angers. Ceci m'a permis d'avoir des réponses variées à mes différentes interrogations. Mes deux interlocutrices m'ont également aimablement transmis quelques documents qui m'ont permis d'enrichir mon mémoire.

### **Méthodologie :**

Ces entretiens sont de type semi-directifs. Ils consistent à laisser parler l'interlocuteur en effectuant quelques relances pour guider la conversation, sans toutefois donner son avis. Le but est de ne pas influencer l'interlocuteur afin d'avoir les réponses les plus fiables et sincères possibles. J'ai procédé à l'enregistrement de ces entretiens grâce à un enregistreur numérique et à mon ordinateur, ainsi mon interlocuteur était moins crispé que s'il s'agissait d'un entretien filmé.



## Seconde Partie

### Le chargé de conservation préventive : une alternative à l'externalisation ?

Les services départementaux d'archives sont de plus en plus nombreux à faire appel à l'expertise de chargés de conservation préventive afin de mettre, par exemple, leurs locaux aux normes ou établir un plan d'urgence, mais également pour former leurs agents. Auparavant fournissant leurs conseils en tant que privés, ces chargés de conservation préventive tendent ainsi à s'implanter progressivement directement dans les services d'archives. La conservation préventive, on le rappelle, tend non seulement à mettre les documents dans un environnement adapté pour leur pérennité mais également, par ce même processus, à diminuer le recours aux opérations de restauration, extrêmement coûteuses pour les services. La restauration peut se faire autant en interne des services d'archives si ceux-ci ont les moyens d'avoir un atelier et son équipement, ainsi qu'un restaurateur, qu'en externe, dans des ateliers de restaurations privés. En outre, on observe, parallèlement à l'accroissement de la présence des chargés de conservation préventive dans les services une diminution du recours à l'externalisation.

Cette partie cherche à savoir s'il y aurait un lien entre ces deux items et si la présence d'un chargé de conservation préventive a une influence (positive ou négative) sur le recours à l'externalisation. Elle cherchera également à comprendre quel est le rôle du chargé de conservation préventive dans les opérations/l'activité de restauration au sein ou à l'extérieur d'un service et quelles sont les raisons poussant les services d'archives à pratiquer l'externalisation.

## 1. La restauration au sein des services départementaux d'archive

### 1.1. Politique de financement de la restauration

À l'instar de la conservation, la restauration des documents d'archives représente un coût non négligeable pour les services départementaux d'archives. Ces derniers peuvent bénéficier de subventions pour sa mise en œuvre.

### 1.1.1. Place de la restauration dans le budget attribué aux archives départementales

Les données statistiques annuelles des services départementaux d'archives fournies par le SIAF permettent d'obtenir des renseignements quantitatifs, et non qualitatifs, sur le fonctionnement des différents services, notamment en matière de conservation et de restauration. L'étude comparative de ces statistiques, rapportant les données entre de 2010 à 2015<sup>118</sup>, met en lumière une grande disparité entre les services en ce qui concerne leur équipement et le budget alloué à la restauration (les données ne rapportent que le budget consacré à la restauration externe). Ainsi, tous ne possèdent pas un atelier de restauration. Entre 2010 et 2015, 18 services sur 95 départements ont acquis un atelier de restauration, pour un total de 51 services équipés en 2015. Certains services disposent même de plusieurs ateliers comme celui d'Ille-et-Vilaine qui en compte cinq, chacun consacré à une compétence (reliure, dorure, numérisation...). La France métropolitaine dispose alors au total de 59 ateliers en interne des services départementaux pour l'année 2015. Cependant la présence d'un atelier de restauration au sein d'un service n'empêche en rien l'externalisation d'une partie des opérations de restauration. Les budgets également traduisent un écart entre les services et leur politique de conservation-restauration. Prenons les cas très parlants du Cher (18) et de la Dordogne (24) pour l'année 2010 :

|             | Budget total    | Budget restauration (externe) |
|-------------|-----------------|-------------------------------|
| AD Cher     | 5 570 998, 99 € | 49 151, 65 €                  |
| AD Dordogne | 196 215 €       | 20 000 €                      |

Tableau 3 : Comparaison des budgets consacrés à la restauration (externe) entre les services départementaux d'archives du Cher et de la Dordogne pour l'année 2010

Selon les données statistiques annuelles du SIAF, le Cher avait un budget de fonctionnement s'élevant à 5 570 998, 99 €, tandis que celui de la Dordogne était de 196 215 €, soit presque trente fois moins important que le premier. Les deux services possèdent un atelier de restauration mais recourent également à l'externalisation. En 2010, le Cher consacrait 49 151, 65 € à la restauration (externe), soit à peine 0,9 % de son budget. La Dordogne, de son côté, lui consacrait 20 000 €, soit 10% de son budget. Tous les services ne sont donc pas à égalité devant la mission de conservation-restauration et tous ne lui dévouent pas la même importance. Néanmoins, selon le rapport annuel du SIAF de 2010, le budget

---

<sup>118</sup> « Données statistiques du réseau des archives », rapports de 2010 et 2015. *FranceArchives* [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/fr/article/37978> (consulté le 18 février 2017).

consacré aux conditionnements et aux restaurations externalisées [est] parmi les plus importants [...]»<sup>119</sup>. Le budget attribué à la restauration externe est en augmentation (+7% en 2012), tout comme la quantité de rédactions de plans de restaurations dans les services d'archives départementales, jusqu'en 2013 où l'on observe une diminution généralisée<sup>120</sup>. La hausse reprend en 2014 : le budget augmente, de nouveaux ateliers sont ouverts et l'on voit la quantité de travaux de restauration effectués en externe diminuer fortement<sup>121</sup>. Ce phénomène se poursuit pour l'année 2015.

### 1.1.2. Subventions

Comme vu précédemment, la présence d'un atelier de restauration au sein des services départementaux d'archives n'est pas une généralité. Le choix d'ouvrir ou non un atelier en interne se fait selon de nombreux facteurs (espace, budget, moyens humains, etc.). Suite aux lois de décentralisation dans les années 1980, la Direction des archives de France cesse d'aider les services à créer des ateliers de restauration pour deux raisons : il est inutile de procéder à la restauration de documents qui seront remis dans des locaux qui ne sont pas aux normes pour une bonne conservation, or les petites communes procèdent rarement à cette mise aux normes de leurs bâtiments ; la seconde raison est que, contrairement à la désinfection et au bon conditionnement, la restauration des documents n'est pas indispensable et peut être remplacée par le microfilmage<sup>122</sup>. De plus, l'équipement en matériel de restauration représente un coût très important et le rendement des ateliers en termes d'unités de documents restaurées n'est pas suffisant pour combler ces dépenses. C'est pourquoi la Direction a encouragé les services à se tourner vers l'externalisation. Néanmoins, les Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC) peuvent attribuer des subventions aux services d'archives demandeurs, autant pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments que pour les activités de conservation préventives, de numérisation et de restauration des collections<sup>123</sup>. Ainsi, en 2013, les archives départementales d'Ille-et-Vilaine ont pu recevoir de la DRAC une

---

<sup>119</sup> « Rapport annuel du réseau des archives – Année 2010 », p. 65. *FranceArchives* [en ligne], disponible sur [https://francearchives.fr/file/9816a76e937cecc929208bf012eb41fac84ae42c/static\\_5682.pdf](https://francearchives.fr/file/9816a76e937cecc929208bf012eb41fac84ae42c/static_5682.pdf) (consulté le 27 février 2017).

<sup>120</sup> « Rapport annuel du réseau des archives – Année 2013 », p. 49. *FranceArchives* [en ligne], disponible sur [https://francearchives.fr/file/371bed100ab1397fec88c27d350297c38cb84419/static\\_7920.pdf](https://francearchives.fr/file/371bed100ab1397fec88c27d350297c38cb84419/static_7920.pdf) (consulté le 27 février 2017).

<sup>121</sup> Rapport annuel du réseau des archives – Année 2014 », p. 49. *FranceArchives* [en ligne], disponible sur [https://francearchives.fr/file/505149a29cebc3d2a2990fb2b6e4e4faf61b26db/static\\_8558.pdf](https://francearchives.fr/file/505149a29cebc3d2a2990fb2b6e4e4faf61b26db/static_8558.pdf) (consulté le 27 février 2017).

<sup>122</sup> Danièle Neirinck, « La politique de préservation et de restauration de la Direction des archives de France », dans *op.cit.*, *Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF)*, Paris, 24 janvier 1991, *La Gazette des archives*, p. 299.

<sup>123</sup> « Archives ». *Drac Centre-Val de Loire* [en ligne], disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Vos-demarches/Subventions/Archives> (consulté le 5 mai 2017).

aide pour la numérisation de registres matricules militaires<sup>124</sup>. Pour bénéficier d'une subvention, le service d'archives doit remplir un formulaire de demande correspondant à la nature de son projet et à son statut. Le formulaire de demande est disponible sur le site du ministère de la Culture<sup>125</sup>. Doit également être fourni par le service demandeur un formulaire renseignant sur deux types de budgets : le budget prévisionnel de la structure (qui porte sur la totalité de l'activité prévisionnelle du service, dont l'action nécessitant la subvention) et le budget prévisionnel de l'action (ne portant que sur le projet à subventionner). Ce dernier doit « comprendre les produits et les charges générés par le projet ainsi qu'une partie des charges indirectes (frais de structure) imputables à l'action <sup>126</sup> ». De plus, pour que la subvention soit validée, le projet doit être conforme à la politique culturelle du ministère et pour cela il doit : être viable, tenir compte des spécificités territoriales, avoir un intérêt et une qualité artistique, culturelle ou patrimoniale et enfin être en adéquation avec la stratégie de développement culturel<sup>127</sup>. Après cela, la sous-direction de l'accès aux archives et de la coordination du réseau du SIAF instruit la demande, puis « Le montant de la subvention est déterminé selon la nature du projet et les dépenses nécessaires à sa réalisation <sup>128</sup> », subvention versée en une fois et renouvelable si le projet est pluriannuel. Le mécénat est également possible

## 1.2. La pratique de l'externalisation

Le recours aux entreprises privées par les services publics d'archives constitue « une alternative intéressante <sup>129</sup> » pour certaines activités, comme la restauration. Ce procédé serait ainsi plus avantageux que si l'activité était directement effectuée par le service d'archives lui-même.

### 1.2.1. Réglementation de la pratique

Depuis plusieurs années, la pratique d'externalisation se généralise et se développe au sein des services départementaux d'archives, induisant le fait qu'il faille la réglementer pour l'uniformiser et éviter tout écart. Selon Dominique Maurel, professeure adjointe à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, la pratique de l'externalisation en France est encadrée par un

---

<sup>124</sup> « Enquête statistique 2013 des AD Ile-et-Vilaine ».

<sup>125</sup> « Subventions ». Ministère de la Culture [en ligne], disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Subventions> (consulté le 27 avril 2017).

<sup>126</sup> « Subventions ». Drac Centre-Val de Loire [en ligne], disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Vos-demarches/Subventions> (consulté le 1<sup>er</sup> mai 2017).

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> « Catalogue des subventions – Archives : Numérisation, restauration et valorisation ». Ministère de la Culture [en ligne], disponible sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Subventions> (consulté le 27 avril 2017).

<sup>129</sup> Hervé Bastien, *Le recours aux entreprises privées*, dans *op.cit.*, Droit des archives, p. 25.

« système d'agrément des prestataires externes sous la responsabilité du ministère de la Culture <sup>130</sup> ». Les ateliers de restauration privés relèvent également du Code des marchés publics, conformément au décret n°2006-975 (1er août 2006). Selon Nelly Cauliez, « Ce code fixe les grands principes des procédures de la commande publique, les obligations des personnes publiques, les droits des ateliers et entreprises pendant la procédure des marchés publics <sup>131</sup> ». Ce code oblige enfin à la rédaction de « Cahiers des Clauses techniques particulières » (sorte de cahier des charges qui se veut extrêmement précis) ou CCTP. Pendant un temps, la lutte se jouait entre cet agrément des prestataires par le ministère de la Culture (donc l'État) et ce cahier des charges établi par les services d'archives demandeurs. Le premier, selon ses partisans, permettait d'éviter les arnaqueurs, comme les ateliers de reliure affirmant faire de la restauration. Mais, selon ses opposants, ce système d'agrément par l'État avait des « conséquences néfastes et [pouvait] provoquer une baisse de qualité des travaux, créer des monopoles <sup>132</sup> ». La DAF a finalement tranché en faveur du cahier des charges. En 2013, le ministère de la Culture a élaboré un texte de référence, le *Document relatif à l'application du code des marchés publics aux marchés de conservation-restauration des biens culturels*<sup>133</sup>. Selon Marie-Dominique Parchas, ce document « vise à "harmoniser les procédures mises en œuvre en application des règles de la commande publique" [entraînant] un dialogue plus constructif et probablement plus de respect des documents mais aussi des reliures historiques que l'on a fait souvent disparaître dans un passé fort récent <sup>134</sup> ». Ce texte est disponible sur le site du ministère et du C2RMF. D'après ce document, les principes fondamentaux de la commande publique, cités à l'article 1<sup>er</sup> du code, doivent être respectés par les prestataires durant tout le temps de la procédure. Ces principes fondamentaux sont : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Hormis ce document, il n'existe pas à proprement parlé de réglementation de la pratique de l'externalisation de la restauration :

« Les marchés pour l'exécution des travaux de restauration, de reliures et de dorures des documents d'archives qui sont conservés dans les centres des Archives nationales ou dans les services d'archives

---

<sup>130</sup> Dominique Maurel, *Déléguer pour conserver*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit. De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage* p. 205.

<sup>131</sup> Nelly Cauliez, *Restaurer les archives, Conseils aux archivistes*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit. De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p. 187.

<sup>132</sup> Bruno Isbled, « Préservation et restauration des documents papier dans les archives françaises, Une enquête de l'Association des archivistes français », dans *op.cit. Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF), Paris, 24 janvier 1991, La Gazette des archives*, p. 251.

<sup>133</sup> Conseil des métiers d'art, « Document relatif à l'application du code des marchés publics aux marchés de conservation-restauration des biens culturels », version 2009. C2RMF [en ligne], disponible sur [http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/fiche-marches\\_publics.pdf](http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/fiche-marches_publics.pdf) (consulté le 20 mai 2017).

<sup>134</sup> Marie-Dominique Parchas, *Quel avenir pour les restaurateurs dans les services d'archives français ?*, dans Paul Servais et Françoise Mirguet (eds), *op.cit., Archiviste de 2030, Réflexions prospectives*, p. 347.

départementales, municipales ou régionales, ne font pas l'objet de dispositions particulières du code du Patrimoine et du code général des collectivités territoriales, dont le cadre général s'applique <sup>135</sup>».

Les seules dispositions législatives en lien avec l'externalisation sont l'article 2-1 du décret n°79-1037 (3 décembre 1979) « relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques », ainsi que les articles R 1421-1 et 2 concernant le « contrôle scientifique et technique de l'État exercé sur les archives des régions, des départements et des communes ».

En réalité, l'externalisation de la restauration se base plutôt sur la déontologie de cette discipline et les normes associées. Les services d'archives peuvent se référer au « Manuel pour la reliure et la restauration des documents d'archives <sup>136</sup>» de Nelly Cauliez, document paru en 1999 et révisé en 2009, pour la mise en œuvre des travaux de restauration et de reliure en tant que tels.

### 1.2.2. Le choix des prestataires

Pour ce qui relève du choix des prestataires et services extérieurs, la question de la confiance est fondamentale. Celle-ci repose sur la fiabilité du prestataire, ses compétences et ses qualifications. Ces éléments garantissent, généralement, le soin apporté aux travaux de conservation et de restauration des archives, et au respect des volontés et exigences du service demandeur, ainsi que des normes archivistiques, nationales et internationales. Généralement, les services d'archives contactent les prestataires qu'ils connaissent déjà et dont ils sont certains de la qualité d'ouvrage : « très souvent on connaît déjà ces sociétés pour avoir déjà travaillé avec eux <sup>137</sup>». En outre, en amont du choix du prestataire, le service d'archives dresse une véritable étude d'évaluation de ses besoins (temps disponible, traitement de masse ou prestations distinctes, budget disponible, quels moyens humains et techniques, quel type d'atelier...) en sus d'une sélection rigoureuse des documents à traiter (état physique, quantité de documents à traiter, fréquence de communication, quels documents « valent la peine » d'être restaurés...) <sup>138</sup>. C'est seulement après cette analyse approfondie qu'est fait le choix du prestataire. Un autre élément déterminant est donc le prix de la prestation. Le service demandeur doit alors estimer financièrement le coût de la prestation. Selon Nelly Cauliez, « Si un marché de restauration et/ou de reliure a déjà été mis en place pour

---

<sup>135</sup> Conseil des métiers d'art, « Document relatif à l'application du code des marchés publics aux marchés de conservation-restauration des biens culturels », version 2009, p. 6. *C2RMF* [en ligne], disponible sur [http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/fiche-marches\\_publics.pdf](http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/fiche-marches_publics.pdf) (consulté le 20 mai 2017).

<sup>136</sup> Ouvrage antérieurement intitulé « Règles pour la restauration et la reliure des documents d'archives ».

<sup>137</sup> Entretien avec Laure Delaveau, assistante de conservation, chargée de conservation et de restauration aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, p. 93.

<sup>138</sup> Nelly Cauliez, *Restaurer les archives, Conseils aux archivistes*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit.*, *De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p. 183-185.



des documents qui présentent des dégradations et des typologies similaires [à celles des documents à traiter], il convient de réutiliser les modalités financières du marché antérieur (bordereaux de prix, devis) <sup>139</sup>». Le service demandeur ne doit pas hésiter à demander de nombreux devis aux différents prestataires qui répondent à son projet<sup>140</sup>. Cela lui permettra de faire jouer la concurrence (même si celle-ci est rare) et de faire une meilleure estimation du marché qui s'offre à lui. Il est également avantageux pour le service de connaître le contexte économique du secteur d'activité de la restauration « [...] afin d'anticiper les conséquences sur les offres [...] <sup>141</sup>». Si les besoins du service demandeur sont nouveaux, dans le sens où c'est la première fois qu'il a affaire à un type de dégradation par exemple, Nelly Cauliez informe qu'« il peut être intéressant de se rapprocher d'autres administrations ou collectivités pour s'appuyer sur leur expérience ». Néanmoins, selon Danièle Neirinck, il est préférable de se référer aux ateliers qui suivent avec soin les normes établies par le Centre de recherche sur la conservation des documents graphiques (CRCDG) (aujourd'hui Centre de recherche sur la conservation<sup>142</sup>). Au final, pour la restauration des documents d'archives, il n'existe pas d'agrément spécifique de l'État concernant les prestataires de service. Le *Document relatif à l'application du code des marchés publics...* préconise toutes fois de préciser dans le cahier des charges le niveau de qualification des restaurateurs qui auront à exécuter la prestation<sup>143</sup>.

### 1.3. Efficacité et qualité : la nécessité d'un contrôle

S'il est clair qu'un service d'archives peut externaliser certaines de ses activités, et par là, céder une partie de ses prérogatives à un atelier privé, il doit pouvoir néanmoins conserver le contrôle. Pour cela, le service d'archives demandeur doit établir un cahier des charges clair, exposant sans ambiguïté possible ses volontés, ce que doit faire le prestataire extérieur, et comment il doit le faire.

#### 1.3.1. Éviter les cas d'abus : le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Le choix des prestataires implique des « tests » pour savoir auxquels se référer et lesquels doivent être évités. En effet la prise de risques est importante car le recours à un prestataire extérieur non qualifié peut entraîner non seulement la perte définitive des documents (cela peut être également en interne mais

---

<sup>139</sup> Nelly Cauliez, *Restaurer les archives, Conseils aux archivistes*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit.*, *De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p. 186.

<sup>140</sup> Lucie Favier, Danièle Neirinck, Jacques Salmon, *La conservation des documents, conditions, moyens et techniques*, dans Jean Favier (sous la direction de), *op.cit.*, *La pratique archivistique française*, p. 506.

<sup>141</sup> Nelly, Cauliez, *loc.cit.*

<sup>142</sup> Danièle Neirinck, « La politique de préservation et de restauration de la Direction des archives de France », dans *op.cit.*, *Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF)*, Paris, 24 janvier 1991, *La Gazette des archives*, p. 300.

<sup>143</sup> Conseil des métiers d'art, « Document relatif à l'application du code des marchés publics aux marchés de conservation-restauration des biens culturels », version 2009, *loc.cit.*



dans une moindre mesure), mais aussi des possibilités de fraude, vols etc. Le contrôle de la part du service demandeur doit donc être régulier, voire constant. La rédaction par le service d'un cahier des charges précis se voit dès lors nécessaire dès qu'il est fait appel à un prestataire externe. Ce cahier s'intitule « Cahier des clauses techniques particulières » (CCTP). La DAF en a élaboré un modèle servant de guide pour les services d'archives. Les CCTP des services départementaux d'archives peuvent être communiqués directement via leur site internet, comme c'est le cas par exemple pour les archives départementales de l'Hérault pour les opérations de restauration d'archives communales<sup>144</sup>. Le CCTP permet de délimiter avec précision la ou les missions du prestataire, de désigner les responsabilités de chacun et d'établir les recours en cas de problème. Il se doit de rappeler avec rigueur les points suivants<sup>145</sup> :

- Le contexte de la prestation, à savoir l'objet du cahier des charges
- Les conditions générales d'exécutions, à savoir « ce à quoi doit pourvoir le prestataire [...], les qualifications minimums du personnel exécutant ».
- Le respect des grands principes de la restauration, à savoir la réversibilité, la visibilité, la compatibilité, le respect du document, la conservation maximale des matériaux d'origine...
- Les souhaits spécifiques du service commanditaire
- L'obligation de fournir un dossier de traitement constitué du ou des devis et du rapport des interventions appliquées
- Des indications très précises sur la constitution des lots de documents (dits « trains ») leur emballage, leur enlèvement, leur restitution ainsi que des indications sur le transport, les assurances et la sécurité des documents
- La liste des produits qu'il convient d'utiliser et ceux qui sont à exclure
- Les traitements autorisés et interdits pour le type de document à restaurer
- Les délais d'exécution et les pénalités de retard, délais qui doivent apparaître dans les devis
- Des informations concernant la possibilité ou non de reproduire les documents confiés
- Les procédures de vérification et de recours éventuels

Selon le *Document relatif à l'application du code des marchés publics*...

« La précision et la fiabilité du cahier des charges doivent permettre ultérieurement, par une analyse fine des offres, d'évaluer la pertinence des réponses et de comparer les propositions. Elles préviennent

---

<sup>144</sup> « Cahier des clauses techniques particulières pour la restauration, la reliure et la numérisation des registres et des plans conservés en commune ». *pierresvives* [en ligne], disponible sur [http://pierresvives.herault.fr/sites/default/files/cctp\\_2012\\_1.pdf](http://pierresvives.herault.fr/sites/default/files/cctp_2012_1.pdf) (consulté le 13 mai 2017).

<sup>145</sup> Cité par Nelly Cauliez, *Restaurer les archives, Conseils aux archivistes*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit. De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p. 188-192

l'apparition de nombreux litiges ainsi que la passation hasardeuse d'avenants, qui n'ont pas pour objet de pallier la mauvaise définition initiale des besoins <sup>146</sup>».

Le document de référence pour l'élaboration de ce dispositif contractuel qu'est le CCTP est le *Manuel pour la reliure et la restauration des documents d'archives* cité plus haut, conçu par Nelly Cauliez et édité par le SIAF : « Le manuel est utilisable par les services commanditaires, ainsi que les responsables des fonds d'archives, notamment pour la rédaction de leur cahier des charges nécessaire à la préparation des trains ou des lots de documents à restaurer ou à relier <sup>147</sup> ».

### 1.3.2. Diplôme versus « formation sur le tas »

Longtemps confondue avec la discipline de la reliure, la restauration s'est peu à peu, mais tardivement, autonomisée. C'est à partir des années 1970 que se développe la formation spécifique à la restauration des livres et du papier. Précédemment n'existait que la formation par apprentissage, s'apparentant au compagnonnage, notamment délivrée par les ateliers de la Bibliothèque nationale (BnF). Le premier diplôme mis en place est celui de Maîtrise des sciences et techniques (MST) en 1971 à l'Université de Paris-I. Cependant l'Université exigeait la possession du baccalauréat, interdisant aux individus diplômés des métiers d'art l'accès à la formation. L'IFROA (fondé en 1977), quant à lui, ne demande pas ce prérequis et ouvre ses portes aux étudiants, recrutés sur concours, quel que soit leur niveau d'étude<sup>148</sup>.

Les restaurateurs formés « sur le tas », c'est-à-dire ayant appris par la pratique et n'ayant pas suivi, généralement, de formation diplômante, se font de plus en plus rare mais existent encore et exercent le plus souvent en tant que libéraux. Le principal avantage de faire appel à un restaurateur formé de façon « traditionnelle » est qu'ils connaissent certaines techniques « secrètes » non enseignées en université et ont pas mal de pratique. Cependant, cette formation est insuffisante. Selon Françoise Flieder, « devant la diversité des matériaux utilisés et la sophistication des nouvelles techniques, il est devenu indispensable que les restaurateurs acquièrent des notions scientifiques, notamment en chimie, physique et biologie <sup>149</sup> ».

---

<sup>146</sup> Conseil des métiers d'art, « Document relatif à l'application du code des marchés publics aux marchés de conservation-restauration des biens culturels », version 2009. p. 9. C2RMF [en ligne], disponible sur [http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/fiche-marches\\_publics.pdf](http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/fiche-marches_publics.pdf) (consulté le 20 mai 2017).

<sup>147</sup> Nelly Cauliez, *Manuel pour la reliure et la restauration des documents d'archives, Nouvelle version*, Paris, Direction des archives de France - Archives nationales, juin 2009, p. 6.

<sup>148</sup> Pierre Leveau, « Métiers d'art liés à la restauration et professionnels de la conservation-restauration : deux idéaltypes ». In *Situ* [en ligne], disponible sur <http://insitu.revues.org/13611#tocto1n5> (consulté le 20 avril 2017).

<sup>149</sup> Françoise Flieder, « Le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques (CRCDG) », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], disponible <https://histoire-cnrs.revues.org/679> (consulté le 10 mai 2017).

Un autre désavantage : le restaurateur peu manquer d'une certaine théorie, de discipline, d'une méthodologie propre à l'enseignement en université ou en institut et certaines pratiques peuvent ne pas passer auprès des responsables. Selon Nelly Cauliez, « les travaux de restauration, de reliure ou de dorure des services d'archives doivent être confiés à du personnel qualifié <sup>150</sup> ». Elle précise dans son *Manuel pour la reliure et la restauration des documents d'archives*, que le prestataire doit au minimum avoir une formation de niveau CAP en reliure-dorure. Au mieux, il est diplômé de l'InP (département de la formation des restaurateurs du patrimoine) ou du Master II de Conservation des biens culturels de l'Université de Paris-I. Il peut également sortir diplômé des écoles de Condé ou du Vésinet, écoles de conservation et/ou de restauration des documents graphiques et de reliure. Quoi qu'il en soit, le prestataire doit pouvoir attester d'une expérience professionnelle conséquente dans le domaine des opérations demandées.

## 2. Le rôle du chargé de conservation préventive

### 2.1. Le maître mot : sensibilisation

L'intégration et l'appropriation des gestes de la conservation préventive passe par la formation des différents agents du service d'archives à ces actions. La formation du personnel des archives fait partie intégrante du poste de chargé de conservation préventive. Il est de son devoir de sensibiliser le plus de monde possible à l'importance de la conservation préventive et à sa mise en œuvre au quotidien.

#### 2.1.1. Un formateur en interne

Une grande part du travail du chargé de conservation préventive se situe dans la sensibilisation et la formation. Selon Hélène de Tourdonnet, c'est certainement une des missions les plus délicates car « elle dépasse le champ de la discipline en faisant appel à celui de la psychologie, qui est moins prévisible <sup>151</sup> ». D'après la fiche de poste de madame Vanbalbergue, responsable du pôle conservation aux archives départementales de la Drôme, une des raisons d'être du poste est l'encadrement du personnel dudit pôle <sup>152</sup>. La sensibilisation se fait de diverses manières et plus ou moins explicitement. Le chargé de conservation préventive peut ainsi proposer des journées de formations aux différentes équipes composant le personnel

---

<sup>150</sup> Nelly Cauliez, *Restaurer les archives, Conseils aux archivistes*, dans Françoise Hiraux et Françoise Mirguet, *op.cit. De la préservation à la conservation : stratégies pratiques d'archivage*, p. 188.

<sup>151</sup> Hélène de Tourdonnet, « L'actualité en matière de conditionnement et un nouveau métier : « chargé de conservation préventive » au sein d'un service départemental d'archives », dans *op.cit., op.cit., La conservation préventive (actes des Rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'AAF 2008)*, *La Gazette des archives*, p. 77.

<sup>152</sup> Direction des ressources humaines, *Descriptif de poste, Archiviste responsable du pôle conservation*, Département de la Drôme, 2017.

des archives en fonction de leurs compétences, formations et rôles au sein du service. Les exercices de sécurité sont également des moyens de véhiculer l'importance de la prévention, non seulement auprès du personnel du service, mais également auprès des institutions territoriales pouvant participer à ces exercices (pompiers, gardiens de la paix etc.). L'élaboration et la rédaction de plans d'urgence et de sauvegarde nécessitent l'attention et la réunion de tous les individus composant le personnel, permettant la diffusion des idées de la conservation préventive. L'enquête statistique de 2011 des AD d'Ille-et-Vilaine mentionne ainsi une formation de 2h sur les plans d'urgences dispensée auprès de 64 agents du service<sup>153</sup>. Pour une meilleure implantation, les principes de la conservation préventive doivent être accessibles et intelligibles de tous. Madame Delaveau a, dans ce but, rédigé en 2011 un manuel à l'usage du personnel<sup>154</sup>. Celui-ci rassemble de nombreuses fiches de méthode sur « toutes les procédures qui existent en conservation-restauration » et qui « se veut plus pratique que littéraire ».

La sensibilisation se fait également auprès des usagers des archives, notamment par la mise en place de modalités pour la consultation des archives (se munir d'un crayon à papier et non d'un stylo pour prendre des notes, ne pas s'appuyer sur les documents) et de petites affiches illustrées récapitulant les gestes à faire ou ne pas faire, comme c'est le cas aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

La sensibilisation passe également par le rappel régulier de « règles » qui se veulent logiques et basiques : ne pas manger, boire ou fumer dans les magasins, bureaux et salle de lecture ou de tri, application de certaines procédures et techniques pour le nettoyage des documents, etc. Le chargé de conservation préventive doit donc faire changer des habitudes, profondément enracinées mais dommageables, pour en installer de nouvelles et c'est cela, selon mesdames Delaveau, et Vanbalberghe le plus complexe. Il faut en effet savoir faire preuve de tact, de diplomatie, de sang-froid, de tolérance et de patience. Selon madame Vanbalberghe, les responsables de conservation préventive sont des individus « pénibles <sup>155</sup> » car constamment entrain de dire à leurs collègues ce qu'ils doivent et ne doivent pas faire. Un scepticisme peut également naître chez certains membres du personnel vis-à-vis d'opérations nouvelles ou menées différemment. C'est le cas pour le projet de récolement sanitaire des fonds que souhaiterait mener madame Vanbalberghe, entreprise qui n'avait jamais pris place aux archives départementales de la Drôme<sup>156</sup>. Finalement, selon le contexte dans lequel elle s'inscrit, cette action de « diction de conduite à adopter » sera plus ou moins bien reçue. Ainsi, si la pratique de la conservation préventive est ancienne, qu'elle a été amenée avec douceur et avec une grande pédagogie auprès du personnel du service, comme

---

<sup>153</sup> « Enquête statistique 2011 AD Ille-et-Vilaine ».

<sup>154</sup> Entretien avec madame Laure Delaveau, assistante de conservation, chargée de conservation et de restauration aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, p.

<sup>155</sup> Entretien avec madame Agnès Vanbalberghe, responsable du pôle conservation aux Archives départementales de la Drôme, p. 101.

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 102.

ce fut le cas avec le prédécesseur de madame Delaveau, Denis Chambet, ces « rappels à l'ordre » seront reçus avec compréhension et positivement, ne générant aucun conflit<sup>157</sup>, mais ce n'est pas le cas de tous les services.

### 2.1.2. Un formateur en externe

Le chargé de conservation préventive peut être appelé à intervenir à l'extérieur dans le cadre de formations, comme l'explique madame Vanbalberghe : « Je transmets non seulement à mes collègues mais aussi à des personnes extérieures qui ont besoin de conseils <sup>158</sup> ». Ces demandes d'intervention peuvent être le fait de plusieurs instances territoriales de nature diverse ne disposant pas de responsable de conservation préventive en leur sein, allant du service d'archives hospitalier à l'entreprise d'architecture. Le plus souvent, ce sont les services communaux et municipaux d'archives qui font appel au chargé de conservation préventive service pour former leurs agents. En somme, son rôle est sensiblement le même que pour une formation en interne : il dispense des conseils de manipulation des archives, de conduite à adopter ou à proscrire, il aide à la rédaction de plans d'urgences et de sauvegarde, il encourage aussi le travail d'équipe et la communication pour une meilleure cohésion et une application plus efficace de la conservation préventive, etc. Comme pour la formation interne, son intervention et son enseignement dépendent du domaine professionnel des individus qu'il forme. La formation dispensée à un groupe d'architectes ou de pompiers ne sera pas entièrement identique à celle livrée à des agents d'entretien. Pour des particuliers membres d'associations de défense du Patrimoine, Madame Vanbalberghe leur a ainsi appris comment conserver au mieux leurs documents<sup>159</sup>. Parfois ce sont les agents d'autres services d'archives qui viennent directement se former au sein du service départementale d'archives où exerce le chargé de conservation préventive : « il y a aussi beaucoup de collègues qui arrivent ponctuellement, pour des stages, venant d'autres services et il faut donc les former à la fragilité du patrimoine <sup>160</sup> ». Ces formations peuvent aller de quelques heures à quelques jours.

Il arrive également que les universités démarchent le chargé de conservation préventive, pour une intervention ou la dispense d'un cours, dans le cadre de certains parcours universitaires en lien avec les métiers du livre ou des archives. Madame Delaveau a ainsi dispensé « 4h de cours sur la conservation préventive du patrimoine pour des élèves de DUST, D.U. métiers du livre » de l'Université de Rennes-II, ainsi qu'une « présentation pour des élèves conservateurs de l'INP en janvier <sup>161</sup> » 2017. Pour une telle mission, le chargé de conservation préventive doit posséder certaines compétences qui vont au-delà de sa

---

<sup>157</sup> Entretien avec madame Laure Delaveau, p. 87.

<sup>158</sup> Entretien avec madame Vanbalberghe, p. 99.

<sup>159</sup> *Loc.cit.*

<sup>160</sup> Entretien avec madame Laure Delaveau, p. 84.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 88.

discipline. Le métier de chargé de conservation préventive n'est pas celui d'un enseignant mais il doit pourtant avoir certaines compétences inhérentes à l'enseignement. Ces compétences, selon la fiche de poste de Madame Vanbalberghe, sont :

- Transmettre ses connaissances
- Encadrer une équipe
- Organiser le travail : anticiper, planifier, programmer, évaluer, mener une réunion de façon claire et structurée
- Superviser et contrôler le fonctionnement d'un service
- Gérer un groupe

Or de telles aptitudes ne sont pas enseignées aux chargés de conservation préventive lors de leur formation, elles sont souvent innées, ce qui peut s'avérer dommageable dans le cas où l'agent doit dispenser une formation mais ne possède pas ces qualités.

## 2.2. Conseil et expertise

Le chargé de conservation préventive a un rôle transversal. En plus d'être un coordinateur et un formateur, il a également un rôle d'expert.

### 2.2.1. Une référence pour la conservation

Considéré comme apte à traiter les questions de conservation-restauration, le chargé de conservation préventive est un expert et une référence pour ses collègues. Son rôle peut être perçu comme celui d'un pilier, un support à toutes les sections du service d'archives. Selon madame Delaveau, le chargé de conservation préventive « est là pour aider le plus de personnes possible <sup>162</sup> ». Que cela soit en situation ordinaire ou de crise, c'est vers lui que l'on se tourne pour savoir comment agir afin de préserver au mieux les documents. Il est également vu comme un intermédiaire avec les autres experts (chimistes, climatologues, électriciens...). Il se doit donc de posséder le minimum de connaissances requises dans ces domaines pour pouvoir dispenser des conseils avisés. Il est en réalité un expert à l'échelle du service d'archives et non un expert dans un domaine précis. Dans les missions du chargé de conservation préventive « il y a une part de conseil qui n'est pas quantifiable mais qui est vraiment très importante <sup>163</sup> ». Ceci suppose et repose avant tout sur la confiance des agents du service d'archives en la compétence du responsable de conservation préventive. C'est parce que l'on sait qu'il a les aptitudes requises qu'on se

---

<sup>162</sup> Entretien avec madame Laure Delaveau, p. 85.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 95.

réfère à lui. De plus, il doit être capable de dispenser ses conseils de manière intelligible pour des agents non-initiés. Là encore entre en compte la pédagogie et le relationnel. En outre, son rôle d'expertise dépasse le service d'archives où il exerce. En effet, d'autres services d'archives ou d'administration peuvent faire appel à lui pour les conseiller face à un problème ou un sinistre. Souvent, ces services peuvent avoir déjà mandaté les archivistes et/ou les conservateurs avec qui ils ont l'habitude de travailler pour dresser un premier état des lieux et comprendre qu'il y a un problème. Ils peuvent ensuite désirer recourir aux compétences du responsable de conservation préventive pour identifier les sources du problème. Celui-ci se rendra sur place, dressera un rapport sur les conditions d'entrepôt des documents (température et humidité) et prendra si possible des photographies<sup>164</sup>. Cette démarche permet d'avoir les conclusions d'un regard plus exercé à ce genre de situation, apportant ainsi une sécurité et une précision supplémentaire indispensables pour traiter le problème.

### 2.2.2. La voix au chapitre

De par le fait que la conservation préventive soit une discipline transversale, le chargé de conservation préventive se doit d'avoir un œil sur les nombreux projets du service d'archives où il opère. Il est ainsi appelé à définir des objectifs en matière de conservation mais également à prodiguer son avis et ses conseils lors, par exemple, de travaux d'aménagement, d'achat de matériel, d'appel à service extérieur pour certaines tâches, de reconditionnement des fonds etc. Ces projets concernent en effet la conservation puisqu'ils peuvent avoir de lourdes conséquences sur celle-ci. Une extension des locaux mal effectuée et mal préparée (construction proche d'un cours d'eau, aucun moyen de contrôler l'humidité ou la température, difficulté d'accès rapide en cas de sinistre, réseau électrique à découvert, etc.) sera sans nul doute plus que néfaste aux documents qui y seront entreposés. Une nouvelle fois, pour mener à bien cette mission, le responsable de conservation préventive doit avoir un panel de connaissances large sur plusieurs domaines touchant de près ou de loin la conservation et la préservation des documents.

Mais il ne faut pas occulter que la conservation des documents est une affaire de tous. Monter un projet relève donc d'un travail d'équipe. Sa réussite nécessite la cohésion et l'adhésion des différents agents concernés, elle en dépend : « les projets en conservation, c'est beaucoup plus global et c'est un travail d'équipe parce que si je veux monter un projet en conservation toute seule, ça marchera pas parce que j'ai forcément besoin d'autres personnes <sup>165</sup> ». En effet, suivant leur poste, leur formation, leur statut, tous les agents du service d'archives n'auront pas la même vision sur les opérations prioritaires à entreprendre. Par

---

<sup>164</sup> Entretien avec madame Laure Delaveau, p. 89.

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 87.



exemple, face à un lot de documents en piteux état, un restaurateur peut considérer qu'il faut impérativement les traiter. Or un archiviste pourrait contrer cet avis en argumentant que ces documents ne sont que très rarement consultés et qu'il serait donc inutile de dépenser une importante somme de temps, d'énergie et d'argent dans leur restauration alors que d'autres projets méritent plus une telle dépense. Le chargé de conservation préventive interviendra alors pour informer comment entreposer, conditionner ces documents pour ralentir au maximum leur détérioration. Selon madame Delaveau, « on peut rapidement partir sur des fausses pistes si on travaille pas en équipe ». Il est nécessaire de faire preuve de discernement et de recul, de considérer les choses sur le temps long et d'anticiper leur incidence : « si on veut qu'un projet marche, il faut y faire adhérer tout le monde, parce que la conservation, tout le monde en fait, à son échelle <sup>166</sup>».

## 2.3. Se tenir informé et anticiper

### 2.3.1. L'existence d'un réseau professionnel

Il est inscrit dans la fiche de poste de Madame Vanbalberghe que le responsable de conservation doit « connaître les partenaires » et « développer et entretenir un réseau relationnel ». Se créer un réseau de professionnels est en effet primordial pour le développement et l'essor de la conservation préventive. Ainsi, les différents professionnels du patrimoine et de la conservation peuvent se tenir au courant des nouveautés en matière de conservation préventive, s'échanger des conseils techniques, méthodologiques, des procédures etc. Selon madame Delaveau, il « y a une simplicité entre fonctionnaires aussi où on prend facilement notre téléphone, ou on écrit facilement à un collègue d'un département voisin pour savoir leur pratique ». La communication, l'échange et la recherche sont donc nécessaires à la discipline. Ce réseau, le chargé de conservation préventive le compose généralement d'individus déjà connus du service d'archives où il est employé. Ces personnes peuvent avoir déjà travaillé avec le service, sont reconnus pour leurs compétences et sont ainsi souvent recontactés. De grandes références institutionnelles appartiennent également à ce réseau, comme c'est le cas au SIAF où une référente en conservation est apte à répondre aux diverses et nombreuses interrogations que le responsable peut se poser. Celui-ci peut aussi apprendre de nouvelles pratiques lors de prestations externes, en restauration par exemple. En effet, le restaurateur est le plus à même de savoir comment manipuler et conditionner l'ouvrage qu'il vient de restaurer pour que son travail ne soit pas vain.

Dans le réseau du responsable de conservation préventive peuvent aussi se trouver d'anciens collègues de promotion et de formation. Dans le cas des archives d'Ille-et-Vilaine, un petit réseau se constitue des anciens élèves de l'école où fut formée madame Delaveau. Issus de la même promotion et

---

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 87.

travaillant eux-aussi dans un service d'archives, ils sont restés en contact et ont même créer un blog. L'outil informatique est justement une aide considérable à la prise de contact et à l'entretien de relations grâce notamment aux réseaux sociaux, sites internet de prestataires de service privés, blogs, messagerie électronique etc. Des groupes de professionnels fleurissent ainsi progressivement sur des sites tels que LinkedIn. L'activité de veille informatique et documentaire prend une part très importante dans l'entretien de liens avec d'autres professionnels mais aussi dans l'actualisation des connaissances du responsable de conservation préventive. Cet outil lui permet en effet de surveiller les actualités concernant sa discipline, de près ou de loin, apparaissant sur plusieurs sites internet et ainsi de se tenir informé de toutes les nouveautés, rencontres, formations existantes.

Des liens peuvent également se créer lors de formations suivies par le responsable de conservation préventive. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir ledit responsable appartenir à des associations professionnelles, comme l'Association des Préventeurs Universitaires - Conservation préventive du patrimoine (APrèvU) qui organise régulièrement des colloques et conférences.

### 2.3.2. Colloques et formations

Bien qu'il soit une référence pour de nombreux domaines d'action, le chargé de conservation préventive n'a pas la science infuse. Il doit sans cesse enrichir son champ de connaissances en se tenant régulièrement au fait des recherches et avancées scientifiques en matière de conservation préventive. Il doit recourir à cette recherche d'informations d'autant plus si sa formation d'origine n'était que très peu axée sur les principes de conservation préventive, comme c'est le cas pour mesdames Delaveau (formation de restauratrice à l'Ecole de Condé)<sup>167</sup> et Vanbalberghe (formation d'archiviste)<sup>168</sup>. Le Master 2 de conservation préventive de Paris-I ne forme en effet que très peu d'étudiants. Donc même dans le cas de prises de décisions quotidiennes, le chargé de conservation préventive doit se documenter. Il possède généralement quelques ouvrages de référence dans ce domaine, comme le *De tutela librorum : la conservation des livres et des documents d'archives*, d'Andrea Giovannini et Marie Besson paru en 2010, manuel qui est, dans le cas de madame Delaveau, une « Bible ». Ces ouvrages ne sont pas toujours rédigés en langue française, les nations anglo-saxonnes possédant une certaine avance et de nombreux manuels ou comptes-rendus de recherches<sup>169</sup>.

Outre la documentation et la recherche personnelle, le chargé de conservation préventive doit améliorer sa formation : « C'est pas ma formation initiale de la fac y a 15 ans. Depuis je suis allée à des

---

<sup>167</sup> Entretien avec madame Laure Delaveau, p. 84.

<sup>168</sup> Entretien avec madame Agnès Vanbalberghe, p. 98.

<sup>169</sup> Entretien avec madame Laure Delaveau, p. 90.

colloques, j'ai étudié des choses, je continue à me tenir à jour <sup>170</sup>». Elle peut se faire individuellement et ponctuellement, par une formation proposée dans un service voisin, comme l'a fait en 2016 une collègue de madame Delaveau. Elle rapporte que sa collègue, pourtant restauratrice depuis de très nombreuses années, était allée se former en conservation-restauration auprès d'elle (madame Delaveau) au sein des archives départementales d'Ille-et-Vilaine<sup>171</sup>. Le chargé de conservation préventive a également la possibilité de recourir aux formations permanentes (ou continues) proposées par les grandes instances et associations comme l'InP, l'Université de Paris-I, l'Aaf, ou encore la BnF. Cependant, le nombre de personnes pouvant y participer est très restreint, obligeant les professionnels et/ou étudiants désirant y participer à se mettre en file d'attente et à trouver d'autres stages plus accessibles. De plus, ces formations et stages sont extrêmement onéreux et certains disparaissent faute de financement.

Un autre moyen de se tenir informé est d'assister ou de participer à des colloques et conférences : « beaucoup de colloques qui sont organisés aussi. Alors chaque année, y a des colloques de restaurateurs ou de chargés de conservation <sup>172</sup>». Ces colloques sont organisés par diverses instances, plus ou moins grandes, dans un but de médiation de la conservation préventive auprès du grand public, mais aussi des différents professionnels du patrimoine. La Gazette des archives rapporte ainsi les actes des Rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de 2008 portant sur le sujet de la conservation préventive, rencontres où sont intervenus et où ont débattu divers professionnels de la conservation-restauration comme Hélène de Tourdonnet ou Marie-Dominique Parchas<sup>173</sup>. En juin prochain (2017) se tiendra un colloque organisé par l'APrévU à l'auditorium des Archives nationales (Paris) sur le thème de « L'évolution de la conservation préventive en France ». Selon le site de l'OCIM, « APrévU souhaite fédérer les professionnels de la conservation préventive en favorisant sa promotion à travers des journées d'études, des colloques et en développant des liens entre les différents professionnels du domaine <sup>174</sup>».

Toutes ces actions de formation, de veille, d'entretien d'un réseau permettent au responsable de conservation préventive d'être à même de gérer toute éventualité de sinistre ou tout questionnement. L'anticipation de ce genre d'évènement est primordiale pour une bonne application des principes de conservation préventive, évitant au responsable de devoir vérifier et parfois interrompre les opérations entreprises pour les modifier.

---

<sup>170</sup> Entretien avec madame Agnès Vanbalberghe, p. 101.

<sup>171</sup> Entretien avec madame Laure Delaveau, p. 92.

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>173</sup> *La conservation préventive (actes des Rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'AAF 2008)*, Paris, *La Gazette des archives*, n°1, vol. 209, 2008, 206 p.

<sup>174</sup> « L'évolution de la conservation préventive en France ». OCIM [en ligne], disponible sur <https://ocim.fr/2017/02/levolution-de-conservation-preventive-france/> (consulté le 24 mai 2017).

## 3. S'émanciper de l'externalisation ?

### 3.1. Des contraintes durables

Les motivations du recours à l'externalisation de l'activité de restauration ont plusieurs origines, mais deux d'entre-elles ressortent tout particulièrement.

#### 3.1.1. Le prix

L'un des obstacles les plus importants à la restauration en interne est son coût, c'est-à-dire les dépenses et l'investissement financier qu'elle requiert. C'est également l'argument le plus cité par les professionnels recourant à l'externalisation. Il existe deux cas de figures : soit le service d'archives ne possède pas d'atelier au sein de ses locaux (manque d'espace, de moyens financiers et humains, ou simplement volonté de ne pas en avoir un), soit le service en possède un, voire plusieurs consacrés aux diverses opérations de conservation-restauration (reliure, dorure, restauration, numérisation, microfilmage, etc.). La présence d'un atelier de restauration en interne ne va donc pas de soi. Selon les données statistiques du SIAF concernant les services départementaux d'archives pour 2015, seuls 51 services sur un total de 95 ont un ou des ateliers de restauration dans leurs locaux, soit près de 54% des services d'archives sont équipés<sup>175</sup>. Néanmoins, on remarque que la présence ou non d'un atelier de restauration en interne n'empêche en rien le recours aux prestataires externes, puisqu'un budget pour la restauration externe est défini par tous les services. C'est donc que l'externalisation répond à un besoin pour le bon fonctionnement du service. Ce qui coûte cher en termes de restauration d'archives ce sont les matériaux utilisés et l'équipement nécessaire à certains travaux délicats et/ou peu courants. Généralement un service départemental d'archives n'a pas les moyens financiers pour se doter de telles fournitures, l'intégralité du budget du service ne pouvant être monopolisé par la seule activité de conservation-restauration. En revanche, un atelier de prestataires privé de restauration n'a pas se soucier du partage du budget, il est ainsi généralement équipé et fourni convenablement.

L'absence de personnel qualifié est également une des motivations à l'externalisation. Il peut ainsi arriver qu'un service possède un atelier mais pas la main-d'œuvre nécessaire à son fonctionnement, faute de moyens pour la recruter<sup>176</sup>. Ceci pourrait aussi être vu comme une des conséquences de l'implantation de la conservation préventive dans les services départementaux d'archives. Si les fonds sont bien

---

<sup>175</sup> « Données statistiques du réseau des archives – Année 2015 ». *FranceArchives* [en ligne], disponible sur [https://francearchives.fr/file/c524a229c6c2400195e1880ed4827b6e2cf4e7fd/static\\_9407.pdf](https://francearchives.fr/file/c524a229c6c2400195e1880ed4827b6e2cf4e7fd/static_9407.pdf) (consulté le 18 février 2017).

<sup>176</sup> Bruno Isbled, « Préservation et restauration des documents papier dans les archives françaises, Une enquête de l'Association des archivistes français », dans *op.cit. Préservation et restauration des documents sur papier (actes de la journée d'étude de l'AAF)*, Paris, 24 janvier 1991, *La Gazette des archives*, p. 250.

conditionnés, la direction pourrait considérer l'emploi d'un restaurateur en son sein comme une dépense inutile. Mais il n'en demeure pas moins que certains documents, régulièrement consultés et en très piteux état, appellent à une restauration, rendant cette activité nécessaire à la pérennité des documents. D'autres documents, en faible nombre, ne réclament qu'une restauration rapide, dans le cas par exemple d'une petite déchirure. Il est alors avantageux d'avoir dans son service une personne apte à faire ce genre d'opération « éclair » au lieu de devoir démarcher un prestataire externe<sup>177</sup>. Pour les services possédant un atelier mais n'ayant pas les moyens d'employer un restaurateur, une solution pourrait être de louer ces locaux de restauration à des prestataires extérieurs.

### 3.1.2. La masse documentaire

La production documentaire, déjà importante au XIX<sup>e</sup> siècle, a littéralement explosée suite à la Seconde Guerre mondiale. Depuis, la quantité de documents n'a cessé de croître et les archives se trouvent encore aujourd'hui à devoir gérer cette masse documentaire toujours grandissante, malgré le recours de plus en plus fréquent à l'informatique. La plupart des documents sont issus d'administrations (militaire, gouvernementales, etc.) mais également de particuliers (documents de famille, lettres, photographies privées, cartes postales, etc.). Ces dernières années, les commémorations nationales et internationales ont conduit à des missions de collecte d'archives publiques et privées auprès de nombreuses familles, notamment celles d'anciens combattants, comme des registres militaires, des procès-verbaux, voire des objets leur ayant appartenu (drapeaux, etc.). Ces documents sont très souvent sériels, faisant partie d'un ensemble documentaire. Cependant, ces documents ont dans la majeure partie des cas, été très mal entreposés ou conservés et présentent donc un état de détérioration très avancé. Or ce genre d'archives vise à être consulté, et donc manipulé, très souvent, généralement par des généalogistes mais aussi des chercheurs. Malgré le recours à la numérisation, la restauration de certaines séries de ces documents s'avère alors nécessaire. Cependant, la charge de travail est colossale et il faut mentionner que la restauration est une activité « chronophage<sup>178</sup> ». C'est une discipline qui demande de la précision et beaucoup de temps, avec des opérations répétitives. Il faut ainsi faire une étude préalable à l'intervention avec une réflexion scientifique scrupuleuse sur les opérations à entreprendre et les matériaux à employer, le tout pour éviter un maximum tout risque d'accident, et dans le but de respecter les règles déontologiques de la restauration. De fait, son rendement est très faible comparé à la masse documentaire à traiter. Cette caractéristique, mise en parallèle avec son coût, fait que la restauration interne de telles séries de documents

---

<sup>177</sup> Entretien avec madame Agnès Vanbalberghe, p. 106.

<sup>178</sup> Néologisme signifiant « coûteuse en temps ».

n'est pas forcément rentable aux yeux des dirigeants d'un service d'archives. La solution la moins coûteuse est donc d'externaliser cette restauration, comme nous en informe madame Delaveau : « [...] on ne peut pas tout internaliser, on est obligé de confier des documents à l'extérieur [...] »<sup>179</sup>. La sous-série 3Q (tables d'enregistrement) est celle qui fait le plus souvent l'objet de telles procédures car elle est très régulièrement consultée pour des recherches généalogiques. En outre, selon Marie-Dominique Parchas, : « les restaurateurs étant peu nombreux (de zéro à cinq agents par service d'AD) par rapport à la masse à traiter, un nombre très élevé de restaurations ou de reliures sont confiées à des entreprises privées qui vivent essentiellement de ces commandes »<sup>180</sup>. L'externalisation est donc un remède à certaines opérations de restauration compte tenu de la masse documentaire en constante augmentation.

## 3.2. Une obligation morale

### 3.2.1. Fournir du travail aux jeunes diplômés

Chaque année, de nombreux jeunes diplômés sortent des écoles et universités offrant une formation en restauration des biens culturels, comme l'InP ou les Écoles de Condé, Tours ou Avignon. Malgré un nombre restreint d'élèves acceptés en formation et les sélections d'entrée, une quantité non négligeable de jeunes restaurateurs arrivent sur le marché de l'emploi. Or, compte tenu du faible nombre de postes à pourvoir, ce flux continu et stable de jeunes professionnels accroît les difficultés à l'embauche. De manière générale, pour la majorité des métiers du patrimoine touchant à la conservation-restauration, trouver un poste est un véritable parcours du combattant. D'après une étude réalisée par Léonie Hénaut, une cinquantaine de jeunes sont diplômés tous les ans mais le nombre de commandes pour la réalisation de travaux de conservation-restauration tend à s'amoinrir, notamment dans le domaine public, ce qui est inquiétant pour l'avenir de la profession<sup>181</sup>. La concurrence est très importante en raison, selon Léonie Hénaut, « de la présence sur le marché de professionnels non qualifiés mais aussi de (trop) nombreux professionnels diplômés ou habilités »<sup>182</sup>. En effet, selon Florence Abrioux et Philippe Tanchoux :

---

<sup>179</sup> Entretien avec madame Laure Delaveau, p. 86.

<sup>180</sup> Marie-Dominique Parchas, *Quel avenir pour les restaurateurs dans les services d'archives français ?*, dans Paul Servais et Françoise Mirguet (eds), *op.cit.*, *Archiviste de 2030, Réflexions prospectives*, p. 353.

<sup>181</sup> Léonie Hénaut et Anne-Elizabeth Rouault, « La professionnalisation de la conservation-restauration et ses limites : une analyse à deux voix ». *In Situ* [en ligne], disponible sur <http://insitu.revues.org/13856> (consulté le 15 janvier 2017).

<sup>182</sup> *Ibid.*

« [...] les jeunes professionnels sont fréquemment multi-qualifiés et surqualifiés, ce qui illustre à la fois des parcours de formation "par empilement" et la difficulté à faire valoir le master 2 sur un marché de l'emploi où les prétendants sont plus nombreux que les postes<sup>183</sup> ».

Cette multiplicité de professionnels diplômés ne facilite pas les choix de recrutement par l'employeur, que celui-ci soit un service d'archives ou une entreprise privée. La plupart préfèrent ainsi se référer à des professionnels d'expérience, notamment des stagiaires, dont les chantiers réalisés prouvent davantage la qualité et l'efficacité de leur travail qu'un diplôme, comme l'expliquent Florence Abrioux et Philippe Tanchoux :

« Les professionnels recherchent des collaborateurs efficaces et autonomes, mais ils ne se repèrent plus vraiment dans le dédale des formations. Leur recrutement se fonde davantage sur des compétences éprouvées dans le cadre d'un stage et des critères d'efficacité que sur la notoriété des diplômes<sup>184</sup> »

En outre, pour ce qui concerne la profession de restaurateur de biens culturels, et donc d'archives, la profession souffre d'une absence de reconnaissance en termes juridique et statutaire<sup>185</sup> à l'échelle nationale (situation dénoncée dès 2003 dans le rapport de Daniel Malingre<sup>186</sup>). Étant nouveaux arrivants sur le marché, les jeunes diplômés manquent de visibilité et souffrent d'une concurrence presque impitoyable face aux grandes institutions proposant des services de restauration comme le CICRP :

« [...] on ne peut pas donner du travail facilement à des restaurateurs parce que ce sont souvent les mêmes entreprises qui sont très connues sur le marché, qui répondent et qui cassent les prix et qui finissent par remporter le marché. Donc le restaurateur qui sort d'une bonne école, qui sort tout fraîchement ou qui a déjà énormément de références mais qui est plus cher que ses concurrents, on aura beaucoup de mal à lui confier du travail<sup>187</sup> ».

En conséquence, une partie des diplômés s'installe comme professionnel libéral et doit trouver un moyen de se faire connaître (sites internet, bouche-à-oreille, publicité...). C'est là que peut intervenir le chargé de conservation préventive. En orientant le choix du prestataire vers un jeune professionnel diplômé dont il sait la capacité et les qualifications pour certains travaux, il œuvre pour l'insertion professionnelle de celui-ci :

---

<sup>183</sup> Florence Abrioux et Philippe Tanchoux, « La professionnalisation des acteurs du patrimoine vue au travers l'évolution de l'offre de formation universitaire ». *In Situ* [en ligne], disponible sur <http://insitu.revues.org/13617> (consulté le 8 février 2017).

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> Roland May, « La politique de conservation-restauration du patrimoine en France ». *CeROArt* [en ligne], disponible sur <https://ceroart.revues.org/2818#tocto2n1> (consulté le 8 février 2017).

<sup>186</sup> « Pour une reconnaissance du métier de restaurateur du patrimoine », 2003. *FFCR* [en ligne], disponible sur [http://ffcr.fr/files/pdf%20permanent/Malingre\\_12-2003\\_rapport\\_integral.pdf](http://ffcr.fr/files/pdf%20permanent/Malingre_12-2003_rapport_integral.pdf) (consulté le 24 mai 2017).

<sup>187</sup> Entretien avec madame Laure Delaveau, p.



« [...] y a beaucoup de personnes qui sont diplômées aussi et qui ne trouvent pas de travail et je pense que c'est dommage <sup>188</sup>».

### 3.2.2. Aider à la réinsertion professionnelle

Dans certains cas, la pratique de l'externalisation de la restauration œuvre à la réinsertion et/ou à la reconversion professionnelle. Par le biais de stages et de formations, certains anciens détenus, demandeurs d'emplois, personnes handicapées ou en reconversion peuvent effectuer quelques opérations de restauration en fonction de leurs aptitudes et de leurs connaissances. Généralement, ce genre d'actions est réalisée pour la restauration du patrimoine immobilier, mais il semble qu'elle s'étende au domaine des archives. Ces prestations sont proposées aux services d'archives par des entreprises ou société d'insertion et de reconversion, voir par des associations professionnelles, puisque, selon Didier Grange, la promotion de la profession et la formation de base font partie des objectifs des association professionnelles<sup>189</sup>. Ainsi madame Delaveau explique que « c'est notre volonté aussi, ici au département, de confier certains marchés, certaines opérations, à des entreprises spécialisées d'insertion ou de réadaptation, des sociétés adaptées. Donc c'est aussi pour favoriser le retour à l'emploi, ou faire monter en compétence certaines personnes <sup>190</sup>». En outre, dans le cas des archives départementales d'Ille-et-Vilaine, cette prestation, bien que relevant de l'externalisation, pris place dans les locaux du service d'archives. Cependant, participer à la réinsertion professionnelle nécessite que ledit service ait les moyens humains et techniques de l'accueillir. En effet, le responsable de conservation et le reste du personnel du pôle conservation du service doivent, en amont, préparer le plus possible le travail qui va être exécuté. Des fiches de directives et de procédures peuvent être ainsi rédigées, accompagnées d'une organisation claire de l'atelier (étiquettes, rangements, etc.). De plus, même pour les opérations simples et peu coûteuse comme le dépoussiérage, un minimum de qualifications est exigé. Il faut donc pouvoir dédier un temps de formation aux prestataires : « [...] on prépare énormément le travail : on fait en sorte que le travail soit ergonomique, que les fiches de procédure soient claires, on fait une petite formation de 2-3h, on passe matin et soir [...] <sup>191</sup>». L'encadrement de ces derniers est également une nécessité afin d'éviter tout accident, abus ou débordement. Ce genre d'action demande donc énormément de temps au responsable de conservation qui doit, entre autres choses, vérifier régulièrement le travail accompli. Cependant, ce qui ressort de ce genre de prestation n'est pas négligeable en termes de promotion et d'aide aux professionnels en réinsertion ou reconversion. En effet, en plus d'offrir

---

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>189</sup> Didier Grange, *Du devenir des associations professionnelles*, dans Paul Servais et Françoise Mirguet (eds), *op.cit.*, *Archiviste de 2030, Réflexions prospectives*, p. 233.

<sup>190</sup> Entretien avec madame Laure Delaveau, p. 94.

<sup>191</sup> *Loc.cit.*

une formation théorique et surtout pratique à des personnes en quête d'emploi ou d'amélioration professionnelle, elle permet la diffusion des principes et techniques de préservation au-delà du service d'archives et du domaine même des archives.

## Conclusion

Au fil des ans, le concept de conservation préventive a peu à peu pris de l'importance dans les politiques de conservation menées par les services départementaux d'archives. Par son aspect de discipline transversale, le chargé de conservation préventive revêt plus de rôles que l'on pourrait le penser. Outre sa mission de coordination, il est également un formateur, un enseignant, un conseiller et un expert pluridisciplinaire. Il doit pouvoir concilier nouveauté et pratiques anciennes du service où il officie. Ce poste nécessite donc des aptitudes de coordination, une grande patience et un sang-froid à toute épreuve, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en place une opération inédite pour son service. Bien qu'il existe depuis 1994 une formation universitaire en conservation préventive des biens culturels à l'Université de Paris-I, la majorité des responsables de conservation se forment par l'expérience, par leur curiosité et leur volonté d'apprendre toujours plus en suivant des stages, colloques, etc., permettant au passage la diffusion des idées et pratiques de la discipline auprès du grand public. On a pu voir également que les budgets alloués à la restauration externe par les services départementaux d'archives sont en diminution ces dernières années mais ce n'est pas, ou du moins pas exclusivement, en raison du développement de la conservation préventive et de la présence d'un responsable dans les locaux. Loin d'œuvrer contre la restauration externalisée, et la restauration en générale, elle œuvre avec elle, aide à son évolution et lui fournit du travail. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la conservation préventive et la restauration sont des disciplines complémentaires et non adversaires. Ainsi, selon les opérations à mener, le responsable confiera la restauration à l'atelier du service d'archives, ou il démarchera un prestataire externe. Cette externalisation des opérations de restauration est une nécessité pour le bon fonctionnement d'un service départemental d'archives. Elle permet un certain désengorgement du service, au vu de la masse documentaire à traiter, et un investissement financier moindre comparé à une restauration en interne. Le service peut dès lors se focaliser sur d'autres opérations en parallèle. Il garde néanmoins un contrôle sur ces opérations grâce à un cahier des charges d'une extrême précision, pouvant choisir jusqu'au niveau d'étude des prestataires. En outre, il reste intéressant pour les services départementaux d'archives d'avoir un atelier dans leurs locaux avec un restaurateur afin d'opérer des restaurations « minutes ». C'est ainsi que l'on a pu voir certains services se doter d'ateliers (bien que la plupart soient certainement dédiés à la numérisation) entre 2010 et 2015, tout en continuant à démarcher des prestataires extérieurs. Cette pratique permet en plus d'aider les jeunes diplômés, mais également les individus en réinsertion ou en reconversion, d'entrer sur le marché du travail et d'améliorer leurs compétences professionnelles. La présence du chargé de conservation préventive au sein d'un service départemental d'archives n'est pas donc dans l'objectif de mettre fin à l'activité de restauration au sein dudit service. Il vise à la « limiter » en l'organisant mieux, en veillant à sa qualité et à si elle est vraiment indispensable, pour éviter des restaurations inutiles. Il permet ainsi une meilleure utilisation du budget alloué à la restauration, budget qui est très inégal selon les services.

## Conclusion générale

Le chargé de conservation préventive n'œuvre pas contre l'externalisation mais avec elle. Le procédé d'externalisation n'est pas un devoir (dans le sens légal du terme) mais une nécessité économique, logistique et une obligation morale. Comme vu précédemment, la conservation préventive a un effet sur le long terme, il est donc possible que les opérations de restauration, en interne et externe, soient revues à la baisse, sans pour autant disparaître. Avec le recours grandissant à la numérisation des archives anciennes et l'amélioration constante de la qualité des images numériques, les usagers des archives n'auront certainement plus besoin de consulter les originaux sur papier/parchemin, évitant ainsi un risque de dégradation de ceux-ci. Le rôle de sensibilisation par et auprès des restaurateurs est important, et il est fort probable que l'enseignement de la conservation préventive prenne de plus en plus de place et d'importance dans leur formation, sans occulter les autres enseignements intégrés à la restauration. C'est un travail de complémentarité, non de conflit et de « dispute de pouvoir ». Il est presque certain que le côté spectaculaire et immédiat de la restauration amène de nouveaux jeunes à vouloir exercer cette profession. En réalité, l'ombre principale pesant sur l'avenir de l'externalisation de la restauration, et sur cette discipline en général, serait une restriction du budget accordé par le ministère de la Culture et les élus à la conservation du Patrimoine, documentaire ou non.

# Annexes

## Grille d'entretien

| Thèmes abordés                                | Sous-thèmes         | Sous-sous-thèmes | Questions                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------|---------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présentation de l'interviewé(e)               | Formation           |                  | Pouvez-vous me présenter votre cursus ?                                                                                                                     |
|                                               | Spécialisation      | Motivation       | Quel a été l'élément déclencheur de votre spécialisation dans la discipline de conservation préventive ? / d'où vous est venue l'idée de vous spécialiser ? |
|                                               |                     | Cheminement      | Quelle formation avez-vous suivie ?<br>Savez-vous s'il en existe d'autres ?<br>Êtes-vous satisfait(e) de cette formation ?                                  |
| Le poste de chargé de conservation préventive | Fiche de poste      |                  | Savez-vous comment a été élaborée la fiche de poste ?<br>Savez-vous si elle a évolué ?<br>Avez-vous participé à l'élaboration de manuels ?                  |
|                                               | Occupation du poste | Quotidien        | Quel est votre place au sein du service ?<br>Est-ce votre mission principale ?<br>Travaillez-vous en équipe ?<br>Qu'est-ce qu'une journée-type pour vous ?  |

|                                      |                              |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------|------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                      |                              |                 | Quels sont les obstacles à la mise en pratique de la conservation préventive et au poste qui y est rattaché ?                                                                                                                                                                                                |
|                                      |                              | Sensibilisation | <p>Assumez-vous un rôle dans la formation et/ou la sensibilisation ?</p> <p>Formation/expertise externe (producteurs, autre)</p> <p>En êtes-vous l'instigateur(trice) ?</p> <p>Avez-vous eu recours à des manuels de conservations préventive ? Sont-ils intelligibles pour tout agent du service ?</p>      |
|                                      | Conception (vision) du poste |                 | <p>Quelles sont, selon-vous, les aptitudes nécessaires pour ce poste ?</p> <p>Quels éléments, selon-vous, ont participé à votre embauche ?</p> <p>La profession est-elle suffisamment reconnue/mise en avant ?</p> <p>Constatez-vous un progrès depuis quelques années ? est-ce visible sur le terrain ?</p> |
| La restauration et l'externalisation | Rapports                     | Sur le terrain  | Que pensez-vous de la pratique de l'externalisation ? est-elle indispensable en ce qui s'agit de votre service ?                                                                                                                                                                                             |

|  |        |  |                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--|--------|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |        |  | <p>Voyez-vous une amélioration dans l'activité de restauration de votre service ?</p> <p>Quels liens voyez-vous entre votre discipline et celle de la restauration ? Quels rapports entretenez-vous avec l'atelier de restauration de votre service ?</p> |
|  | Rôle   |  | <p>Pilotez-vous des prestataires ?</p> <p>Les restaurateurs ont-ils un rôle dans la sensibilisation ?</p>                                                                                                                                                 |
|  | Budget |  | <p>Le budget alloué à la restauration augmente depuis quelques années, qu'en pensez-vous ?</p> <p>Devrait-on privilégier la restauration en interne ?</p>                                                                                                 |



## **Annexe 1 : Transcription de l'entretien avec madame Laure DELAVEAU**

*Assistante de conservation et chargée de conservation et de restauration*

*Entretien effectué le 10 avril 2017 de 14h05 à 15h aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*

*Type de transcription : intégrale*

### **2'00 - Pouvez-vous me présenter votre cursus ?**

Laure Delaveau : Après un Bac littéraire à Lyon, j'ai intégré l'école de Condé qui prépare à la restauration de documents graphiques, entre autres spécialités et autres cursus aussi puisque c'est une école d'Arts. C'était en trois ans. J'ai donc fait ces trois années de cours avec des stages et j'ai commencé à travailler tout de suite en sortant de l'école, dans une entreprise privée, qui restaure des documents pour des archives, mairies, bibliothèques.

### **2'48 - Sur Lyon toujours ?**

L.D. : Non, à Bordeaux.

### **3'10'' - Puisque du coup vous vous êtes spécialisée après dans la conservation préventive, qu'est-ce qui a été l'élément déclencheur, qu'est-ce qui vous a motivé à vous spécialiser en conservation préventive ?**

L.D. : Alors ça va répondre aussi en partie à la première question. Donc j'ai travaillé pendant trois ans à Bordeaux et ensuite j'avais passé, au cours de ces trois années, un concours de la fonction publique, que j'ai obtenu et qui me permettait de travailler pour des archives en tant que restauratrice et c'était vraiment mon projet personnel, et quand l'offre est parue, juste un an après l'obtention de ce concours, ben vraiment j'ai postulé en espérant que ça marche et ça a marché et donc là le poste c'était à la fois restauration et conservation des documents. Donc j'y suis venue tout naturellement parce que c'était dans ma fiche de poste. Donc c'est pas une spécialisation que j'ai commencée puisque c'était déjà bien mis en place par mon prédécesseur depuis une petite dizaine d'années à peu près.

### **4'15'' - Est-ce que vous avez bénéficié d'une formation collective, y a-t-il eu une formation collective ici ?**

L.D. : Y a pas eu de formation collective proprement dite comme ça peut exister par le SIAF. Le SIAF a pu, à certains moments donnés, proposer des formations collectives pour un service qui avait vraiment besoin de gagner en compétence et relever la qualité de la conservation. Donc nous ça n'a pas été le cas puisque mon prédécesseur, Denis Chambet, lui avait fait une spécialisation en conservation préventive à titre personnel - c'était le DESS de conservation préventive – et tout son savoir, ses acquis en fait il les a développés petit à petit et puis il a fait quelques petites formations mais de manière très ponctuelle et spécialisée pour répondre à un ou autre problème ou anticiper les choses. Donc ça n'a pas été un an, un projet de service où l'on met l'accent sur ça. Donc c'est venu vraiment par petits paliers et puis j'ai continué

sous cette forme-là, à proposer des petites formations par exemple sur le dépoussiérage des documents, changer le matériel, faire des fiches de procédures, faire des petits ateliers pratiques avec mes collègues pour le dépoussiérage, pour la reconnaissance des moisissures, pour hum...quand est-ce qu'on désinfecte ou pas des documents... Des choses très précises aussi sur le reconditionnement, par exemple quels matériaux on utilise pour tel ou tel type de document. Donc voilà c'est vraiment par besoins identifiés ponctuellement plutôt que vraiment une campagne.

**6'33'' - C'est pas une campagne de fond, c'est vraiment en fonction des besoins, de la nécessité en somme.**

L.D. : Exactement. Des choses que j'anticipe aussi beaucoup. Par exemple sur le plan d'urgence. J'attends pas qu'il y ait une question qui me vienne mais j'identifie les besoins et j'hésite pas à faire des rappels aussi. C'est comme pour tout, faut faire des piqûres de rappel. Là je pense très très fréquemment à la nourriture et aux boissons dans les salles de tri, dans les bureaux. On oublie qu'on est très exigeant en salle de lecture pour les lecteurs – pas de Bic, pas de manteau – mais ça vaut aussi pour nos propres bureaux. Et en même temps, pour moi, en conservation préventive et en tant que restauratrice, je me mets une certaine exigence aussi, faut être cohérent.

Je pense aussi à quelque chose que j'ai fait. Chaque fois qu'il y a des stagiaires qui viennent pour une période assez longue et qui font du classement, ou bien des nouveaux collègues qui arrivent dans le service, je leur remets un livret de procédure que j'avais rédigé il y a quelques années, qu'il faudrait que je mette à jour, et qui regroupe toutes les procédures qui existent en conservation-restauration. Donc ça va du dépoussiérage à la reconnaissance de moisissures, la politique de numérisation, comment est-ce qu'on donne un document à restaurer à l'atelier, quels sont les matériaux qu'il faut utiliser pour l'estampillage, c'est vraiment toutes les questions qui peuvent se poser quand on traite un document.

**8'30'' - C'est une sorte de manuel que vous avez confectionné.**

L.D. : Oui oui tout à fait. C'est vraiment un manuel très pratique (se dirige vers sa bibliothèque pour prendre son exemplaire de travail et me le montrer).

**8'50'' - Très intelligible j'imagine ?**

L.D. : Oui oui, qui se veut plus pratique que littéraire. Ça se veut très pratique en regroupant des choses que les personnes doivent déjà savoir, et pour celles qui travaillent déjà depuis longtemps ici, et pour d'autres c'est un peu la découverte de comment on procède dans le service. Il y a plusieurs collègues qui travaillent là depuis un bon moment, qui font du classement depuis plusieurs années, qui ont travaillé avec mon prédécesseur et qui donc ont déjà été très formés, très sensibilisés à toutes ces questions-là. Mais il y a aussi beaucoup de collègues qui arrivent ponctuellement, pour des stages, venant d'autres services et il faut donc les former à la fragilité du patrimoine.

**10' - Vous l'avez fait d'un coup ou c'est venu par nécessité, petit à petit ?**

L.D. : Alors il y avait déjà des fiches pratiques que j'avais rédigées, et puis oui, au bout d'un moment j'ai compris qu'il fallait tout rassembler, essayer de hiérarchiser, faire quelque chose de plus construit.

**10'20" - D'accord. Vous êtes seule à faire cette formation, cette sensibilisation à la conservation préventive ou c'est un travail d'équipe.**

L.D. : Alors on est trois à l'atelier restauration, reliure et conservation, avec des missions bien déterminées. J'ai un collègue qui s'occupe de démarcher en conservation-restauration puisqu'on ne peut pas tout internaliser, on est obligé de confier des documents à l'extérieur, donc lui il suit tous les marchés et commandes. Ma collègue Brigitte, elle, fait de la reliure, et donc la restauration en interne et les projets de conservation en interne c'est plutôt moi.

**11'10" - Je reviens en arrière, j'ai oublié de vous poser cette question puisqu'on a dérivé : la formation que vous avez reçue, vous en êtes satisfaite ou il y a des points qu'il faudrait améliorer selon vous ?**

L.D. : Alors la formation que j'ai suivie c'était y a plusieurs années maintenant (rires), c'était en 2000-2003 et c'était la troisième promotion de restauration des documents graphiques. Donc c'était une formation récente qui, à ce moment-là était en trois ans. La première promotion n'était pas encore sortie de l'école et était en dernière année de diplôme. Donc on n'avait forcément pas beaucoup de recul sur l'enseignement et ma prof nous a surtout formés en restauration plutôt qu'en conservation, on a eu quelques cours en conservation et je pense que c'est vrai que c'est quelque chose qu'on peut regretter. L'enseignement, je pense, a dû bien changer depuis. Maintenant c'est passé à 5 ans avec la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat). L'école a beaucoup grandi aussi, avec des antennes à Paris, à Nancy, ... Donc je pense que l'enseignement doit être bien différent de ce que j'ai pu connaître. En tout cas, en restauration, j'en étais très satisfaite, mais la conservation, je pense que c'était pas encore très enseigné non plus dans les écoles. C'est vraiment ici, à Rennes, dans mon poste actuel que j'ai découvert et mis en pratique les choses.

**12'45" - Votre place au sein du service, quelle est-elle en gros ?**

L.D. : C'est un rôle qui est très transversal. Je travaille vraiment pour tous les services, aussi bien les archives anciennes, les archives privées, les archives contemporaines, en ayant beaucoup beaucoup de projets avec les archives iconographiques, notariales et modernes. En fait ce sont eux qui me donnent le plus de documents à restaurer. Bien sûr dans les archives anciennes y a beaucoup de documents aussi mais y a beaucoup de choses qui ont été classées, qui ont été versées depuis longtemps. Là je travaille surtout sur ce qui arrive dans les versements en restauration en fait. Donc c'est un rôle qui est vraiment très transversal et que moi je vois comme un support, on est là pour aider le plus de personnes possibles.

**13'50" - Une sorte de pilier ?**

L.D. : Oui voilà. Mais autant en restauration, le travail il m'est confié, on vient m'apporter un dossier et on vient le rechercher ou c'est moi qui vais le chercher en magasin puis je le remets après. Y a pas tellement d'échange, en plus je fais le travail toute seule, donc y a pas vraiment d'échange même avec les

conservateurs, ils me font confiance. Ils savent qu'en le déposant à l'atelier, sauf si y a une exposition ou une demande très particulière d'un lecteur, ils savent que je vais me débrouiller, que je vais trouver la solution, en termes de protocole de restauration, toute seule. En revanche, les projets en conservation, c'est beaucoup plus global et c'est un travail d'équipe parce que si je veux monter un projet en conservation toute seule, ça marchera pas parce que j'ai forcément besoin d'autres personnes. La responsable des finances, qui est aussi la responsable du bâtiment d'ailleurs, et qui s'occupe des commandes de matériel. J'ai aussi besoin des autres conservateurs. Je ne vais pas commander des boîtes ou des conditionnements si je n'en parle pas au responsable de série car lui il n'aura peut-être pas la même vision. Il voudra mettre beaucoup moins d'argent sur telle ou telle série, il verra pas la même priorité de travail sur telle ou telle série. Donc je peux me retrouver face à des urgences ou des besoins que j'identifie moi comme importants et que finalement, pour le conservateur, ou l'archiviste, ce sera pas le cas. Je pense notamment à en ce moment. On est entrain de mettre en place un programme de conservation-restauration pour les documents iconographiques et notamment photographiques. Je m'appuie sur un compte-rendu qu'avait rédigé une restauratrice photo externe, qui était venue faire un repérage, et elle avait vraiment identifié les plaques de verre cassé à restaurer etc. et j'ai donc pris son rapport en disant qu'on va reprendre ses conclusions pour voir ce qu'on peut faire dans les prochaines années. Et je me suis vraiment aperçue qu'en fait je travaillais comme elle, c'est-à-dire que lorsqu'on voit un support qui est cassé, qui est moisi, qui est déchiré etc. on se dit « priorité ! », mais priorité pour une restauratrice, et en fait l'archiviste me disait que c'étaient des séries qui ne sortent jamais, donc on va pas consacrer de l'argent là-dessus. C'est pour ça qu'on peut rapidement partir sur des fausses pistes si on travaille pas en équipe. C'est un exemple parmi d'autres mais en conservation, si on veut qu'un projet marche, il faut y faire adhérer tout le monde, parce que la conservation, tout le monde en fait, à son échelle. On ne s'en rend pas forcément compte mais quand on dépoussière des documents, quand on les reconditionne en salle de tri, quand on fait le tour du bâtiment pour vérifier que y ait pas de fuite, ou de salpêtre ou de porte qui ne ferme pas dans un magasin, de documents qui sont pas bien consultés en salle de lecture, de risque de vol en salle d'expo... Tout le monde fait de la conservation sans s'en rendre compte. C'est pas l'exclusivité du restaurateur ou du chargé de conservation. Et même c'est une science qui est vraiment passionnante et faut inclure tout le monde en fait pour que ça marche, pas faire de spécialiste.

### **17'30'' - En gros, vous avez deux rôles et ce ne sont pas du tout les mêmes enjeux.**

L.D. : En effet, pas du tout. C'est pas facile dans le sens où je ne saurai pas dire combien de temps je consacre à l'un ou l'autre. C'est pas une journée conservation et une journée restauration au cours de la semaine. Donc je saurai pas quantifier le temps que je passe, ça dépend vraiment des projets en cours. Par exemple, si y a une exposition à préparer, là je sais que j'ai des échéances et donc il va vraiment falloir que je restaure les documents, que je les encadre pour telle date. Après, je travaille en ce moment à la mise à jour du plan d'urgence des archives et là par exemple, au tout début de l'année, je n'ai fait que ça pendant

quinze jours/trois semaines à reprendre l'ancienne version et à la mettre à jour, et là j'ai pas du tout fait de restauration. Donc c'est vraiment très fluctuant en fonction des besoins, des temps libres aussi que je peux avoir entre des restaurations et puis de mon envie aussi, parce que quelques fois j'ai envie de changer aussi.

### **18'40" - C'est ça l'avantage en fait de votre poste ?**

L.D. : Oui, c'est très libre. Et puis c'est l'avantage de mon poste mais c'est aussi l'avantage du travail qui m'est confié par mes collègues et de la grande confiance qui m'est faite par la direction, par mon responsable hiérarchique et puis par mon directeur qui me donne totale carte blanche sur le travail que je peux effectuer. Ils me font confiance dans le sens où ils savent que je vais penser au bien des fonds, que ce soit en termes de restauration ou de conservation. Après je leur réfère toujours ce que je veux mettre en place, ou etc. j'ai besoin de leur aval de toute façon (rires) et c'est normal de fonctionner comme ça. Mais je pense que oui, il y a vraiment une facilité de pouvoir travailler comme ça parce que mes responsables ne me disent pas « Ben non, cette année ton projet c'est ça et tu travailles pas sur autre chose ».

### **19'40" - Du coup vous n'avez pas de journée-type.**

L.D. : Nan nan (rires).

### **20' - Quels sont les obstacles, selon vous, à cette mise en place de la conservation préventive, ou même à votre poste ?**

L.D. : La difficulté, je pense, que c'est en fait de devoir changer les habitudes. C'est difficile parce que même en faisant les choses le plus diplomatiquement possible, en s'entendant bien avec tout le monde, en faisant des formations, en essayant vraiment de répondre à des problématiques ou anticiper des choses, les mauvaises habitudes reviennent toujours. Je vois encore, j'étais passée en salle de tri ce matin, j'avais conseillé à mes collègues, pour dépoussiérer des documents, de se mettre sur des buvards parce que le buvard absorbe beaucoup plus la poussière et ça évite que ça vole et qu'on en respire plein. Et donc mes collègues avaient senti l'utilité. Je leur en avais parlé deux ou trois fois, ça fait dix ans que je travaille là (rires), et encore ce matin c'était pas ça. Donc c'est pas grave mais c'est plein de petites choses comme ça. C'est encore le café que j'ai vu hier. Deux collègues qui allaient en salle de tri avec un café. Pourtant je fais des rappels au moins une fois par an.

### **21'10" - Justement, il n'y a pas des tensions qui peuvent naître de ça ?**

L.D. : Nan, il n'y a pas de tension dans le sens où j'ai la chance de succéder à quelqu'un qui était très diplomatique et qui était très respecté pour ses compétences. Et du coup, la restauration-conservation c'est vraiment vu comme une référence : « J'ai une question, je vais demander à Laure, comme j'aurais fait avec Denis (mon prédécesseur) ». Du coup c'est très agréable de succéder à quelqu'un qui passait très bien dans le service. Alors c'est une exigence, bien sûr (sourire), mais c'est plus facile en fait parce que c'est fluide.

### **22' - Est-ce que vous faites des formations à l'extérieur, au sein des archives communales, ou pour des archives privées, un rôle d'expertise ?**

L.D. : Moi je distinguerai deux choses dans votre question. À la fois j'ai un rôle d'expertise. Quand y a des problèmes dans les archives communales ou les autres administrations qui versent des documents, les archivistes ou conservateurs qui travaillent avec ces services-là, pour des versements, des classements etc. en général ils voient déjà les archives une première fois, ou les locaux une première fois, ils estiment qu'il y a un problème et donc là ils me font appel, je me rends une deuxième fois avec eux en rendez-vous et puis là je fais mon rapport en prenant les conditions de température et d'humidité, en prenant des photos, en essayant de trouver la cause des problèmes. Alors ça peut être un local qui est insalubre, qui n'est pas assez ventilé, dont le mobilier n'est pas adapté pour les archives, ça peut être toutes sortes de choses. Donc ça, ça m'arrive de temps à autres, mais comme mes collègues sont déjà très formées à la conservation, ben déjà elles identifient déjà d'elles-mêmes, donc y a déjà un premier timing qui est fait par elles, et donc une deuxième fois avec moi. Ça n'arrive pas très souvent. Là la dernière fois c'était à St-Malo l'année dernière, l'été. Donc c'est peut-être une fois par an, et encore. Peut-être qu'on pourrait faire plus appel comme ça à moi, mais je sais pas. En tout cas je leur fais confiance et puis, deuxième partie de votre question, oui ça m'arrive de donner des formations. Alors là c'est tout récent, j'ai donné deux formations en novembre et en janvier, pour l'Université de Rennes II. Donc c'était 4h de cours sur la conservation préventive du patrimoine pour des élèves de DUST, D.U. métiers du livre, et puis j'ai fait une présentation pour des élèves conservateurs de l'INP en janvier, 45mn de PowerPoint sur un projet qu'on a mené ici, pour montrer comment on avait mis en place un état sanitaire et puis les premières démarches de conservation sur une sous-série de plans. Donc voilà, ça peut m'arriver de faire des présentations ou des cours. C'est plus rare mais j'aime beaucoup ça. J'aime beaucoup le côté pédagogique en fait. Après j'ai un diplôme en restauration mais pas en conservation, parce qu'à ce moment-là c'était le diplôme de l'école qui est « restauration d'arts graphiques ». Donc la conservation, j'ai pas de diplôme. Alors j'ai voulu, les deux années passées, faire l'ancien DESS de conservation-préventive à la Sorbonne, là la maîtrise des sciences et techniques, et puis je n'ai pas été retenue, et je me demande s'il existe encore, pourtant ça fait quinze ans.

**26'40'' - Justement, la conservation-préventive, c'est quand même quelque chose d'important, c'est étonnant que cela disparaisse, comme ça.**

L.D. : Après je pense qu'ils ne forment pas beaucoup de personnes par an.

**26'55'' - Pas assez demandé peut-être, pas assez reconnu.**

L.D. : Oui. Alors reconnu, si, parce que c'est l'un des seuls diplômes, en France c'est le seul diplôme qui existe en conservation. Et peut-être l'un des seuls diplômes européens aussi puisqu'il y avait des étrangers qui venaient suivre ces cours à Paris, à la Sorbonne. Après je pense que, vu le nombre de personnes formées, oui, peut-être qu'au moment il se pose la question de continuer à faire des formations qui peut-être coûtent cher au regard du nombre de personnes.

**27'30'' - Et le poste en lui-même, de chargé de conservation préventive, vous pensez qu'il est assez reconnu ou non ?**



L.D. : Alors reconnu par qui ?

**27'40'' - Par le public ou même est-ce qu'il vous semble assez mis en avant sur la scène, internationale ou nationale tout simplement, est-ce qu'on en parle assez ?**

L.D. : Je pense que y a plusieurs publics, dans ce que vous dites, qui n'ont pas la même connaissance du métier. Les personnes qui viennent, par exemple, pour faire des visites aux journées du Patrimoine ou même des scolaires, ils sont plus touchés, plus épatés entre guillemets, par la restauration, par le côté un peu spectaculaire de « on peut baigner les documents, on a de beaux outils pour les restaurer, avant-après »...Après voilà, c'est des choses qui touchent car c'est vraiment très concret, et la conservation préventive, si on explique et qu'on a un budget pour commander de boîtes de conditionnement, qu'on fait des études climatiques, qu'on fait des états sanitaires sur des milliers de documents, je pense que c'est un peu moins parlant, un peu moins palpitant aussi. Donc pour le grand public, la conservation préventive, je pense qu'ils ne connaissent pas. Ils y sont peut-être moins sensibles comme ça, de prime abord. Mais après, tout ce qui touche à la préservation du patrimoine, à la transmission, on voit bien le succès des journées du patrimoine. Donc voilà, si on prend le temps d'expliquer, je pense qu'ils sont, ils comprennent l'enjeu, j'ai pas d'inquiétude à ce sujet. C'est vrai que c'est moins spectaculaire que la restauration, c'est donc moins connu. En revanche, c'est bien connu des professionnels. Le poste de chargé de conservation préventive, il est vraiment très reconnu par les directions, les archivistes, les conservateurs. Et puis, dans le milieu professionnel, on voit bien que ce sujet existe depuis une bonne vingtaine d'années, voire plus longtemps, aux États-Unis, dans les pays anglo-saxons, donc oui là, la question ne se pose plus, on ne reviendra pas en arrière sur cette question-là.

**29'50'' - Selon-vous, les aptitudes nécessaires pour ce poste, quelles sont-elles ?**

L.D. : En tant que chargé de conservation préventive ?

**30' – Oui.**

L.D. : Je pense à de la diplomatie. Ça c'est vraiment très important parce que si on essaie de changer les habitudes trop vites, en ne prenant pas en compte les habitudes, les problématiques, les différences, si on prend pas assez le temps d'étudier et de rendre pédagogiques les choses, finalement ça passera pas. Donc y a une bonne phase d'écoute, de dialogue, de débrouille un peu aussi parce qu'on n'est pas obligé d'avoir un grand budget pour faire de la conservation préventive. Quand on dépoussière des documents, quand on est vigilant, par exemple au climat ou à la salubrité d'un local, on n'a pas besoin forcément d'être expert ou d'avoir des millions à consacrer. Donc il faut être assez débrouillard, et puis je pense qu'il faut y croire aussi. Faut pas mal se documenter, donc vraiment se tenir au fait des groupes qui peuvent exister. Alors je pense notamment sur internet, y a pas beaucoup de groupes sur LinkedIn, des groupes professionnels qu'il faut suivre parce qu'en France on a la chance, notamment aux archives, d'avoir ce service qu'est le SIAF avec une référente conservation qui est vraiment prête à répondre dès qu'on a une question. Il faut faire beaucoup de veille documentaire aussi, voir ce qui peut exister par soi-même, parce que y a beaucoup de choses qui



existent à l'étranger en fait. Parce que ce sont les pays anglo-saxons qui ont le plus de budget et qui sont vraiment très en avance par rapport à nous en France même si nous on est quand même très bien pourvus. Mais au Canada et aux États-Unis ils ont toujours des années d'avance par rapport à nous.

**32'05'' - Et même au niveau des archives, je trouve qu'il y a beaucoup de retard, dans les manuels etc. on parle beaucoup des musées, des bibliothèques mais les archives sont presque absentes.**

L.D. : Oui mais je mettrai tout de même un bémol à ce que vous dites parce que, pour en avoir discuté avec d'autres personnes, parce que je faisais partie d'un groupe de normalisation jusqu'à l'année dernière, y a une personne qui me disait « Y a qu'aux archives qu'on a un service - le SIAF - de conservation préventive » alors que dans les musées il n'y a pratiquement pas d'atelier de restauration et quant à la conservation préventive, je pense que c'est plus les conservateurs de musées qui ont la casquette de conservation préventive mais y a pas souvent quelqu'un de nommé pour ça, à part dans les très grandes institutions comme le Louvre ou au musée d'Orsay, mais dans les musées de province, y a pas beaucoup de personnes qui sont spécialisées pour ça et puis dans les bibliothèques, à part là aussi à la BNF, y a pas vraiment de... Alors ils ont peut-être un petit peu plus de réseau mais moi je trouve qu'aux archives départementales, aux archives de France on est vraiment très bien pourvu.

**33'20'' - Je disais ça en fait par rapport à la littérature qui est accessible. Par mes recherches, j'ai pu me rendre compte que c'était très centré sur les musées etc. mais je ne dis pas qu'il y avait rien pour les archives, au contraire puisque comme vous me l'avez dit, c'est dans les services d'archives qu'on trouve les ateliers de restauration mais c'était au niveau de la littérature où il n'y avait presque rien au sujet des archives.**

L.D. : Alors après quand on travaille en tant que restaurateur ou en tant que chargé de conservation préventive, on a accès à des documents auxquels vous n'avez peut-être pas accès vous. Je pense à la prédécesseur de Thi-Phuong Nguyen, qui est la référente conservation au SIAF. Elle a publié énormément de documents, rédigé beaucoup de vade-mecum en conservation préventive et ça c'est vraiment une chance parce qu'en plus des groupes de normalisation qu'elle suivait, auxquels elle participait, elle faisait beaucoup appel d'ailleurs à de jeunes professionnels, donc c'est comme ça que j'ai pu entrer dans les groupes de normalisation, elle ouvrait vraiment grand les choses en conservation et donc là y a beaucoup beaucoup de littérature professionnelle grâce à elle. Donc voilà, y a des sources auxquelles vous n'avez pas accès mais il y a beaucoup de choses qui sont publiées sur le site du SIAF. Y a beaucoup de colloques qui sont organisés aussi. Alors chaque année, y a des colloques de restaurateurs ou de chargés de conservation. Et puis on est assez vite en lien entre nous, y a une simplicité entre fonctionnaires aussi où on prend facilement notre téléphone, ou on écrit facilement à un collègue d'un département voisin pour savoir leur pratique. On est plusieurs de mon école à travailler maintenant pour des archives et donc on a un petit groupe, à un moment on avait même créé un blog, qui n'est plus trop actif maintenant, mais du coup on se téléphone très facilement et puis je suis allée faire quelques stages aussi chez des collègues. L'année

dernière d'ailleurs, y avait une de mes collègues qui est venue pendant 15 jours faire un stage en conservation-restauration ici, alors qu'elle est déjà restauratrice depuis plus longtemps que moi dans un autre service. Donc ça peut exister. Et elle m'a envoyé un mail il n'y a pas longtemps en me disant « quand est-ce que tu viens ? ». Donc on s'échange énormément de choses aussi entre nous.

### **36' - Donc il y a un véritable réseau de professionnels ?**

L.D. : Oui tout à fait. Après c'est vrai que la littérature professionnelle, y a beaucoup de choses qui existent à l'étranger. J'ai beaucoup de documents là en anglais par exemple (désigne sa bibliothèque) et puis y a beaucoup de choses qu'on s'envoie aussi entre nous et qui sont pas au grand public parce que le manuel sur « Suivre le climat dans un magasin d'archives » ...bon, même (pour) moi c'est un peu ardu par moment.

### **36'35'' - Point de vue de la conservation préventive, est-ce que vous voyez un progrès, que ça se développe encore plus depuis une dizaine d'années, depuis votre diplôme en gros ?**

L.D. : Oui. Alors j'aurai du mal en même temps de parler d'un autre service que celui dans lequel je travaille là, puisque j'ai pu faire quelques stages ici ou là d'une semaine dans le cadre de ma titularisation, donc ça remonte à dix ans maintenant. Donc voilà, j'ai vu un petit peu d'autres service mais là aussi, comment est-ce qu'ils ont évolué depuis dix ans je ne sais pas. En tout cas le service ici des AD35 a été très précurseur. C'était le premier atelier de restauration des archives de France et en conservation je pense qu'on était les premiers aussi. J'ai pas vu une évolution puisque, quand je suis arrivée y a dix ans, y a déjà énormément de choses qui existaient : un budget qui était déjà bien identifié, une direction qui soutenait tous les projets en conservation, beaucoup de matériaux de reconditionnement de très bonne qualité qui étaient déjà mis en place, d'autant que quand je suis arrivée à mon poste y a dix ans, c' était juste avant le déménagement de l'ancien bâtiment vers celui-ci et depuis deux ans, y avait déjà une politique très forte de reconditionnement, dépoussiérage qui était faite en prévision du déménagement. Donc y a des budgets de reconditionnement, d'achat de boîtes qui avaient été largement augmentés justement pour permettre de déménager plus facilement les fonds. Donc voilà, y a vraiment une volonté très forte de la part de la direction depuis donc au moins 12 ans, 12-13 ans, d'améliorer l'état des fonds. Donc là j'ai pas fait un récapitulatif du budget par exemple d'acquisition de fournitures ou de restauration depuis, je sais pas, peut-être 15 ans, mais ça serait intéressant de voir effectivement les sommes qui ont été allouées et quelle est leur euh...donc là je peux vous redire, en espérant ne pas me tromper, on demandera tout à l'heure à mon collègue pour être sûr que je me trompe pas, mais je crois que c'est 45 000 € en restauration externe pour cette année je crois. J'ai dû le noter mais à chaque fois je me pose la question (feuillette un registre).

### **39'40'' - Il y a un véritable budget qui est consacré pour la restauration de toutes manières ?**

L.D. : Ah oui oui oui.

### **39'45'' - C'est un des plus gros du service ?**

L.D. : Non je pense pas. En numérisation, c'est des gros budgets aussi.

#### **40' - Justement, que pensez-vous de la pratique de l'externalisation ? pensez-vous que c'est une bonne chose, ou s'il y a des risques etc. ?**

L.D. : Alors c'est nécessaire dans le sens où je n'ai toujours que deux bras (rires) donc si on veut venir à bout de certains projets, il faut vraiment confier les documents en externe et puis il y a des documents très sériels qu'on peut confier. Donc quand on prépare bien son marché c'est plus simple aussi d'ailleurs de faire démarcher en externe avec des séries entières qui ont le même état. Donc c'est obligatoire. Et puis même, on a cette responsabilité de donner du travail aussi à d'autres personnes. Il faut que les administrations montrent l'exemple aussi. Et en même temps, bien préparer nos cahiers des charges en disant bien quels matériaux on veut qu'ils soient utilisés, les techniques, suivre les documents quand ils reviennent pour être sûr que c'est bien ce qu'on attendait. Voilà, y a une part d'engagement et c'est sûr que rédiger un marché public, suivre tout ça, ça demande beaucoup de temps. Donc là c'est pas moi qui le fait, c'est mon collègue, mais si c'était moi, comme c'est le cas dans d'autres services, où ils ne sont pas trois dans un atelier, j'aurais autant de temps en moins pour le reste. Donc c'est nécessaire et puis là, par exemple, j'ai une idée en tête : on a fait un état sanitaire sous la sous-série 3Q qui correspond à l'enregistrement et qui est une sous-série extrêmement consultée par lecteurs puisqu'ils font leurs recherches généalogiques foncières à partir de ces documents-là. Donc ce sont des documents qui sortent pratiquement tous les jours et qui ont été très mal conservés dans les précédentes administrations et qui représentent à peu près, je ne sais plus combien de milliers de documents, 25 000 peut-être documents, je voudrais pas me tromper mais je pense que c'est à peu près ça. Donc nous on a étudié pendant deux ans et demi 19 000 documents, on les a passés au crible sur des tableaux Excel, on a fait des états sanitaires, on a pu déterminer ensuite quelle était la proportion de documents en très mauvais état qu'il fallait rendre incommunicable, et ensuite on s'est dit « est-ce qu'on a le budget pour restaurer ça ? », donc on s'est dit « non, parce que sinon on en aura pour 15 ans », donc notre but c'est de rendre les documents communicables le plus vite possible, et si c'est pour attendre 15 ans, et bien on ne répond pas à notre problématique. Donc on a décidé de numériser en externe ces documents-là, même s'ils étaient extrêmement abimés, mais on s'est dit « on les restaurera jamais, ni en interne, ni en externe ». Donc on fait la numérisation et ensuite on fait une prestation de dépoussiérage et de reconditionnement par un prestataire externe parce qu'on s'est bien rendu compte que, moi à l'atelier de restauration, même avec mes collègues, ou bien les collègues qui travaillent en salle de tri, personne n'aurait jamais le temps de s'occuper de ces documents-là. Donc on est passé par une société externe. On avait vraiment bien préparé notre marché. On a fait une petite consultation l'année dernière à moins de 4000 € et donc on a bien vu ce qui avait marché, ce qui avait pas marché, et on s'est vraiment aperçu là qu'on travaillait de concert avec les entreprises externes. On ne pouvait pas compter sur nos forces en interne parce qu'il y a toujours des personnes qui arrivent toutes les semaines, que moi à l'atelier de restauration, y a toujours des expos à préparer et d'autres documents à restaurer. Donc faire des tâches simples comme le dépoussiérage et le reconditionnement, bien sûr moi ça m'intéresse, je trouve qu'il n'y a pas de petites

opérations à faire, faut pas se consacrer exclusivement aux parchemins scellés mais y a des choses qu'on pouvait confier en externe parce que sinon on n'arriverait jamais au bout du projet. Donc pour répondre à votre question, on est obligé d'externaliser parce que sinon on viendrait jamais à bout de tous nos projets.

**44'20'' - Il n'y a pas des risques tout de même, malgré le contrôle ? avez-vous eu des cas d'abus sur certains documents ?**

L.D. : Là, sur cette opération-là, sur le 3Q, pas du tout, dans le sens où c'était une équipe de trois personnes qui est venue travailler avec donc une chargée d'équipe et deux salariés d'une entreprise d'insertion. Donc c'est notre volonté aussi, ici au département, de confier certains marchés, certaines opérations, à des entreprises spécialisées d'insertion ou de réadaptation, des sociétés adaptées. Donc c'est aussi pour favoriser le retour à l'emploi, ou faire monter en compétence certaines personnes. Quand on fait travailler ces sociétés-là, on prépare énormément le travail : on fait en sorte que le travail soit ergonomique, que les fiches de procédure soient claires, on fait une petite formation de 2-3h, on passe matin et soir. Donc c'est énormément d'engagement, c'est sûr quand on externalise. Bon là c'était en interne, donc c'est de l'externalisation mais finalement les personnes travaillaient ici dans un espace des archives donc on passait deux fois par jours, et ça se passait très bien, et puis dès qu'il y avait une question ils nous appelaient. Donc là on a été vraiment très satisfaits. Ils étaient très contents eux aussi. Donc on espère bien qu'on va continuer comme ça cette année. Donc là les missions en conservation qu'on a pu externaliser, c'était la troisième fois. On confie aussi le dépoussiérage de magasins, des sols et des étagères à une entreprise spécialisée et, là aussi, on passe deux fois par jours et ça se passe très bien. Mais c'est vrai que des marchés comme ça, ça prend beaucoup de temps.

**46'15'' - C'est vous qui démarchez directement les prestataires externes ?**

L.D. : Oui, un petit peu dans le sens où on sait qu'on publie une consultation ou un marché, mais très souvent on connaît déjà ces sociétés pour avoir déjà travaillé avec eux donc on peut prendre notre téléphone pour leur dire, si jamais ils ont pas encore répondu « vous avez vu que etc. ».

**46'40'' - Je reviens à la conservation préventive. Est-ce que, selon-vous, ça permet un maintien des ateliers de restauration dans les services en permettant de conserver un budget alloué à ces ateliers ?**

L.D. : J'ai pas très bien compris. Est-ce qu'on est responsable pour donner du travail à d'autres personnes c'est ça ?

**47'05'' - Oui oui.**

L.D. : Alors c'est vrai qu'on en a bien conscience parce que les restaurateurs privés, ils ont beaucoup de mal à travailler. Donc nous on sait de toute façon qu'on a des documents à faire restaurer et que c'est notre mission aussi de préserver le patrimoine pour le transmettre aux générations futures. Donc on est vraiment dans le même bateau et on a la chance, ici au département, d'avoir reçu suffisamment de budget justement pour pouvoir donner du travail en externe. Donc voilà, on est très vigilant à ça. Mais c'est sûr qu'on ne peut

pas donner du travail facilement à des restaurateurs parce que ce sont souvent les mêmes entreprises qui sont très connues sur le marché, qui répondent et qui cassent les prix et qui finissent par remporter le marché. Donc le restaurateur qui sort d'une bonne école, qui sort tout fraîchement ou qui a déjà énormément de références mais qui est plus cher que ses concurrents, on aura beaucoup de mal à lui confier du travail. Donc ça pour nous, c'est un vrai souci aussi, de se dire finalement que des personnes qui ont des compétences bien reconnues, bah parfois on ne peut pas leur confier du travail.

**48'20" - Problème de concurrence donc.**

L.D. : Et de prix, oui. Et leurs prix reflètent la réalité.

**48'35" - Les prestataires extérieurs, vous les pilotez donc d'une certaine manière grâce au cahier des charges ?**

L.D. : Oui.

**48'45" - Est-ce que les restaurateurs ont eux aussi un rôle dans la sensibilisation à la conservation préventive ?**

L.D. : Oui. Le fait que, là dans notre service y a déjà un atelier de restauration et de conservation préventive, y a déjà beaucoup de messages qui sont passés en interne. Mais je pense que dans les services où il n'y a pas du tout d'atelier ou dans les archives communales par exemple, eh bien oui, c'est vraiment au restaurateur externe de donner des préconisations en disant « à ne pas exposer plus de tant de jours », « à manipuler avec des gants », « rangez-les dans un endroit qui est sec, aéré etc. ». Mais je dirai quand même que nous on fait souvent appel à la restauratrice photo donc qui nous restaure des documents précis. Moi, je me suis pas qualifiée en photographie donc je sais pas forcément reconnaître un ambrotype d'un daguerréotype, un papier salé oui, mais bon. C'est un domaine qui est très complexe, et donc je me questionne de temps à autres sur des reconditionnements qui sont adaptés ou pas etc. et donc je lui fais vraiment appel.

**50'05" - Donc vous faites régulièrement référence à d'autres de vos collègues.**

L.D. : Oui oui. Alors on a fait restaurer, alors c'est assez exceptionnel, on n'a pas normalement beaucoup d'objet comme ça mais on a des drapeaux qui ont servi à un moment donné pour un syndicat et qui ont été versés avec un fonds, qu'on a fait restaurer par une restauratrice de textiles, et donc là aussi elle nous a donné ses préconisations quant à la manipulation, à l'exposition et le reconditionnement. Donc voilà, pour des choses très spécifiques, on leur fait appel.

**50'40" - J'ai pu voir, dans mes recherches, que le budget alloué à la restauration des archives augmente depuis quelques années, qu'en pensez-vous ?**

L.D. : Dans les archives de France en général ?

**50'55" - Dans les archives départementales.**

L.D. : Moi je suis très contente parce que je me dis que c'est le rôle des archives départementales de préserver le patrimoine, de le transmettre dans le meilleur état possible aux générations futures. Après, je

suis un petit peu réaliste, et je me dis finalement « qui est-ce qui a remporté ces marchés-là ? est-ce que ce sont des restaurateurs privés ? ».

**51'30" - Normalement, c'est l'interne de ce que j'ai pu lire.**

L.D. : Ah ?! D'accord (a l'air agréablement surpris).

**51'35" - Après ça dépend des documents. J'ai vu qu'il y avait aussi une augmentation pour l'externe mais également pour l'interne. Justement, selon-vous, devrait-on privilégier la restauration en interne ou pas ? En ouvrant d'autres ateliers dans de plus petits services comme les archives communales par exemple ?**

L.D. : Oui c'est sûr que moi je vais vraiment militer pour mon poste et ma spécialité parce qu'il y a une part de plus-value qu'on estime pas, qu'on ne peut pas quantifier comme ça. Ça m'arrive très souvent de décrocher le téléphone parce qu'il y a des collègues qui me demandent d'aller voir, pour une exposition, de trouver la façon d'exposer qui soit la mieux. Oui, y a une part de conseil qui n'est pas quantifiable mais qui est vraiment très importante. Donc ça va au-delà du « j'ai restauré une affiche, un plan et puis voilà ». Y a vraiment une part de sensibilisation, de conseil. Le restaurateur, s'il fait bien son travail, il ne fait pas que de la restauration, il fait aussi énormément de conservation et donc ça c'est difficile en fait. Je pense pas qu'il y ait beaucoup de services qui fassent appel à des chargés de conservation pour mener des projets autres peut-être qu'un plan d'urgence. Peut-être que ça, ça peut être externalisé mais c'est rare qu'il y ait quelqu'un qui vienne pour faire un audit sur le reconditionnement, à part quand il y a vraiment de grands problèmes ou avant un déménagement.

**53'35" - D'accord mais si on met d'un côté la restauration en interne et de l'autre côté la restauration en externe, vous pencheriez plus pour la restauration en interne ?**

L.D. : Oui.

**53'40" - Pour quelles raisons justement ? pour cette professionnalisation, pour ce côté professionnel, le contrôle etc. le côté sensibilisation ?**

L.D. : Oui tout à fait, et puis je pense qu'on gagne aussi à avoir quelqu'un en interne dans le sens où euh...oui c'est une bonne question (rires). Ah oui c'est pas simple...je pense que ça coûte peut-être plus cher en termes de salaire, de fonctionnement de l'atelier, de matériaux etc. mais les personnes qui travaillent dans les ateliers de restauration en externe et qui remportent très souvent les marchés sont très souvent des personnes qui sont formées sur le tas. C'est bien hein, il faut aussi apprendre par l'expérience, y a pas du tout à remettre ça en question mais y a beaucoup de personnes qui sont diplômées aussi et qui ne trouvent pas de travail et je pense que c'est dommage. Je pense que je travaille peut-être euh...oui je sais pas, je pense que je travaille peut-être plus, que je fais plus de choses que si le service se disait « j'ai combien de budget ? 40 000€. Bon bah je vais faire ça ». Moi je pense que ce serait intéressant, j'ai jamais fait ce calcul là mais de se dire sur tous les documents que j'ai restauré en interne en 2016 par exemple, combien ça aurait coûté si j'avais chiffré...je peux vous retrouver le tableau parce qu'en fait je me note toutes

les cotes que je restaure et le nombre de pages etc. l'année dernière, je ne me souviens plus à combien j'en étais, je me demande si j'en n'étais pas à 4 000 unités. Donc si je faisais le chiffre de combien d'heures j'ai passé, à 40€ de l'heure, je suis sûre que j'en ferais plus en fait.

**56'10" - D'accord. Donc j'ai terminé, il est 15h, je vous remercie.**



## Annexe 2 : Entretien avec Mme Agnès Vanbalberghe

Responsable du pôle conservation des archives départementales de la Drôme

Entretien effectué par téléphone de 10h05 à 10h53

Type de transcription : partielle

(?) : son peu clair ou interférence contraignant la compréhension

Xxx : phrase ou mot non audible

| Chronomètre | Sujet abordé | Réponse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0'          | Présentation | Interlocuteur : Agnès Vanbalberghe, responsable du pôle conservation des archives départementales de la Drôme.<br>Enquêteur : Marie Martin-Vollaire, étudiante en Master Histoire et documents – Parcours archives de l'UFR d'Angers.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 0'45"       | Cursus       | Je suis archiviste de formation donc Licence, Master archives à l'UFR d'Angers. J'y suis entrée en 1998 et sortie diplômée du DESS en septembre 2000-2001.<br>À l'issue de cette formation, j'ai trouvé assez rapidement du travail à la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris. J'y suis restée pendant 10 mois pour faire de la reprise de données et des tableaux de gestion, puis je suis restée 4 ans à l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour mettre en place une fonction archives au sein de l'Agence de l'eau. Donc pareil, de la conservation pour comprendre (?), des tableaux de gestion, un groupe de correspondant archives à mettre en place et à animer et d'une stratégie au service de documentation de l'Agence de l'eau pour un tas de projets un petits peu annexes due à mon implication dans le service doc et les initier aussi à la mise en place d'un type d'isolation ISO-2001. Du coup j'ai fait en sorte de faire rentrer des archives là-dedans, ce qui est quand même très intéressant pour appuyer ma fonction au sein de l'établissement (on entend qu'elle sourit). L'Agence de l'Artois-Picardie xxx administratif.<br>Euh j'ai passé, enfin j'ai réussi le concours de la fonction publique, le concours d'assistant archiviste et j'ai trouvé un poste en 2006 aux Archives départementales du Pas-de-Calais où je suis restée de 2006 à 2014. Je suis rentrée aux archives départementales du Pas- |

|       |                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       |                                                      | <p>de-Calais en tant que membre du service des classements des archives modernes. Quand je suis arrivée, le service était en pleine ré-informatisation et comme j'étais pas trop mal dégourdie avec l'informatique assez vite je me suis retrouvée impliquée dans le groupe de projet de la ré-informatisation. Et en 2010, quand j'ai eu le concours d'attaché de conservation, c'est comme un chef de service à côté du service archiviste. J'ai pris un poste qui était créé effectivement pour moi, fin le xxx d'un de mes collègues a donné l'occasion au directeur de réorganiser un petit peu les services d'admission (?) et du coup xxx d'une unité technologie aux archives. J'ai occupé ce poste avec une équipe de dix personnes, cette unité s'occupait des bases de données et des logiciels, de la xxx, des xxx internet, des xxx. En fait dès qu'il y avait un rapport avec l'informatique, c'était pour moi.</p> <p>Pendant 5 ans j'ai plutôt fait de la collecte et de l'archivage contemporain. Ensuite pendant 4 ans j'ai fait du classement d'archives modernes et après pendant 5 ans du classement, enfin des nouvelles technologies.</p> <p>J'ai trouvé un poste dans la Drôme à la fin de l'année 2014. J'suis arrivée en novembre 2014 et là je fais de la conservation. Donc en fait, finalement, dans mon parcours j'ai les 4 C des archives : la collecte, ensuite du classement et de la communication et enfin de la conservation (rires). La conservation c'était pas plus mon domaine que ça. Y avait bien eu ça dans la formation mais c'était pas plus de quelques heures de module sur la conservation préventive. Je suis pas issue d'une formation spécifique à la conservation comme peut y avoir à Paris Panthéon-Sorbonne, voilà. Je me forme sur le tas depuis que je suis archiviste, donc depuis 16 ans.</p> |
| 6'25" | Intérêt et satisfaction vis-à-vis de la conservation | <p>Ça me convient très bien, c'est très intéressant. C'est plus techni..enfin pas plus technique, pour les archives électroniques c'était déjà technique mais c'est pas tout à fait pareil. Là la conservation, y a plus suivi physique-chimie par exemple, on s'intéresse à l'équilibre climatologique des magasins, aux contenus des bacs (?) de conservation, c'est beaucoup plus de physique-chimie.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|       |                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7'    | Raison d'être du poste :<br>conservation préventive mais sans obligation d'être issu d'une formation à cette discipline | C'est un choix de mon directeur, à mon avis c'est un choix et une conséquence, c'est-à-dire que, je pense que, parmi les différents candidats qui ont postulé à ce poste, y a eu que des archivistes, je pense que y avait pas de gens qui étaient restaurateurs de métier par exemple, ça ça peut arriver, des gens qui ont fait de la restauration... je pense que c'est à peu près la situation de ma collègue des archives de la Loire, Clémentine Cormorèche, qui est restauratrice de métier et qui, depuis qu'elle est au sein des archives départementales de la Loire, fait quasiment le même métier que moi, fin elle démarche des marchés publics, elle xxx, elle sous-traite, mais on n'a pas la même formation de base quoi. Dans mon poste aussi, vous avez dû le voir, y a encore une grosse part de classement, de numérisation, de mise en ligne... Moi je m'occupe de tout ce qui est archives anciennes, de toutes les archives notariales. C'est un gros tas, fin une grosse masse quoi. Je pense que c'est pour ça que mon directeur voulait plutôt un archiviste qui aurait des notions en conservation, qui s'occuperait du classement des archives anciennes en latin xxx. Mais peut-être que c'est juste parce qu'il n'y a eu que des archivistes parmi les candidats, ça je sais pas. |
| 9'20" | Transmission des principes de la conservation préventive et sensibilisation                                             | Alors y a différentes choses. Je transmets non seulement à mes collègues mais aussi à des personnes extérieures qui ont besoin de conseils. J'ai organisé par ailleurs l'année dernière (2016), deux jours de formations à destination de tous les bénévoles de l'association de défense du patrimoine de la Drôme. Je crois qu'il y a 237 associations de défense du patrimoine dans la Drôme (rires), y en a plus que de communes quasiment ! Y a plein de petites associations qui défendent les calvaires dans les chemins de montagne, qui défendent les vitraux de leurs villes ou des choses comme ça. On a organisé deux jours de formation avec mes collègues du service conservation pour les aider à bien conserver leurs papiers, leurs photos parce qu'ils ont aussi des archives papier. Y en a qui ont dans leur association des xxx ou des écritures de xxx qui sont mal conservés. On a aussi des particuliers qui viennent aux archives avec leurs archives et on leur apprend comment les conserver. Et mes collègues archivistes municipaux me demandent                                                                                                                                                                                                                                    |

|        |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|        |                        | <p>également. Comment je fais ? Effectivement, je pourrais avoir peut-être un problème de légitimité sauf que finalement, avec le nombre de situation que je rencontre au travail avec les formations archivistiques apparues par la suite.... C'est pas ma formation initiale de la fac y a 15 ans. Depuis je suis allée à des colloques, j'ai étudié des choses, je continue à me tenir à jour. Finalement j'en sais plus que l'archiviste qui travaille dans une petite mairie et qui n'a pas les moyens de suivre une formation à Paris ou des colloques internationaux. Techniquement, on a eu un gros cas de moisissures l'année dernière, pas aux archives mais au sous-sol du tribunal. Le tribunal nous a appelé nous aux archives départementales pour savoir comment faire, comment réagir, quel type de déshumidificateur acheter, fin voilà, comment se débrouiller. Chez nous, on a relu leur cahier des charges, on a relu leur dépouillement, les choix de mobilier... On a un rôle de conseil comme ça, sur les points de conservation.</p>                                                                                                                                                                                                                                              |
| 12'40" | Répartition des tâches | <p>L'année dernière on a fait deux jours de formation pour les élèves-professeurs, les futurs professeurs. Sur des points plus d'archivistique, c'est mes collègues du service des classements, sur les points de conservation c'est moi traite le sujet. Pour les formations dont je vous parlais pour les associations de protection du patrimoine, j'ai un collègue qui a fait une partie sur les systèmes d'accrochage des tableaux, les techniques d'accroche et comment on les remonte, et moi j'ai fait que sur les conditions climatiques, par exemple dans les églises de villages, en général le tuffeau est humide et les conséquences que ça peut avoir. Donc on se répartie les sujets en fonction de nos compétences.</p> <p>En revanche, je fais une digression, je suis entrain de travailler sur le plan d'urgence de notre établissement pour finir de le réguler. Dans ce plan d'urgence, on va réunir une équipe d'urgentistes, c'est-à-dire des collègues qui sont d'accord pour être dérangés la nuit ou le week-end si y a quelque chose qui se passe aux archives pour venir intervenir. La formation de mes propres collègues à ce thème précis, je pense que je vais la sous-traiter, donc je vais demander à un restaurateur d'un autre département, même si c'est moi qui</p> |

|        |                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|        |                                                         | mettrai le contenu, c'est plus intéressant. En fait la formation est toujours plus intéressante pour mes collègues d'avoir quelqu'un de l'extérieur qui a une autre expérience dans un but de formation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 15'    | Moyens de pratiques de sensibilisation (fiches, manuel) | Non, c'est en projet. J'ai produit une fiche recto-verso à l'occasion de la formation de l'année dernière, qui est hyper générale, ce qu'il faut faire et ne pas faire. Mais j'ai le projet d'en faire d'autres d'ici la fin de l'année, surtout à destination de nos lecteurs en salle de lecture. Donc des petite euh, je ne sais pas encore quelle forme ça prendra, mais des petits titres un peu « bibliques » : « ne pas s'appuyer sur les documents », « ne pas utiliser de stylo-bille » ... Donc voilà, des choses comme ça. Je sais pas si ce sera des affiches, si ce sera des chevalets posés sur les tables, on sait pas encore. Mais dans l'idée ce sera ça, juste des consignes, des rappels, voilà, qu'il y ait des yeux qui se posent dessus pendant les journées de travail.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 16'10" | Gestion du travail en équipe                            | Oui (à la question s'il y a parfois des conflits entre collègues), comme dans toutes les boîtes (rires). Typiquement, un responsable de la conservation préventive est quelqu'un de pénible, je suis quelqu'un de pénible, parce que je passe mon temps à dire « non, ça on n'a pas le droit de le faire » ou « on bois pas de café quand on est entrain de travailler ». Le soir on quitte son bureau et on met un xx dans les machines à traitement, on recouvre les archives d'une feuille de papier neutre parce que pendant le week-end, y aura le soleil qui donnera sur le bureau et voilà, et on éteint les lumières quand on quitte la pièce, donc on est pénible. Alors est-ce que ça fait des conflits, ça je sais pas puisque normalement on va tous dans le même sens, mais de toute façon, c'est comme mon collègue qui est agent de la sécurité : « on ne bloque pas une porte coupe-feu, même si c'est compliqué de passer avec le charriot, on met pas une cale », donc on est des gens pénibles (rires). Mais de toute façon, c'est comme chez soi, y a toujours un moment où on dit qu'on range pas, et le problème c'est de laisser des cartons dans une zone de passage, c'est un risque de développement d'incendie, de moisissure, de poussière, xxx... Des conflits, non. Là on est entrain de travailler, alors c'est pas un conflit, c'est juste que j'essaie d'imposer quelque chose qui s'est jamais fait ici : cet été on a une |

|        |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|        |                                 | <p>période de travaux dans le bâtiment, donc on ferme la salle de lecture au public, donc on en profite pour faire le récolement, le récolement décennal. Et on voit la volonté, c'est pas un conflit et j'espère que ça le deviendra pas, je voudrai profiter pour la première fois de ce récolement pour faire un gros récolement sanitaire de nos collections. C'est-à-dire que les fois précédentes, notre dernier récolement date de y a environ un an (?) je sais plus, et on s'est contenté de noter les cotes et les localisations, de noter les cotes absentes, cotes disparues. Cette année j'aimerais noter la qualité du doc...fin l'état de matériel du document, s'il est moisi, s'il est...fin je sais pas, s'il faut le restaurer d'urgence, et vérifier le conditionnement. Si une boîte est neutre, si faut la changer d'urgence, est-ce qu'elle est cassée, voilà. Ce sera un j'espère pas un conflit, c'est juste que c'est une charge de travail importante et là j'essaie de travailler à trouver un système pour que ce soit pas trop pesant, parce que s'il faut ouvrir toutes les boîtes...Moi ça va vraiment me donner un outil de décision à l'échelle de tout le bâtiment : des chantiers de dépoussiérage, des chantiers de reconditionnement. Quand on aura fait ce récolement global j'aurai une vision globale de nos collections et des états.</p> <p>(À la réflexion de si ce genre d'action est une nouveauté :) Euh bah, on avait quelque chose mais au niveau des conditionnements on n'avait pas ça, on n'avait pas la qualité du conditionnement, on avait « conditionné/pas conditionné », ce qui était déjà pas mal hein. Là j'aimerais bien savoir ce qui est exactement en boîte cellulaire ou en boîte de bureau classique.</p> |
| 20'45" | Rapports avec les restaurateurs | <p>Alors ils sont dans mon équipe. Moi j'ai la conservation préventive et la restauration et la numérisation. En fait j'ai 3 personnes qui sont à l'atelier, à l'atelier de conservation et qui font tous les 3 plutôt de la « petite restauration » que de la restauration poussée. C'est-à-dire qu'on ne fait plus de la grosse restauration où on relie un registre, on restaure chaque page et ensuite on resserre les xxx, ça on ne le fait plus, en tout cas en interne. En interne on fait beaucoup de dépoussiérage et de nettoyage, beaucoup de petites réparations vraiment. En gros si y a trois pages dans un registre qui sont</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|        |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|        |                 | <p>abîmées, on les répare mais si y a toutes les pages, là on les confie à un restaurateur externe. On fait beaucoup de conditionnement, de reconditionnement, et on fait un travail un petit peu plus poussé pour les docs qui vont en exposition par exemple. Euh, alors quelles sont mes relations avec les restaurateurs, eh bien je suis leur chef, voilà. Donc en fait, on planifie du travail ensemble, c'est-à-dire que j'ai une idée de chantier sur laquelle j'aimerais qu'on aille et on essaie de se dire qu'on va arriver là pour juin et après on c'est d'avoir les moyens d'arriver à ce but-là, en ayant les boîtes qu'il faut. C'est moi qui m'occupe de tous les achats de fournitures pour le service, donc toutes les boîtes. Je fais des démarcher des marchés publics d'achat de boîtes d'archives, des conditionnements, des chemises neutres...fin voilà quoi. En fait il faut bien doser si on veut s'attaquer à tel chantier, il faut qu'on ait les boîtes de la bonne dimension pour pouvoir arriver au bout parce que sinon...Si les collègues commencent à s'occuper de ce qu'il y a dans telle boîte (?)....</p>                                                                                                                                                                                                   |
| 23'10" | Externalisation | <p>Oui et non (à la question si c'est une question de budget). En fait ça coûte cher aussi en externe, faut pas se leurrer, mais on n'est pas assez habilité. Comment expliquer ? En fait, aux archives départementales, on a tout de suite des grosses masses, c'est tout de suite des chantiers énormes et y a qu'une seule de mes trois agents qui a les compétences pour faire de la restauration, les deux autres se sont formées sur le tas, elles sont très habiles de leurs mains mais c'est pas.... Et donc l'idée de donner à ma restauratrice la restauration complète de tous les feuillets d'un registre.... En fait je peux pas la lancer décemment sur un chantier qui va lui prendre 15 ans. Alors voilà, quand on a une grosse masse quand on veut restaurer tout un registre, toute une travée qui a moisi par le passé, je préfère la donner à un prestataire et ça me revient trois mois après, il a recruté le nombre de personnes qu'il fallait, et mon chantier rentre à peu près dans l'année, le temps de les démarcher et de récupérer mes archives. Ma restauratrice a pour rôle de leur donner des consignes, de les encadrer, et elle, elle fera des petites réparations, je vais pas envoyer un registre à l'autre bout de la France, à l'extérieur, alors qu'il y a trois pages à faire. Mais elle ça lui met</p> |



|     |                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|     |                                          | <p>beaucoup plus de rythme dans ses chantiers, c'est beaucoup plus varié, ou alors elle s'occupe des documents bien trop précieux, bien trop fragiles pour être confié à l'extérieur. Y a des réparations qu'on a aussi en numérisation. On a un atelier en interne, avec un xxx et tout ça, et des marchés. Si les documents sont trop précieux, trop fragiles, qu'on est trop précis ou pour un lecteur ou pour une exposition, on le fait en interne. Si c'est une grosse masse sur laquelle ma photographie pourrait être pendant 5 ans et ne rien faire d'autre, je préfère externaliser. Je fais un dosage comme ça de mes agents et de mes budgets. Mais la restauration c'est très cher. J'ai un budget de 10 000 €, c'est très peu, et donc j'ai les moyens de faire une dizaine de registre par an. Les masses sont assez énormes et on fait beaucoup plus aujourd'hui de conservation préventive que de restauration. Donc les documents les plus abîmés, bah on les numérise en se disant « bon au moins on garde les images et on peut lire le texte » et s'il continue à se dégrader bah on l'a reconditionné dans une boîte, il va plus bouger, ça va se dégrader moins, on arrête de tourner les pages, mais la restauration.... Bon je l'utilise mon budget mais les documents qui mériteraient d'être restaurés yen a tellement que.... On choisit des documents un peu « stars », un peu précieux...</p> |
| 27' | Privilégier<br>l'interne ou<br>l'externe | <p>Ça dépend des moments, franchement ça dépend.</p> <p>(En réponse à la question de s'il n'y a pas plus de risques en externe :) Ouais, c'est aussi en interne parce qu'on n'est pas à l'abris d'un coup de scalpel, on a tous les mêmes risques quoi. Alors en externe, on essaie d'encadrer, fin, on établit un marché public. Alors c'est vrai que quand l'accident est arrivé, ça s'arrange pas. Moi j'ai pas eu de problème avec mon prestataire, je trouve que le résultat du travail est remarquable. Si j'ai pris un marché de 4 ans, j'ai le même prestataire sur une période de 4 ans, c'est-à-dire que je ne suis pas obligée de leur mettre une pression de fou en termes de délais. Moi je préfère qu'ils ne bâclent pas, parce que quand c'est des marchés d'un an par exemple, on est tenu d'avoir fini la prestation en décembre, même si possible fin novembre. Si on leur a envoyé un lot à restaurer en peu de temps, il peut pas faire sécher</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|        |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|        |                                    | <p>les documents à la bonne durée, fin il est obligé d'accélérer le séchage, il est obligé d'accélérer tout. C'est une chance que j'ai pu travailler sur 4 ans, bon la dernière année j'aurai toujours ce problème de finir en décembre, mais si on commence en janvier, y a moyen de travailler décembre. J'ai pas eu de problème du tout. C'est la troisième année où je fais ça et j'ai eu aucun problème. En interne, évidemment l'idéal ce serait d'avoir un atelier équipé comme celui des archives de France avec plein de restaurateurs où on peut faire du travail de fond. Mais je suis très contente d'avoir quelqu'un dans mon service qui est capable de faire une petite restauration si on en a besoin. On a une petite détérioration et hop elle le restaure tout de suite, parce qu'il y a des services d'archives où y a pas du tout de personne en interne. Aux archives du Nord par exemple. Aux archives départementales du Nord, y a pas d'atelier, tout est sous-traité. Et du coup y a pas du tout de solution à la minute quoi, de solution de proximité pour les petits problèmes qu'on pourrait régler rapidement.</p>                                                                                                             |
| 30'10" | Atelier de conservation préventive | <p>Hum, ma restauratrice est en fait relieuse de profession. Elle a fait un CAP de reliure quand elle a eu 16 ans je crois et aujourd'hui elle en a 53 donc elle a une grande expérience. En revanche elle a une grande modestie aussi et en particulier, elle estime, ça ça m'a été confirmé par pas mal de restauratrices, qui sont des copines maintenant, que moins on fait de restauration, plus on perd confiance en soi parce qu'il faut en faire beaucoup pour arriver à être plus sûr et efficace. C'est la personne qui était en place avant moi qui a mis en place cette unité de conservation préventive en disant que « bah il faut prévenir les problèmes, il faut mettre en boîte, il faut dépoussiérer, il faut voilà ». Donc mon prédécesseur a recruté deux personnes qui sont en fait les anciennes femmes de ménage des archives. J'ai jamais vu ça avant, j'ai jamais vu ça à Lille mais je trouve que ça a vraiment ses avantages et ça a bien porté ses fruits. Donc ces deux femmes de ménage, qui étaient externes, ont été employé pour nettoyer les sols, étagères...et mon prédécesseur a réussi à les embaucher, ces deux dames. Alors c'est une toujours une société externe qui fait nos bureaux et nos toilettes mais nos</p> |

|  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  | <p>deux agents qu'on a recrutés s'occupent des magasins, de xxx et de dépoussiérer des registres de 9h à 15h. Donc en fait ici, j'avais jamais vu ça avant, c'est un dépoussiérage vraiment soigneux qui est fait et euh.... On en parlait pas tant que ça du dépoussiérage dans les archives y a 20-30 ans, aujourd'hui on est entrain de prendre conscience que la plupart des problèmes de moisissures viennent de problèmes de poussière, et donc ici on a des magasins qui sont remarquablement propres. Donc elles font deux étages, c'est une tour de dix étages à peu près, donc elles font deux étages le lundi, deux étages le mardi, elles tournent et en gros chaque magasin est fait tous les 15 jours environ. C'est très entretenu. Donc elles font les sols et les tablettes vide. Parallèlement, il a mis en place avec ces deux personnes le dépoussiérage systématique des registres de notaires. On a un fonds d'archives qui est très important et très impressionnant, très poussiéreux. Les notaires, ils occupent 32 000 registres et le plus ancien c'est 1312 (?) donc c'est pas mal. Et la poussière s'est déposée dessus, ça a dégradé les registres (?), ça a jamais été fait, et puis chez les notaires c'est conservé dans leur grenier, dans leurs cave...dans des conditions pas toujours saines. Et donc tous les matins, mes agents vont dans les magasins des archives des notaires et opèrent une sélection et repèrent tous ceux qui sont en mauvais état et ceux qui st en bon état. Ceux qui sont en bon état, elles les dépoussièrent, elles les mettent en boîte, parce qu'ils étaient sans boîte car l'idée c'est qu'on pouvait pas les mettre en boîte tant qu'ils n'étaient pas dépoussiérés, donc elles les mettent en boîte et quand elles ont fini elles continuent leur travail en salle de lecture. S'ils sont en mauvais état, elles les dépoussièrent, elles décornent tous les coins, on les numérise et du coup on ne ressort plus l'original et on met ensuite en ligne sur Internet. Et donc là, c'est l'atelier conservation préventive qui travaille beaucoup sur ce chantier de dépoussiérage des archives de notaires.</p> <p>J'ai eu un budget, l'année dernière et l'année d'avant, un budget de fin d'année. En gros mon directeur avait programmé une ligne budgétaire pour une publication et finalement c'est une association qui lui a payé la publication, et euh du coup y a eu l'opportunité de</p> |
|--|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|        |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|        |                                     | <p>faire un marché de dépoussiérage, de faire venir une société pour dépoussiérer les registres de notaires qui st en bon état. C'est-à-dire qu'on se garde en interne ceux qui sont en mauvais état ou qui ont un risque d'arracher la page en tirant trop fort, mais grâce à cette société on a avancé d'un coup notre chantier de notaire, et si je retrouve des sous, je le referai (rires) et j'investirai dans d'autres détails, d'autres chantiers. Là l'idée c'était qu'on savait bien comment confier le travail à quelqu'un puisqu'on l'a fait y a quelques années, mais on connaît tous des cas, on a tous vu des cas bizarres, on peut donner des consignes à des gens qui sont des intérimaires.</p> <p>Encore une fois, l'atelier conservation préventive chez nous c'est beaucoup de dépoussiérage, de xxx et de conditionnement.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 36'53" | Aptitudes nécessaires pour ce poste | <p>Il faut être organisé, garder la tête froide. En fait y a un nombre de choses à faire et à penser. En fait on est obligé de mener tous les chantiers de front et il faut savoir se contenter de faire un petit pas dans ce domaine, un petit pas dans celui-là et puis l'année prochaine on traite ça et ça.</p> <p>Physiquement, la rédaction du plan d'urgence, c'est un chantier assez important. C'est aussi des étapes intermédiaires. Je me suis dit que fin 2016, j'avais fini toutes les fiches « qui fait quoi en cas de problème » mais que je ne m'occupais pas de la liste des documents qu'on doit évacuer en cas d'urgence, tandis que pour la fin 2017, je me suis dit que je fais la liste des documents à évacuer. Donc en fait y avait un demi plan d'urgence à la fin de l'année dernière. L'idée c'était d'être capable de faire sortir une partie du projet, mais parallèlement je devais aussi sortir mon marché d'achats de fournitures parce qu'on a eu une rupture de stocks de boîtes parce qu'on a eu une invasion de mouches, donc je voulais aussi acheter des pièges à insectes. Donc en fait, y a beaucoup de choses en même temps et tout est important. Et on est bien obligé de tout faire avancer de front (rires). Donc oui, garder la tête froide, savoir où on veut aller et avancer.</p> <p>Je voulais aussi vous parler de la température et de l'hygrométrie. Dans mon rôle, vous avez compris, dans mon atelier y a plutôt des actions sur les documents et moi, en tant que chef du service de la</p> |

|        |                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|        |                                       | <p>conservation, c'est une ligne directrice quoi. Donc y a à la fois le bilan, quelle est la situation aujourd'hui et puis vers quoi on va et comment agir. Donc là j'ai réussi à récupérer un an, ça a été un petit peu laborieux, un an de mesures de température et d'hygrométrie de nos bâtiments, donc les dix étages du bâtiment principal et puis l'annexe. Donc un des projets cette année c'est de faire des études correctes. En fait, j'ai un tableau de supervision de la température et de l'hygrométrie de chaque pièce où je peux voir et regarder que bon, il fait 48% d'hygrométrie dans cette pièce.... Mais j'ai jamais fait, et personne n'a jamais fait d'outil d'étude, sur une année complète, sur ce qui se passe entre l'été et l'automne, entre la nuit et le jour, voilà l'analyse qu'on est censé faire et ça fait beaucoup de données à analyser. Parmi mes objectifs de l'année, pour pouvoir donner une ligne directrice pour les années à venir, y a ça. Y a à voir que oula, à l'automne, c'est un peu brusque parce que tout d'un coup, on trouve qu'il fait trop froid, on décide d'allumer le chauffage et en trois jours, la température passe de 16° à 22°... et donc donner des nouvelles consignes à notre chauffagiste et pour ça il faut qu'il y ait quelque chose à étudier.</p> |
| 40'55" | Éléments ayant participé à l'embauche | <p>Je pense qu'il y a eu le fait que j'ai déjà encadré une équipe, euh faudrait demander à mon directeur (rires). Je pense que ça a joué beaucoup parce que je remplace quelqu'un qui a été 30 ans ici et du coup y a un lien fort qui s'est créé entre l'équipe et le chef de service, y avait un...je pense qu'ils avaient pas envie de xxx parce qu'ils avaient déjà manqué de monde pour le remplacer.</p> <p>Je pense que y a aussi le fait que j'avais déjà travaillé en archives départementales, parce que, mine de rien, bah la taille de l'établissement, le nombre de chantiers qu'on mène de front, je pense que c'est important. Et puis je ne sais, pas, mon talent personnel pour conservation (rires) ?</p> <p>Je me souviens qu'ils m'ont posé des questions sur les gros points forts et les faibles, donc là les archives anciennes prenaient un étage, les notaires c'est un étage, donc 2km.L d'archives et ils voulaient pas, je pense, de quelqu'un qui soit noyé dans la masse. Voilà, j'ai pas plus d'idée que ça. J'ai postulé pour faire fonctionnaire,</p>                                                                                                                                                                                                                                      |

|        |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|        |                                                                              | donc avec le bon concours et titulaire de mon poste, avec 15 ans d'expérience et une formation archivistique, je pense que ça correspondait pas mal à ce qu'ils cherchaient.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 42'49" | Reconnaissance de la profession de responsable de la conservation préventive | <p>Je pense que ce sera plutôt les conclusions de votre mémoire. Au sein de mon établissement, oui c'est sûr parce que j'ai beaucoup xxx, y avait beaucoup de choses à mettre en place mais y avait une volonté qui existait déjà à mon arrivée, avec un collègue qui avait déjà porté des sujets aux oreilles de tous, c'est pas une nouveauté, c'est pas une découverte ou quelque chose qui tombait de nulle part. En ce qui concerne la profession, je ne sais pas, c'est quand même de plus en plus fréquent de faire de la conservation préventive, de faire de la conservation tout court. Je pense qu'on a un peu mis de côté l'image un peu romantique des archives poussiéreuses. On a enfin compris que certes c'est romantique mais c'est aussi dangereux de laisser les archives s'empoussiérer sans rien faire. De plus il y a eu pas mal de sinistres dus à des problèmes de climatisation ces dernières années, je ne sais pas trop, ce sera votre mémoire qui le dira peut-être.</p> <p>Ma vision c'est que je crée un réseau, je suis utile et euh je trouve assez facilement des collègues dans d'autres services qui sont sur les mêmes missions que moi, qui ont les mêmes préoccupations et avec qui je peux échanger, des techniques etc. Je suis pas complètement isolée. Et pour l'établissement, j'ai une oreille attentive, si j'ai une revendication pour la bonne conservation des documents, on me rigole pas au nez. Typiquement, jusqu'à aujourd'hui, au niveau de la température et de l'hygrométrie, on a fait en sorte de régler la clim des magasins et de tous le bâtiment en général, de manière à faire des économies en énergie et des économies budgétaires car c'est un bâtiment qui coûte très cher à chauffer. Là le fait qu'aujourd'hui je vais observer effectivement les impacts réels sur les documents, peut-être qu'on devrait consacrer un petit peu plus d'argent pour avoir moins de problèmes, de dégradations physiques par exemple, si les locaux sont trop chauffés, si les documents sont un peu sec, il faudra que je fasse une étude, que je vérifie, doublé d'un</p> |

|  |  |                                                                                                              |
|--|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  | dépoussiérage, sinon on n'y arrivera pas. Mais je pense que j'arriverai à avoir une oreille de ma direction. |
|--|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



|                                                                                               |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>TABLE DES SIGLES.....</b>                                                                  | <b>1</b>  |
| <b>INTRODUCTION .....</b>                                                                     | <b>2</b>  |
| <b>LA CONSERVATION PRÉVENTIVE : DU CONCEPT À LA RÉALITÉ (DE L'APRÈS-GUERRE À NOS JOURS) 5</b> |           |
| <b>1. De la conservation curative à la conservation préventive .....</b>                      | <b>5</b>  |
| 1.1. L'émancipation de la conservation .....                                                  | 6         |
| 1.1.1. Une prise de conscience .....                                                          | 6         |
| 1.1.2. Une définition en constante construction .....                                         | 8         |
| 1.1.3. Un professionnel de la conservation : le conservateur .....                            | 9         |
| 1.2. Prévenir plutôt que guérir .....                                                         | 11        |
| 1.2.1. Définition et pratique de la conservation curative .....                               | 11        |
| 1.2.2. Le rôle des restaurateurs .....                                                        | 13        |
| 1.2.3. La répartition des tâches .....                                                        | 14        |
| 1.3. Construction du concept de conservation préventive .....                                 | 17        |
| 1.3.1. Une origine : la nécessité .....                                                       | 17        |
| 1.3.2. Une nouvelle échelle d'étude : de l'objet à l'environnement .....                      | 18        |
| 1.3.3. Objectifs et contraintes liés à la conservation préventive .....                       | 20        |
| <b>2. Une institutionnalisation progressive.....</b>                                          | <b>21</b> |
| 2.1. Définition de la pratique .....                                                          | 21        |
| 2.1.1. Le modèle anglo-saxon .....                                                            | 21        |
| 2.1.2. Apparition d'une normalisation .....                                                   | 23        |
| 2.1.3. Les manuels.....                                                                       | 24        |
| 2.2. Le financement de la conservation préventive.....                                        | 26        |
| 2.2.1. Le rôle de l'État .....                                                                | 26        |
| 2.2.2. Le rôle des institutions départementales .....                                         | 27        |
| 2.3. Les grands acteurs.....                                                                  | 28        |
| 2.3.1. La Direction des archives de France .....                                              | 28        |
| 2.3.2. Le Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine .....         | 30        |
| 2.3.3. L'Institut national du Patrimoine.....                                                 | 31        |
| 2.3.4. L'atelier des Archives nationales.....                                                 | 33        |
| <b>3. Une professionnalisation récente .....</b>                                              | <b>34</b> |
| 3.1. Le changement des mentalités .....                                                       | 34        |
| 3.1.1. Une nouvelle prise de conscience .....                                                 | 35        |
| 3.1.2. À qui le poste ? .....                                                                 | 35        |
| 3.1.3. Apparition des formations continues (ou permanentes) .....                             | 37        |
| 3.2. Émergence des formations universitaires .....                                            | 39        |
| 3.2.1. Élaboration de la formation .....                                                      | 39        |
| 3.2.2. Le contenu de la formation .....                                                       | 41        |
| 3.3. Application aux services départementaux d'archives.....                                  | 42        |
| 3.3.1. Une mise en pratique complexe .....                                                    | 42        |
| 3.3.2. Appropriation par les professionnels/Développement au sein des services .....          | 43        |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                                                       | <b>45</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>                                                                    | <b>46</b> |
| <b>ÉTAT DES SOURCES.....</b>                                                                  | <b>52</b> |
| <b>LE CHARGÉ DE CONSERVATION PRÉVENTIVE : UNE ALTERNATIVE À L'EXTERNALISATION ?.....</b>      | <b>56</b> |
| <b>1. La restauration au sein des services départementaux d'archive .....</b>                 | <b>56</b> |
| 1.1. Politique de financement de la restauration .....                                        | 56        |
| 1.1.1. Place de la restauration dans le budget attribué aux archives départementales .....    | 57        |
| 1.1.2. Subventions.....                                                                       | 58        |
| 1.2. La pratique de l'externalisation .....                                                   | 59        |
| 1.2.1. Réglementation de la pratique .....                                                    | 59        |
| 1.2.2. Le choix des prestataires .....                                                        | 61        |
| 1.3. Efficacité et qualité : la nécessité d'un contrôle.....                                  | 62        |
| 1.3.1. Éviter les cas d'abus : le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) .....    | 62        |

|                                 |                                                          |            |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------|------------|
| 1.3.2.                          | Diplôme versus « formation sur le tas » .....            | 64         |
| <b>2.</b>                       | <b>Le rôle du chargé de conservation préventive.....</b> | <b>65</b>  |
| 2.1.                            | Le maître mot : sensibilisation .....                    | 65         |
| 2.1.1.                          | Un formateur en interne .....                            | 65         |
| 2.1.2.                          | Un formateur en externe .....                            | 67         |
| 2.2.                            | Conseil et expertise .....                               | 68         |
| 2.2.1.                          | Une référence pour la conservation .....                 | 68         |
| 2.2.2.                          | La voix au chapitre .....                                | 69         |
| 2.3.                            | Se tenir informé et anticiper .....                      | 70         |
| 2.3.1.                          | L'existence d'un réseau professionnel .....              | 70         |
| 2.3.2.                          | Colloques et formations.....                             | 71         |
| <b>3.</b>                       | <b>S'émanciper de l'externalisation ? .....</b>          | <b>73</b>  |
| 3.1.                            | Des contraintes durables .....                           | 73         |
| 3.1.1.                          | Le prix.....                                             | 73         |
| 3.1.2.                          | La masse documentaire.....                               | 74         |
| 3.2.                            | Une obligation morale .....                              | 75         |
| 3.2.1.                          | Fournir du travail aux jeunes diplômés.....              | 75         |
| 3.2.2.                          | Aider à la réinsertion professionnelle .....             | 77         |
| <b>CONCLUSION .....</b>         |                                                          | <b>79</b>  |
| <b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b> |                                                          | <b>80</b>  |
| <b>ANNEXES.....</b>             |                                                          | <b>81</b>  |
| <b>TABLE DES MATIÈRES .....</b> |                                                          | <b>112</b> |
| <b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>  |                                                          | <b>114</b> |

## Table des tableaux

|                                                                                                                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <u>Tableau 1 : Tableau synoptique de Gaël de Guichen sur la conservation préventive des biens culturels .....</u>                                                              | 16 |
| <u>Tableau 2 : Agents d'archives formés et séances de formation délivrées dans les services départementaux d'archives entre 2014 et 2015.....</u>                              | 42 |
| <u>Tableau 3 : Comparaison des budgets consacrés à la restauration (externe) entre les services départementaux d'archives du Cher et de la Dordogne pour l'année 2010.....</u> | 57 |

## RÉSUMÉ

La prévention est un mot que l'on entend régulièrement dans la société actuelle. Ce désir d'économie, de préservation touche autant le domaine de l'environnement naturel que le domaine culturel. Ainsi, découlant de l'essor de la discipline de la conservation durant le XX<sup>e</sup> siècle, on a pu voir émerger la conservation préventive. Concept d'une trentaine d'année à peine, elle est le pendant de la conservation curative. En effet, alors que cette dernière s'applique à régler les effets de la dégradation, la conservation préventive, elle, s'attèle à en combattre les causes. De cette discipline ont été mis en œuvre des théories et pratiques et, peu à peu, une nouvelle profession a vu le jour : le chargé de conservation préventive.

Auparavant, la conservation des documents d'archives ne dépendait presque exclusivement que de l'activité des restaurateurs, internes ou externes aux services. Cependant la prévention touche à la responsabilité de chacun et sa coordination revient au chargé de conservation préventive.

Le but de ce mémoire est de savoir s'il y a concurrence ou complémentarité entre le chargé de conservation préventive et le restaurateur ou si, au contraire, la présence du premier dans un service départemental d'archives permettrait de maintenir l'activité du second en évitant l'externalisation.

Cette étude permet de mettre en lumière le rôle et l'influence d'un responsable de conservation préventive dans un service départemental d'archives, tout en démontrant la nécessité de l'externalisation dans une société grande productrice de documents.

**mots-clés :** Conservation préventive – archives – archives départementales – restauration – externalisation

## ABSTRACT

Prevention is an often-used word in actual society. This desire of saving, of preservation, concerns as much the domain of the natural environment as the cultural one. Thus, arising from the development of discipline of conservation during XX<sup>th</sup> century, preventive conservation has emerged. Concept of thirty years barely, it's the counterpart of curative conservation. Indeed, while the latter applies to regulating the effects of degradation, preventive conservation, in turn, tries to combat its causes. From this discipline have been implemented theories and practices and, gradually, a new profession was born: the preventive conservation officer.

Previously, the preservation of archival records depended almost exclusively on the activity of conservators, internal or external to the services. However, prevention concerns the responsibility of each and its coordination rests with the charge of preventive conservation.

The purpose of this project is to know whether there is competition or complementarity between the preventive conservation officer and the conservator/restorer or whether, on the contrary, the presence of the first in a department of departmental archives would allow the activity of the second avoiding outsourcing.

This study highlights the role and the influence of a preventive conservation officer in a department of archives while demonstrating the need for outsourcing in a large document-producing society.

**keywords :** preventive conservation – archive – records – departmental archives – saving – outsourcing – preservation – conservator – restorer

# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Marie MARTIN-VOLLAIRE.....  
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le / 06 / 2017

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532  
49035 Angers cedex  
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

